

CONGRÈS STATUTAIRE

---

24-25 MAI 2018  
LA LOUVIÈRE

*Construire un  
NOUS à gauche*



**RIENTATIONS**



# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PRÉAMBULE                                                                    | 9         |
| INTRODUCTION                                                                 | 11        |
| <b>PARTIE 1 : CONTEXTE GÉNÉRAL</b>                                           | <b>13</b> |
| 1 Chronique d'une inversion des rôles                                        | 13        |
| 2 « <i>Starve the beast</i> » : l'austérité fait augmenter la dette publique | 14        |
| 3 Modernité libérale à l'œuvre                                               | 16        |
| 3.1 Démantèlement du droit du travail                                        | 16        |
| 3.2 Les dessous du « modèle » allemand                                       | 17        |
| 3.3 Charge sur les chômeurs                                                  | 19        |
| 3.4 Le retour du travail forcé                                               | 22        |
| 4 Inégalités                                                                 | 22        |
| 4.1 Perte de confiance                                                       | 23        |
| 4.2 Risque de pauvreté en Belgique                                           | 24        |
| 5 Démocraties en danger                                                      | 25        |
| 5.1 Résurgence ou émergence de partis nationalistes et d'extrême droite      | 25        |
| 5.2 Criminalisation des syndicalistes, des militants, des mouvements sociaux | 27        |
| 5.3 La justice affaiblie                                                     | 28        |
| 6 L'Etat doit reprendre son souffle et son rôle                              | 28        |
| 6.1 Libérer des budgets pour investir à différents niveaux de pouvoir        | 29        |
| 6.2 Diminution de minimum 50 % des charges d'intérêts                        | 29        |
| 6.3 Focus sur l'expérience portugaise                                        | 30        |
| 7 Refondation de la gauche                                                   | 30        |

|                                                                  |               |
|------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>PARTIE 2 : L'INTERPRO À LA CROISÉE DES CHEMINS</b>            | <b>33</b>     |
| 1 Vie ou mort des syndicats                                      | 33            |
| 2 De l'importance d'un syndicat fort                             | 34            |
| 2.1 Un + pour les travailleurs                                   | 34            |
| 2.2 Un + pour la répartition capital/travail                     | 34            |
| 2.3 Un + pour l'égalité dans la société                          | 34            |
| 2.4 Pratiquer le conflit gauche/droite                           | 34            |
| 2.5 Revenir à la racine                                          | 35            |
| 3 Construire un « NOUS » à gauche                                | 35            |
| 3.1 Un « NOUS » féministe                                        | 35            |
| 3.2 Un « NOUS » avec les 18-25 ans                               | 37            |
| 3.3 Un « NOUS » qui englobe les enjeux écologiques               | 39            |
| 3.4 Reconnaître le salariat                                      | 42            |
| 3.5 Changer le rapport au possible. Dire notre projet de société | 43            |
| 3.6 Former de nouvelles alliances pour changer d'hégémonie       | 44            |
| 3.7 Agir par l'éducation populaire                               | 45            |
| 4 Nos modes de communication et d'action                         | 46            |
| 4.1 Communication interne et externe                             | 46            |
| 4.2 La manif                                                     | 47            |
| 4.3 Le plan d'action et la grève                                 | 47            |
| <br><b>PARTIE 3 : RÉPARTITION TRAVAIL/CAPITAL</b>                | <br><b>49</b> |
| 1 Salaires                                                       | 49            |
| 2 Sécurité sociale                                               | 50            |
| 2.1 Pensions                                                     | 50            |
| 2.2 Allocations de chômage                                       | 51            |
| 3 La protection sociale en Wallonie                              | 52            |
| 4 Fiscalité                                                      | 53            |
| 4.1 Réforme de l'impôt sur les personnes physiques (IPP)         | 54            |
| 4.2 Limiter la rémunération des actionnaires                     | 54            |
| 4.3 Autonomie fiscale des Régions                                | 54            |
| 4.4 Réforme de l'ISOC (impôt sur les sociétés)                   | 55            |
| 5 Services publics                                               | 55            |
| 6 Le secteur non marchand                                        | 57            |
| 7 Démasquer l'allocation universelle                             | 58            |
| 8 Réduction collective du temps de travail                       | 59            |
| 9 Réguler l'économie numérique                                   | 60            |
| 9.1 Un contrat social numérique wallon                           | 61            |
| 9.2 Une cotisation économique plutôt qu'une taxe robot           | 62            |
| 9.3 Défis syndicaux                                              | 62            |

|           |                                                                                        |           |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>10</b> | <b>Rendre son sens au travail</b>                                                      | <b>63</b> |
| 10.1      | La pénibilité multiforme                                                               | 63        |
| 10.2      | Impacts sur la santé physique et mentale                                               | 63        |
| <b>11</b> | <b>La concertation sociale en question</b>                                             | <b>64</b> |
| 11.1      | Concertation sociale en Wallonie                                                       | 64        |
| 11.2      | Instrument de la démocratie socio-économique                                           | 65        |
| 11.3      | Concertation versus lobbying ?                                                         | 65        |
| <b>12</b> | <b>Notre vision de la politique de l'emploi</b>                                        | <b>66</b> |
| 12.1      | Inégalités sur le marché de la subordination                                           | 66        |
| 12.2      | Métiers en pénurie et fonctions critiques :<br>l'éternelle excuse                      | 66        |
| <b>13</b> | <b>Notre vision de l'enseignement</b>                                                  | <b>67</b> |
| 13.1      | Les inégalités dans l'enseignement :<br>l'enseignement n'est toujours pas émancipateur | 67        |
| 13.2      | Les logiques inégalitaires à l'œuvre                                                   | 67        |
| 13.3      | Pacte pour un enseignement d'excellence... vraiment ?                                  | 68        |
| 13.4      | Vers un véritable système scolaire émancipateur                                        | 69        |
| 13.5      | L'enseignement supérieur                                                               | 70        |
| 13.6      | Régionalisation de l'enseignement obligatoire                                          | 70        |
| <b>14</b> | <b>L'Europe des peuples vs l'Europe des lobbies</b>                                    | <b>70</b> |
| 14.1      | Sortir du libre-échange                                                                | 71        |
| 14.2      | Lutter contre le dumping                                                               | 72        |
| <b>15</b> | <b>Les migrations et l'asile</b>                                                       | <b>73</b> |
| 15.1      | Non aux amalgames                                                                      | 73        |
| 15.2      | Propositions                                                                           | 73        |



# PRÉAMBULE

« Par facilité d'écriture et de lecture, la règle grammaticale voulant que le masculin l'emporte sur le féminin, ce document est rédigé au masculin ». Telle était la précaution de lecture que nous indiquions dans nos précédents rapports. Mais les temps changent, les mentalités évoluent.

*L'écriture inclusive est un ensemble de règles et de pratiques cherchant, à travers le choix des mots, la syntaxe, la grammaire ou la typographie, à éviter toute discrimination par le langage ou l'écriture.*

La langue reflète la société et notre façon de penser le monde.

Etes-vous prêt • e • s à évoluer sur ce **point** ?

Force est de constater que la primauté du masculin dans les accords affaiblit ou exclut, symboliquement, la représentation de... la moitié de l'humanité. Pourtant, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la règle dite « de la proximité » prévalait dans la langue française. C'est-à-dire que l'on accordait l'adjectif avec le mot le plus proche. Ex. : des hommes et des femmes égales en droits. Pour justifier la primauté du masculin, le motif invoqué fut que « *lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte* » ; étant entendu que, comme l'explique le grammairien Beauzée en 1767, « *le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* ».

Eh oui. La langue est aussi le miroir des rapports de force en présence...

Fallait-il, dès lors, adopter l'usage du « *point milieu* », aussi appelé « *point médian* » dans nos textes de Congrès ? La question s'est posée car cette écriture militante soulève un débat nécessaire qui dépasse de loin la convention orthographique et les réactions épidermiques de quelques académiciens.

Toutefois, outre le fait que les claviers d'ordi dissimulent ce petit « • » sous d'improbables combinaisons de touches, nous ne pouvons nier que son usage complique la lecture. L'objectif étant que nos militantes et militants s'approprient les orientations de Congrès en tant qu'outils politiques et syndicaux, nous avons opté pour une autre grille de lecture genrée de notre texte.

L'écriture inclusive est présente, tant que faire se peut, par l'usage conjoint du féminin et du masculin ou d'un terme générique qui n'exclut aucun des deux genres. Le point milieu fait quant à lui son entrée dans la partie « un Nous féministe ». Un premier pas vers l'orthographe de demain ?

Les temps changent disions-nous...



# INTRODUCTION

PAR THIERRY BODSON,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

## NOUS, À GAUCHE

Existe-t-il un lien entre le scandale de la viande et l'âge de la pension à 67 ans ? Entre l'exclusion de 40.000 chômeurs et la profusion de voitures de société ? Entre le transfert de 221 milliards d'EUR d'entreprises belges vers des paradis fiscaux et le renvoi de réfugiés soudanais vers la torture ? La réponse est oui : ce lien, c'est le néolibéralisme. En réalité, toutes les crises en cours (économiques, sociales, écologiques, migratoires, identitaires, religieuses, démocratiques) trouvent leurs racines dans les politiques néolibérales et dans les inégalités, les injustices, les conséquences qu'elles provoquent.

Dix ans après la crise des subprimes qui aurait dû pousser les gouvernements à désarmer les marchés et le capitalisme « casino », 8 hommes occidentaux possèdent autant de richesses que la moitié de la population mondiale. C'est dans cette effarante conclusion du rapport d'Oxfam 2017 que réside le symbole d'un système qui a survécu à sa propre implosion, faute d'adversaires capables, au moment critique, d'imposer un autre ordre du monde, fondé sur la justice sociale, la solidarité, l'égalité.

Pour autant, les hommes et les femmes de gauche n'ont pas disparu et aucun argument socio-économique ne permet de valider une quelconque confusion entre la gauche et la droite, ni de considérer que ce clivage historique est aujourd'hui dépassé.

L'engagement à gauche est peut-être même plus important aujourd'hui. Mouvements sociaux, résistances citoyennes, effervescence politique, mobilisations physiques et virtuelles, actions, campagnes, pétitions, plateformes, alternatives en tous genres se multiplient pour se dresser contre les « réformes » libérales. Toutes ces dynamiques coexistent, le plus souvent sans trait d'union et sans parvenir à inverser le rapport de force.

C'est entendu : le syndicat n'a pas le monopole de la contestation. Mais il demeure le contre-pouvoir le plus puissant, au niveau fédéral comme au niveau wallon. Nous devons donc jouer un rôle moteur dans le rassemblement des luttes. Non pas pour les convertir à notre charte de principes mais pour construire et agir ensemble, sur base d'un socle de valeurs communes. Un NOUS à gauche sera bien plus fédérateur et solide en énonçant ce que nous voulons plutôt qu'en dénonçant ce qui nous broie.

Dans un chapitre des présentes Orientations intitulé « Répartition Travail/Capital », nous énumérons ce qui, de notre point de vue, constitue les principaux axes de répartition des richesses. C'est notamment sur cette base que nous interpellons les partis politiques qui se positionnent à gauche lors des prochaines échéances électorales, en leur demandant de prendre des engagements clairs. Et c'est également sur ces fondamentaux que nous tenterons de structurer de plus larges alliances avec le monde associatif et les plateformes citoyennes.

L'action syndicale est par essence politique. Chaque grève et chaque manifestation aussi. Politique au sens premier du terme : elle se fonde sur un projet de société et la volonté de le bâtir collectivement. Dans nos Orientations, nous soulignons l'importance de l'axe gauche/droite comme grille de lecture des interactions entre le capital et le travail. A qui veut-on faire croire, sous prétexte de rude concurrence internationale, que lors d'une restructuration, salariés et PDG sont dans le même bateau ? Tous les discours visant à effacer la lecture de classes ou à en réduire la portée ôtent aux travailleurs et aux citoyens une clé de compréhension du monde. Notons à cet égard que si le dépassement du clivage gauche/droite est à la mode, les « centristes radicaux » ne parviennent à tromper personne sur les intérêts qu'ils servent dans les faits. Les travailleurs en font l'amère expérience depuis juin 2017 avec l'arrivée au niveau wallon d'un gouvernement MR-CdH.

C'est avec la même ardeur que la droite masquée de La République en Marche, en France, et la droite décomplexée du MR, en Belgique, attaquent le droit du travail et le statut des agents de la fonction publique. C'est en usurpant le terme de « modernité » qu'ils mènent leurs réformes rétrogrades et affaiblissent le rôle de l'Etat. A gauche, nous pensons au contraire que la régulation, le service public, la fiscalité, la sécurité sociale sont des piliers de la démocratie, garants de la qualité de vie du plus grand nombre.

Aujourd'hui, le dumping social, la précarisation des contrats de travail, l'évasion fiscale, l'austérité, le réchauffement climatique, la peur et le rejet des réfugiés, la montée de la xénophobie et des partis d'extrême droite... sont autant de menaces qui pèsent sur le monde du travail et risquent de le diviser.

C'est pourquoi nous insistons, à l'occasion de ce congrès statutaire, sur l'importance de ce qui nous rassemble au niveau syndical : la dimension interprofessionnelle. Tout en construisant un NOUS à gauche, nous devons consolider un NOUS interprofessionnel pour continuer à incarner le monde du travail dans toutes ses mutations, dans toutes ses composantes et concrétiser notre ambition de transformation sociale.

#### La FGTB wallonne a 40 ans

En quarante années d'existence, l'Interrégionale wallonne de la FGTB a évolué au plus près des réalités socio-économiques des travailleurs et travailleuses de Wallonie, au gré des réformes institutionnelles. En 2013, nous avons obtenu la création d'un groupe des interlocuteurs sociaux wallons (l'équivalent du Groupe des 10 au niveau fédéral) pour qu'aucune des matières transférées lors de la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat n'échappe à la concertation sociale en Wallonie... Jusqu'à ce qu'un certain gouvernement MR-cdH mine son fonctionnement et résume la concertation à une conversation téléphonique avec l'Union wallonne des Entreprises.

Il ne fallait pas être devin pour savoir que sous chaque réforme socio-économique dictée par le parti nationaliste flamand (N-VA) au gouvernement fédéral se dissimulait une réalité ou des objectifs communautaires. La chose est d'autant plus évidente que le seul parti francophone de la coalition, le MR, ne pesait, lors de son entrée en fonction, que 20 % des suffrages wallons. Depuis quatre ans, la Wallonie se voit donc appliquer une double peine : celle de l'austérité et des reculs sociaux infligés à l'ensemble du monde du travail et celle des réformes ciblées qui frappent davantage la population wallonne, puisqu'elle est déjà économiquement la plus fragilisée.

Un recueil de nos positions sur les politiques wallonnes complète ces Orientations de Congrès.

# 1 CONTEXTE GÉNÉRAL

## 1 CHRONIQUE D'UNE INVERSION DES RÔLES

Il y a dix ans éclatait la crise des *subprimes*. Une crise financière mondiale de l'ampleur de celle de 1929 et qui aurait dû engendrer une métamorphose du système bancaire, financier, économique et même politique.

La FGTB wallonne, avec d'autres voix de gauche, avait très tôt pointé des pistes de sortie de crise, notamment à travers la campagne « Le capitalisme nuit gravement à la santé ». Nous avons appelé à un encadrement strict des métiers bancaires (séparation des activités de dépôt et d'affaires), à une limitation rigoureuse des pratiques spéculatives. Dès 2009, nous avons indiqué que les pertes colossales enregistrées devaient être mises à charge des banques et des spéculateurs. Notre sécurité sociale avait joué pleinement son rôle de protection, de bouclier. Tous s'en félicitaient. Les gouvernements et les banquiers nous juraient avoir tiré les leçons de la crise et promettaient de « moraliser » le capitalisme.

Dix ans plus tard, quels constats posons-nous ? Par une pirouette dont la droite a le secret, la crise provoquée par les spéculateurs s'est progressivement transformée en crise « des dettes souveraines ». Le marché mord la main qui l'a nourri. Une escroquerie intellectuelle qui permet d'expliquer aux victimes de la crise qu'elles en sont les responsables. Oublié le vilain système financier qu'il était urgent de remettre au pas. Aujourd'hui, seules sont officiellement reconnues coupables les dépenses publiques, la sécurité sociale trop coûteuse, la régulation du travail trop rigide. A la crise du libéralisme, les gouvernements ont choisi d'appliquer une recette... libérale : l'austérité budgétaire. Cette décennie signe donc la puissance de l'hégémonie libérale et l'aveu de faiblesse des partis de gauche traditionnels qui furent incapables d'imposer un autre tempo, une autre lecture de la réalité, un autre projet commun. Cette incapacité s'est parfois assimilée à de la complicité avec les politiques néolibérales.

Les banques ont repris leur business juteux, les pratiques spéculatives ont retrouvé toute leur vigueur, au plus grand bonheur des actionnaires. L'évasion fiscale pratiquée par les multinationales ou les grosses fortunes n'a pas fait évoluer les législations. Malgré les révélations des *LuxLeaks* (2014) et *Panama Papers* (2016), 221 milliards ont quitté les entreprises belges pour rejoindre les paradis fiscaux. Mais cela n'a pas fait sourciller le gouvernement, trop occupé à démanteler notre système de pensions, les salaires, la sécurité sociale et les services publics.

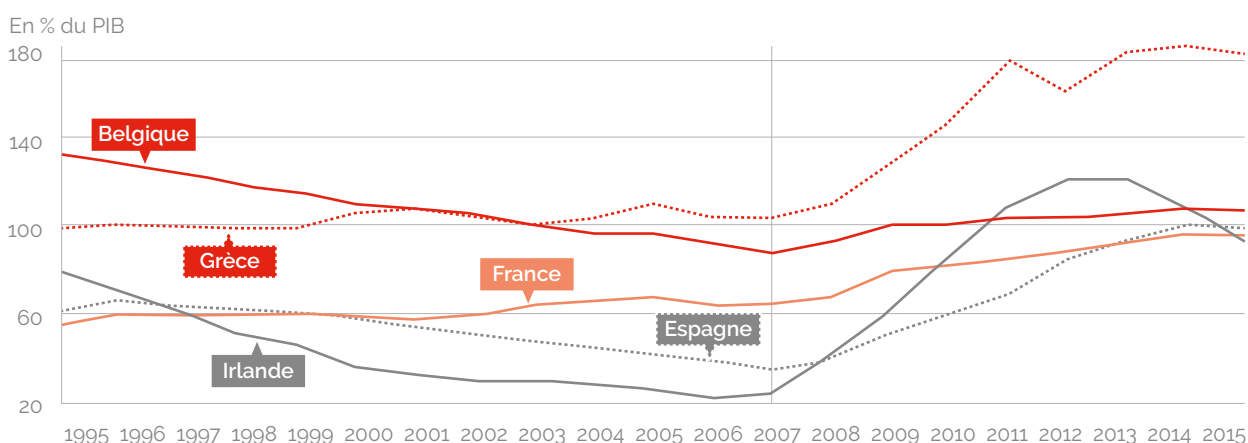
Toutes les conditions d'une nouvelle crise financière, économique et politique sont donc à nouveau réunies. A ce risque majeur s'ajoutent les conséquences de l'austérité : des inégalités croissantes dans le monde entier, des enjeux climatiques largement négligés, des mouvements migratoires qui s'accroissent, l'affaiblissement de l'Europe en tant que projet politique, l'affaiblissement de l'Etat en tant que puissance de régulation.

## 2 « STARVE THE BEAST » : L'AUSTÉRITÉ FAIT AUGMENTER LA DETTE PUBLIQUE

En français : « Affamer la bête ». C'est une stratégie consistant à effectuer des réductions d'impôts qui elles-mêmes creusent un déficit budgétaire, dans le but de réduire les dépenses de l'Etat dans certains secteurs sociaux. Cette stratégie fut théorisée par des personnalités comme l'économiste états-unien Alan Greenspan et est devenue populaire au sein du camp républicain à la fin des années 1970. Ronald Reagan s'en fit l'un des artisans à partir de 1981<sup>1</sup>. Difficile d'exprimer plus clairement le projet du gouvernement Michel à l'œuvre depuis 2014 en Belgique. Dernier exemple en date : la réforme de l'impôt des sociétés qui, selon le Conseil Supérieur des Finances, provoquera inévitablement des pertes de rentrées fiscales. Par ailleurs, le désinvestissement structurel dans les services publics les rend moins efficaces et alimente les thèses d'un Etat lourd, coûteux, peu efficient. La soumission au cadre budgétaire européen et le transfert de pouvoir vers la sphère privée affaiblissent considérablement l'Etat à qui les libéraux prêtent un rôle subsidiaire par rapport aux acteurs privés, comme le stipule la déclaration de politique régionale wallonne du 25 juillet 2017.

Après la crise, les institutions européennes ont corseté les budgets nationaux et fait de la dette des Etats l'ennemi public numéro un. La « règle d'or » consiste à mettre les Etats membres de l'Union au régime, en suivant une trajectoire budgétaire drastique visant l'équilibre. Des recommandations sont édictées afin de réaliser des économies dans les budgets publics, ainsi que des réformes structurelles dans les codes du travail et la sécurité sociale. Le principe de la « règle d'or » fut rendu obligatoire avec la signature du Traité budgétaire (TSCG) en 2012. La Grèce ayant échoué dans son bras de fer avec la Commission européenne, toute autre tentative de désobéir à la Troïka<sup>2</sup> a été, jusqu'à présent, étouffée dans l'œuf. Ironie amère : après avoir sauvé les banques, tous les Etats ayant appliqué des plans d'austérité ont vu leur dette publique continuer à augmenter inexorablement.

### Evolution de la dette publique de certains pays européens



Source : Eurostat.

La dette publique de la majorité des pays européens était inférieure à 70 % du PIB avant 2007<sup>3</sup>. C'est seulement après la crise, et ses conséquences désastreuses sur les finances publiques et l'économie, que les dettes publiques explosent un peu partout. En ce qui concerne la Belgique : en 2007, la dette publique s'élevait à 84 % du PIB. En 2010, suite aux sauvetages de Dexia, Fortis et KBC, elle bondit au-delà des 100 % du PIB. Par la suite, les milliards d'économies réalisées au détriment de la population ont totalement échoué à faire redescendre ce taux puisqu'il atteint aujourd'hui 106 % ! Chaque contrôle budgétaire est un casse-tête. Le gouvernement n'en finit pas de chercher des milliards qui en réalité ne font que l'éloigner de l'équilibre budgétaire. Tout cela, au prix de nombreux reculs sociaux. Ces cures d'austérité sévissent alors même que les chiffres officiels montrent une constance dans les dépenses publiques depuis les années 80, ce qui dément l'affirmation selon laquelle nous aurions vécu au-dessus de nos moyens !

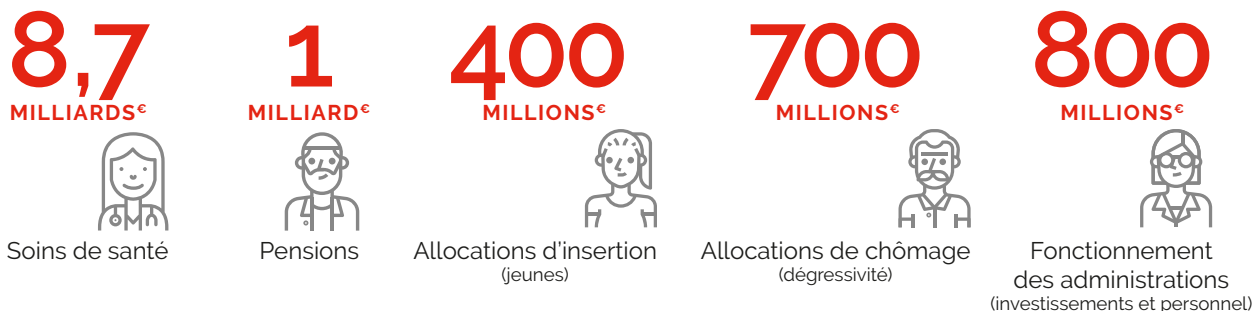
1. Définition Wikipédia.

2. Ensemble formé par la Commission européenne, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

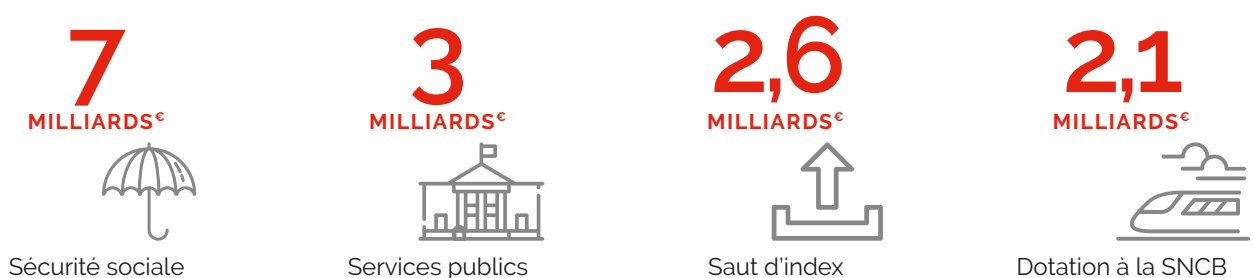
3. Au sein de l'Europe des 28, seules la Belgique (84 %), la Grèce (105 %) et l'Italie (100 %) faisaient exception. Notons que leurs dettes étaient en train de diminuer ou de se stabiliser. Source : Eurostat.

Sans nous étendre sur l'injustice de cette politique, mettons en évidence quelques chiffres marquants de l'austérité et des reculs sociaux pour la Belgique et la Wallonie :

#### Economies sur la période 2012-2014



#### Economies sur la période 2015-2018



Dans le cadre de la répartition de l'effort budgétaire, **des mesures d'austérité ont également été prises par les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles**. En Wallonie : 1,1 milliard d'EUR d'économies structurelles ont été programmées pour la période 2015-2017, soit 7 % du budget global de la Région.

Les principales mesures ont été les suivantes :



## Double peine pour la Wallonie

Les politiques d'austérité entraînent partout un ralentissement de l'activité économique et une diminution du pouvoir d'achat global des travailleurs. Elles répondent à des exigences socio-économiques de l'ensemble des fédérations patronales. Cependant, le niveau de vie et le pouvoir d'achat des Wallons et des Bruxellois sont plus faibles que ceux des Flamands (la Flandre est proche du plein emploi). Dès lors, la plupart des mesures d'austérité pèsent proportionnellement plus lourd en Wallonie et à Bruxelles. Toutes les mesures qui touchent les allocations de chômage affectent bien plus la population wallonne qui compte davantage de chômeurs de longue durée.

L'arrivée d'un gouvernement libéral (MR-cdH) a immédiatement donné le ton, avec le renforcement de l'austérité, ainsi que l'affaiblissement du rôle des pouvoirs publics et de la concertation sociale en Wallonie.

Beaucoup d'économistes reconnus ne valident pas les critères fixés par la fameuse « règle d'or », d'autant que celle-ci ampute les plans de relance dont les Etats auraient bien besoin pour booster la consommation intérieure et l'activité économique.

Les langues se délient sur **l'inefficacité flagrante de cette politique. Même dans les rangs du FMI et de l'OCDE, on admet que l'austérité nous éloigne des objectifs affichés.** En Belgique, un responsable du parti politique DéFI (parti Démocrate Fédéraliste Indépendant, ancien FDF) concédait de manière lucide dans une interview : « *Je ne crois plus aux recettes néolibérales d'austérité : elles mènent à l'impasse et ne font qu'augmenter les inégalités, qui mettent en péril notre système démocratique et la crédibilité même du politique*<sup>4</sup>. »

Le rapport annuel 2017 de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) précise :

*« Il convient avant tout d'abandonner les politiques de rigueur et de mettre la finance au service de la société et non l'inverse. [...] Le rapport suggère aussi d'augmenter l'investissement public par le lancement de grands programmes de travaux publics destinés à atténuer les changements climatiques et pour promouvoir les possibilités technologiques offertes par l'accord de Paris sur le climat ainsi que pour régler les problèmes de pollution et de dégradation de l'environnement, tout en accordant une « grande attention » à l'économie des soins bénéficiant aux enfants et aux personnes âgées.*<sup>5</sup> »

Ces multiples condamnations en hauts lieux, même en terres libérales, n'enclenchent pourtant aucun changement de cap.

## 3 MODERNITÉ LIBÉRALE À L'ŒUVRE

### 3.1 DÉMANTÈLEMENT DU DROIT DU TRAVAIL

Le travail de sape exécuté dans plusieurs pays d'Europe sur le droit du travail depuis les années 2000 prend des formes très semblables : lois Hartz (Allemagne, 2003-2005), réformes Rajoy (Espagne, 2012), Jobs Act (Italie, 2014), loi Peeters (Belgique, 2016), le passage en force des ordonnances Macron (France 2017). Chacune de ces réformes a un impact sur le syndicalisme et dissout la concertation sociale en la déplaçant vers des lieux où les travailleurs sont déforçés. Du niveau interprofessionnel vers le secteur, du secteur à l'entreprise, de l'entreprise au « face-à-face » avec le patron. Toutes ont pour but de flexibiliser le temps de travail, de faire baisser le salaire horaire, de faciliter les licenciements. Toutes ont pour effet de nous projeter un siècle en arrière, en se revendiquant de la modernité. Le même travail de sape est mené dans la fonction publique avec, notamment, les attaques contre les statuts.

La perle : Article 1 du projet de Loi Travail en France : « *Les libertés et droits fondamentaux de la personne sont garantis dans toute relation de travail [...] mais des limites à ces libertés peuvent être apportées si elles sont justifiées par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise.* »

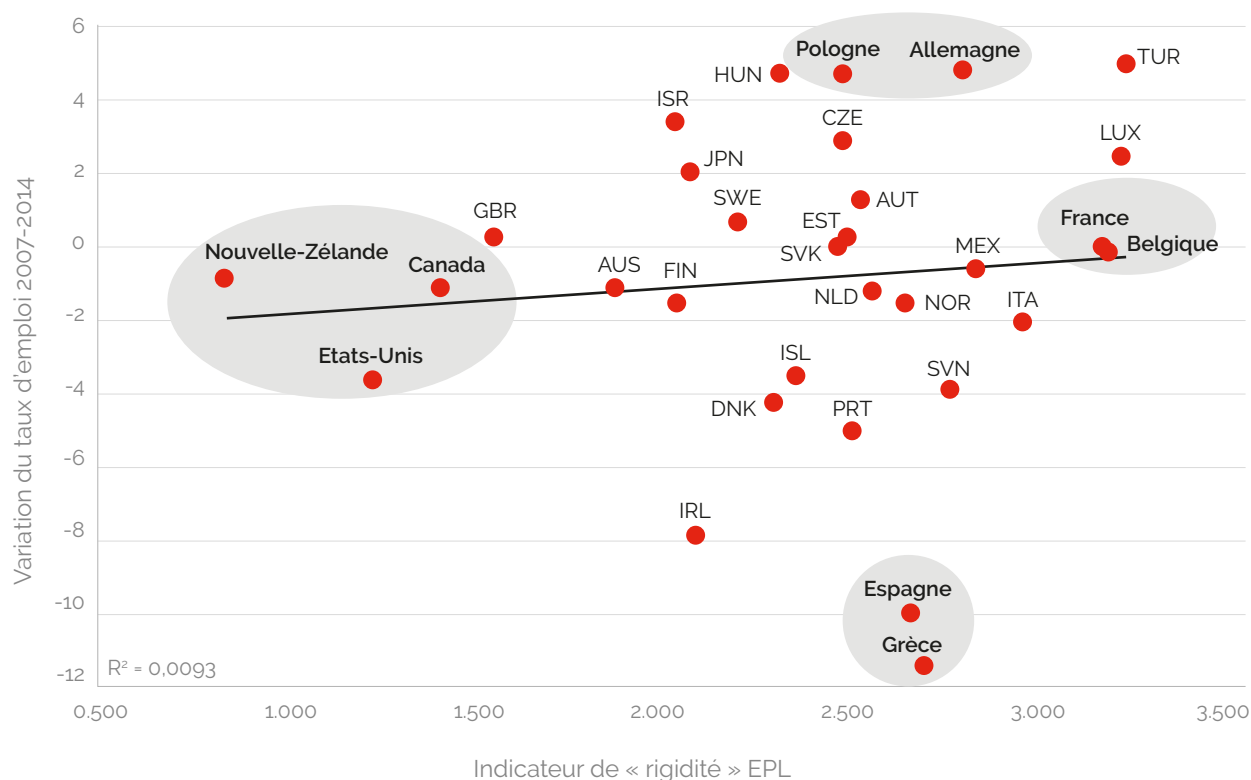
Selon les fédérations patronales, le droit du travail serait trop rigide et empêcherait de créer de l'emploi. En réalité, les employeurs souhaitent surtout licencier plus facilement... pour soi-disant embaucher plus facilement et fluidifier le marché du travail. Le graphique ci-après<sup>6</sup> montre pourtant que rigidité et taux d'emploi n'ont aucun impact l'un sur l'autre :

4. Gosuin, D., ministre bruxellois de l'Emploi, réaction à l'étude à l'étude « Noir, Jaune, Blues » de la fondation « Ceci n'est pas une crise », *Le Soir*, 14 janvier 2017.

5. Dépêche *Belga*, 15 septembre 2017 : « L'ONU préconise un New Deal mondial et la fin de l'austérité ».

6. Graphique extrait de l'article de Michel Husson : « Flexibilité, l'arnaque néolibérale », 14 mars 2016 sur <http://hussonet.free.fr/>

## Comparaison entre le taux d'emploi et la « rigidité » du droit du travail



Source : OCDE.

L'Allemagne a un droit du travail comparable à celui de la Grèce en termes de souplesse et de procédure de licenciement. Le taux d'emploi est cependant diamétralement opposé en faveur de l'Allemagne. La Belgique et la France ont, du point de vue patronal, un droit du travail qui mérite le poteau d'exécution (parmi les plus « rigides »). Cela ne les empêche pas d'afficher une meilleure variation du taux d'emploi que les Etats-Unis, qui sont les champions du monde de la souplesse (flexibilité très développée, sécurité sociale inexistante...).

### 3.2 LES DESSOUS DU « MODÈLE » ALLEMAND

Tout n'est pas critiquable dans le modèle allemand, mais lorsqu'on le met sur un piédestal aux yeux des autres membres de l'Union, il faut considérer la situation du pays sur le plan social également. Et de ce point de vue, le bilan allemand est une bombe à retardement.

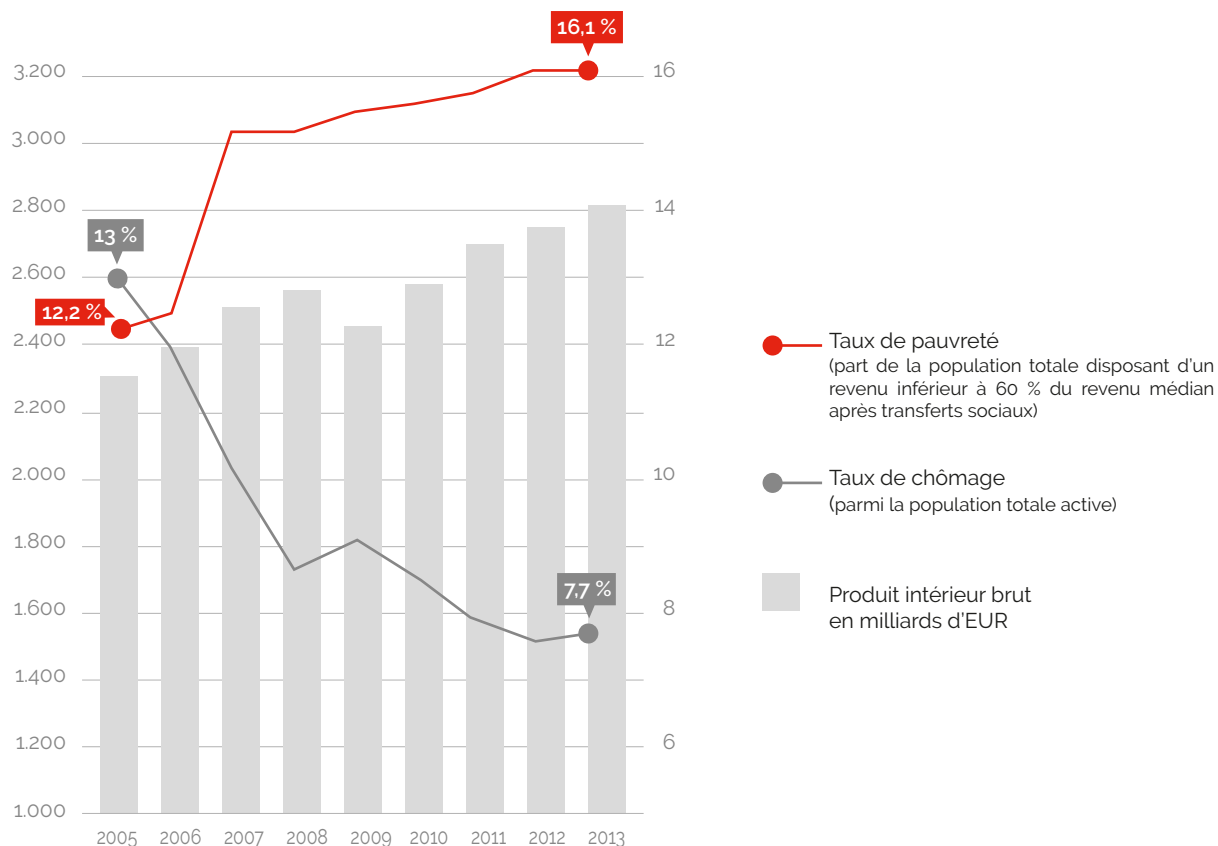
Les réformes du droit du travail allemand, votées sous le gouvernement du social-démocrate Gerhard Schröder, ont transmis leurs gènes aux réformes libérales du gouvernement belge de Charles Michel. Parmi les mesures phares : les lois Hartz IV (2003-2005). L'allocataire devient le client d'un guichet (*jobs center*) qui l'active en diminuant drastiquement son revenu.

En 2016, un million de sanctions ont été prononcées à l'encontre de chômeurs « insuffisamment actifs » dans leur recherche d'emploi, à raison d'une moyenne de 108 € par tête. Les *jobs center* ont fait l'objet de 121.000 plaintes de la part des victimes pour sanctions arbitraires. Elles furent rejetées dans 60 % des cas. Et beaucoup, n'ayant pas connaissance de leurs droits, ne contestent pas la sanction.

En face, les salaires et les contrats de travail sont également revus à la baisse (création des mini-jobs à 450 €/mois exonérés de cotisations sociales) de manière à ce que la concurrence soit totale et que les allocataires appauvris se précipitent sur des emplois précarisés, ce qui n'est pas sans rappeler le « jobs jobs jobs » du gouvernement belge avec la création de flexi-jobs et l'accentuation de la pression sur les demandeurs d'emploi.

La chute du taux de chômage officiel en Allemagne a donc un revers : la paupérisation de l'ensemble des travailleurs, qu'ils aient un emploi ou non.

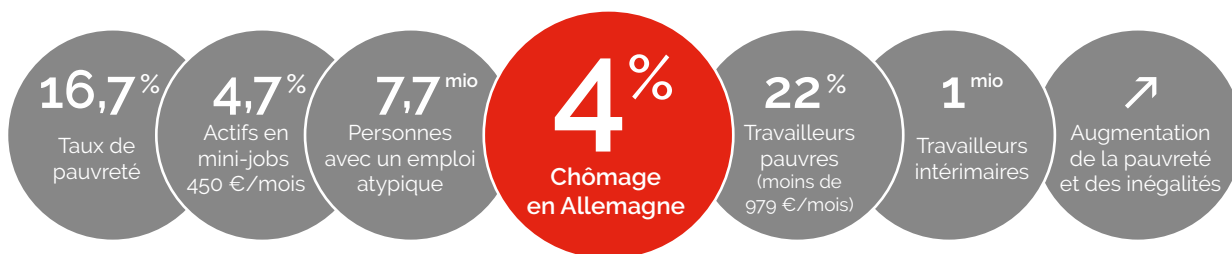
#### PIB en hausse et pauvreté en hausse (Allemagne)



Source : Eurostat ; Destatis.

La tendance des deux courbes montre à quel point un taux de chômage très bas (depuis 2013, il a continué à baisser : les 7,7 % sont devenus 4 %) peut dissimuler des réalités sociales très dures, et ce alors que le PIB est en constante augmentation.

En 2017, les 4 % de chômage en Allemagne se traduisent, notamment, par 16,7 % de taux de pauvreté, 4,7 millions d'actifs en mini-jobs à 450 € mois, 7,7 millions de personnes avec un emploi atypique<sup>7</sup>, 1 million de travailleurs intérimaires, 22 % de travailleurs pauvres (moins de 979 €/mois), une augmentation de la pauvreté et des inégalités.



7. Mini-jobs, emplois intérimaires, contrats à durée déterminée ou encore emplois à temps partiel de moins de 20 h par semaine. Sources : « L'Allemagne. Pays modèle ? », Cahier spécial du *Soir*, 23 et 24 septembre 2017 et « L'enfer du miracle allemand », *Le Monde diplomatique*, septembre 2017.

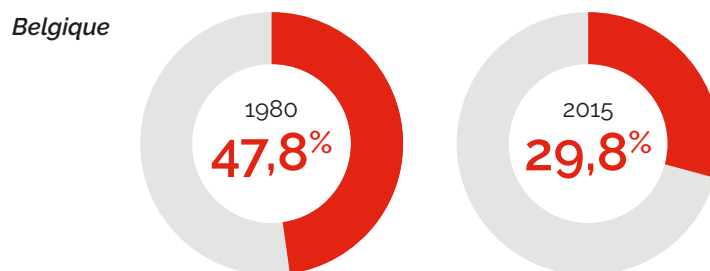
La dette de l'Allemagne atteint le taux également « exemplaire » de 63 % du PIB. Elle a pleinement profité de la spéculation sur la dégradation de la situation grecque<sup>8</sup>. Ce taux exemplaire dette/PIB se paye aussi sur le terrain : le déficit d'investissement dans les services publics est estimé à plus de 100 milliards. Ce qui n'est pas sans conséquences sur l'état des infrastructures.

### 3.3 CHARGE SUR LES CHÔMEURS

La notion de chômage ne suffit pas à mesurer la totalité des publics touchés par le manque d'emploi. En 2016, il y avait en Belgique environ 774.000 sans-emploi : ce qui représente 11 % de la population en âge de travailler. **Il serait intéressant de développer un nouvel indicateur en Belgique : la mesure du non-emploi en équivalent temps plein au sein de la population âgée entre 18 et 64 ans<sup>9</sup>. Fin 2017, la Belgique comptait :**

- 487.000 chômeurs indemnisés ;
- 135.000 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou de l'aide sociale du CPAS (hors étudiants) ;
- 88.000 prépensionnés (qui ne sont pas encore soumis à une recherche active d'emploi mais qui ont parfois été forcés de quitter la vie active prématurément) ;
- 49.000 jeunes en stage d'insertion (sans aucune allocation mais soumis aux contrôles) ;
- 15.000 allocataires d'insertion exclus et dont on ne retrouve aucune trace.

Lorsqu'on dresse la liste des mesures stigmatisant et pénalisant les chômeurs depuis 10 ans, on se rend compte de l'acharnement qu'ils subissent (voir pages suivantes « Bilan de la chasse aux chômeurs »). L'absence de résultats probants en termes de recul du chômage démontre la nature idéologique de cette stigmatisation. **En aucun cas, une force politique de gauche ne peut encourager ou promouvoir ce type de dispositif qui affaiblit considérablement l'ensemble des travailleurs, actifs et non actifs.** On ne le répètera jamais assez : diminuer la protection sociale précarise l'ensemble de la population.



L'allocation de chômage brute représentait en moyenne **47,8 %** du salaire brut moyen en 1980. Ce chiffre est tombé à **29,8 %** en 2015.

C'est pourquoi la FGTB wallonne se positionne en faveur d'une assurance chômage qui redevienne un réel revenu de remplacement (voir notre position dans la partie 3 : répartition capital/travail).

➔ RECUEIL | « Le contrôle de la disponibilité »

8. L'Allemagne a racheté 14 aéroports publics grecs depuis 2011. En investissant dans le programme d'aide de la BCE, elle a également réalisé un profit de 900 millions d'EUR. En ces temps troublés de crise, la dette de l'Allemagne est apparue comme une valeur refuge pour les investisseurs. Elle a également pu bénéficier de taux très bas de la BCE, ce qui lui aurait fait économiser 100 milliards d'EUR (d'après une étude allemande de 2015).

9. Le magazine *Alternatives Economiques* a développé cet instrument pour la population française âgée de 25 à 59 ans. Il s'avère que le taux de non-emploi à temps plein dans cet échantillon de la population active s'élève à 27,5 %, ce qui tranche violemment avec les 9,5 % de taux de chômage officiel en 2017.

## Bilan de la chasse aux chômeurs (Belgique)

Remarque préliminaire : il s'agit ici d'une photographie de la situation actuelle basée sur les données et statistiques de l'ONEM\*. Toutes ces mesures continuent et continueront à produire leurs effets néfastes dans les années à venir. De plus, on ne peut encore répertorier les victimes des mesures les plus récentes. Ce bilan reste donc malheureusement provisoire.

\* Données arrêtées au 31 décembre 2017. Toutes ces données peuvent être consultées dans les Rapports annuels et les statistiques disponibles sur le site [www.onem.be](http://www.onem.be).

# 2004

Instauration des contrôles de **disponibilité** des demandeurs d'emploi. Depuis, **166.670** sanctions dont **48.001** exclusions définitives.

Le **stage d'insertion** passe de 9 à 12 mois. **28.694 jeunes** pénalisés cette année-là.

Les périodes indemnisées au **forfait minimum** ne sont plus assimilées, pour la pension, sur base du dernier salaire mais sur base du « *droit minimum par année de carrière* », soit un salaire fictif proche du salaire minimum légal. Tous les chômeurs indemnisés au forfait (voir point précédent) sont concernés.

# 2012

Elargissement des contrôles de **disponibilité** aux sans emploi ayant une inaptitude médicale au travail permanente d'au moins 33 % et à certains travailleurs à temps partiel bénéficiant d'un complément chômage, l'Allocation de Garantie de Revenus (AGR). **2.453 personnes** sanctionnées depuis.

Renforcement des contrôles de **disponibilité** et des sanctions pour les allocataires d'insertion. **14.359 sans emploi** sanctionnés depuis.

Restrictions des conditions d'accès aux **prépensions** (âge, durée de carrière...) et suppression de la prépension mi-temps. **5.000 travailleurs âgés** pénalisés rien que cette année-là.

Dégressivité accrue des **allocations de chômage**, les allocations baissent plus fort et plus vite. Rien qu'en 2016, **165.713 personnes** sont indemnisées **en phase dégressive ou au forfait minimum**. Ce forfait est sans aucun lien avec le salaire antérieur et les cotisations sociales versées, il est à peine supérieur au seuil de pauvreté. Bien d'autres sans emploi ont déjà été dans cette situation durant les années précédentes et d'autres encore le seront dans les années à venir.

Le **complément d'ancienneté** pour chômeurs âgés avec longue carrière n'est plus accessible à partir de 50 ans mais de 55 ans. Depuis, ce sont environ **43.000 sans emploi âgés** qui auront été pénalisés par cette mesure.

L'âge pour obtenir la dispense de **disponibilité** sur le marché de l'emploi passe de 58 à 60 ans. Près de **13.000 chômeurs âgés** pénalisés chaque année.

# 2013

Conditionnement de l'accès aux allocations d'insertion à la réussite de contrôles de **disponibilité** durant le **stage d'insertion**. Depuis, cette nouvelle procédure a entraîné **55.754 évaluations négatives**.

Elargissement des contrôles de **disponibilité** aux 50-55 ans. Rien qu'en deux ans (2014-2015), cette mesure a entraîné **1.320 sanctions contre ces chômeurs âgés dont 378 exclus définitivement**.

Le **complément de reprise du travail**, versé aux chômeurs âgés qui retrouvent un emploi, n'est plus accessible à 50 ans mais 55 ans. Ce sont donc chaque année, environ **9.000 travailleurs** qui auraient pu bénéficier de ce complément qui n'y ont plus droit.

Nouvelles restrictions des conditions d'accès aux **prépensions** (âge, durée de carrière...). **3.689 demandes en moins** en une année.

Les **chômeurs âgés et RCC (ex-prépensionnés)** doivent être disponibles pour le marché de l'emploi et vivre en Belgique. En cas de non-respect des obligations, ils peuvent être sanctionnés.

Diminution de l'AGR (allocation de garantie de revenus, complément chômage dont peuvent bénéficier, à certaines conditions, les travailleurs à temps partiel). Depuis, on compte une **baisse de 26 % du nombre de travailleurs sous ce statut** (de 50.702 à 37.469).

Renforcement des **sanctions administratives et réinstauration des contrôles au domicile** des sans emploi.

Nouvelle diminution des allocations de **chômage temporaire**. Depuis 2012, leur montant net a **diminué de 10 %** en moyenne. Pour certains travailleurs, la baisse de revenus peut monter jusqu'à 16%.

Elargissement des contrôles de **disponibilité** aux 55-60 ans.

# 2015

Nouvelles restrictions d'accès aux **allocations d'insertion** (âge et diplôme). Environ **10.000 jeunes** exclus d'emblée de la Sécurité sociale chaque année.

La limitation des **allocations d'insertion** dans le temps (décidée en 2012) entraîne l'exclusion définitive de **29.021 allocataires d'insertion**. 2/3 des exclus sont des excluEs et la Wallonie est, de loin, la première Région touchée avec 66 % des fins de droit.

Suppression totale du **complément d'ancienneté** pour les chômeurs âgés ayant une longue carrière. Ce sont donc près de **35.000 personnes** (moyenne annuelle) qui sont pénalisées.

Restriction des conditions de la dispense de recherche d'emploi pour **raisons sociales et familiales**. Le nombre de demandes annuelles **chute de 90 %** (de 2.978 à 344 !).

La limitation des **allocations d'insertion** dans le temps entraîne l'exclusion définitive de **7.857 allocataires d'insertion**.

# 2016

Restrictions d'accès au **chômage économique temporaire**. En une année, baisse de près de 18 % du nombre de chômeurs temporaires : de 119.224 à 97.975.

La limitation des **allocations d'insertion** dans le temps entraîne l'exclusion définitive de **6.504 allocataires d'insertion**, portant à ce jour à **43.382 le nombre total de victimes** de cette mesure. Parmi elles, 59 % de femmes. Et 66,5% des fins de droit concernant des Wallonnes et Wallons.

# 2017

La combinaison de toutes les attaques contre les **allocataires d'insertion** a conduit à une **chute de plus de 59 % des sans emploi indemnisés** sur cette base : 105.663 en 2011 contre 42.803 en 2017 !

Les périodes de chômage de deuxième période (après un an) et de RCC (ex-prépension) ne sont plus assimilées en fonction du salaire antérieur mais sur base du « *droit minimum par année de carrière* », soit un salaire fictif proche du minimum légal. Des dizaines de milliers de personnes sont directement concernées à l'heure actuelle, des centaines de milliers sur le long terme.

# 2018

Le gouvernement prévoit de diviser par deux l'Allocation de garantie de revenus des travailleurs à temps partiel depuis plus de 2 ans. **37.469 travailleurs menacés** dont 76 % de femmes, souvent seules avec enfants.

### 3.4 LE RETOUR DU TRAVAIL FORCÉ

Dernier épisode de la guerre aux pauvres : le « service communautaire ». Ou comment organiser le travail forcé gratuit sous prétexte de réinsertion des bénéficiaires du revenu d'intégration.

La FGTB wallonne rejette catégoriquement ce projet et le modèle de société qu'il porte. Un modèle où les précaires seraient contraints, sous peine d'exclusion, d'accepter de prêter gratuitement des heures de travail. Une société où ces travailleurs gratuits rempliraient progressivement nombre de tâches actuellement assumées par les travailleuses et travailleurs des services publics et du non marchand.

L'austérité fédérale et le cadre budgétaire européen ayant rendu la situation financière des communes wallonnes particulièrement difficile, certains élus locaux risquent, dans les années à venir, d'être attirés par ce type de projet leur permettant de faire des économies sur le dos des services publics.

Si le service communautaire venait à se banaliser, on assisterait à une stigmatisation accrue des plus faibles mais aussi à une pression généralisée sur les salaires et les conditions de travail dans les services publics et le non marchand ainsi qu'à une détérioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Il faut craindre que les projets de la droite ne s'arrêtent pas là. L'instauration d'un dispositif semblable au sein de la sécurité sociale, plus particulièrement dans sa branche chômage, est en effet mentionnée dans le programme du gouvernement Michel. Il s'agit donc d'un enjeu syndical et citoyen majeur sur lequel notre organisation doit rester particulièrement vigilante.

C'est la raison pour laquelle, en 2016, la FGTB wallonne s'est officiellement jointe à l'appel au boycott du service communautaire lancé par plus de 60 associations, syndicats, mutuelles et partis. Nous continuerons à défendre cette position et mettrons tout en œuvre pour que ce boycott soit massivement suivi par les communes et associations wallonnes.

## 4 INÉGALITÉS

Les profits d'aujourd'hui ne sont pas les investissements de demain et encore moins les emplois de d'après-demain<sup>10</sup>. Cela fait 30 ans que ça dure.

« *Albert Frère "pèse" autant que 2,2 millions de Belges* »<sup>11</sup>. Cet exemple illustre à lui seul l'aberration de la situation. Comment en sommes-nous arrivés là ? Comment les mécanismes de redistribution des richesses ont-ils pu être dérogés au point de laisser 8 hommes accumuler autant de richesses que la moitié la plus pauvre de l'Humanité ? Qu'ils aient investi, pris des risques, hérité... rien ne peut justifier la concentration d'autant de milliards dans les mains de 8 hommes. L'Histoire nous enseigne que les logiques de concentration de richesses peuvent conduire à la guerre. Pour se prémunir des erreurs passées, la CECA fut inventée, après la Seconde Guerre mondiale, afin que les matériaux utiles à l'armement et à la guerre (acier et charbon) ne puissent plus être concentrés par un seul pays.

Aujourd'hui, c'est de la concentration financière qu'il s'agit. Et elle menace l'équilibre de la société. Elle est d'autant plus insoutenable que les Etats ne parviennent plus à assurer les droits fondamentaux de leur population. Selon la CNUCED, si les 10 % les plus riches dans une quarantaine de pays payaient 5 % d'impôts supplémentaires, cela engendrerait quelque 800 milliards de dollars de nouvelles rentrées fiscales.

Plus le niveau d'inégalités augmente dans une société, plus le niveau de vie global de cette société se détériore : augmentation de la violence, détérioration de la santé publique, délinquance en hausse, nombre plus important de grossesses chez les adolescentes... pour toutes les catégories de revenus et de classes sociales. C'est ce qu'a démontré l'épidémiologiste anglais Richard Wilkinson dans un livre intitulé « Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous »<sup>12</sup>.

10. « Théorème de Schmidt », du nom d'Helmut Schmidt, ancien chancelier allemand. « Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain. »

11. C'est le titre d'un article du *Soir* paru le 15 janvier 2017, suite à la publication de l'étude d'Oxfam sur les inégalités mondiales. Les 10 % des Belges les plus riches détiennent (presque) la moitié du patrimoine des ménages ; et le « 1 % », pas loin d'un cinquième.

12. Wilkinson, R., Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous, Edition Les Petits matins, Institut Veblen, Paris, 2009.

## 4.1 PERTE DE CONFIANCE

L'étude « Noir, Jaune, Blues »<sup>13</sup>, commandée par la fondation belge « Ceci n'est pas une crise », a permis de quantifier des réalités et de confirmer le vécu qui nous revient du terrain syndical, au contact des travailleurs et travailleuses. Ces dix dernières années, nous avons connu plusieurs bouleversements majeurs dont la crise financière, économique et sociale de 2008. Mais aussi la révolution numérique qui modifie les codes du travail, la crise migratoire, l'augmentation des inégalités, la protection sociale qui n'est plus garantie, le risque de burn out qui s'amplifie, l'aggravation de la pollution et la dégradation de la qualité des aliments, les vagues d'attentats meurtriers... La conjonction de ces éléments renforce le sentiment d'impuissance chez une frange de la population. Les descriptions retranscrites ci-dessous sont reprises des conclusions de cette étude :

- 63 % des Belges n'auraient plus confiance dans le système politique belge et 56 % des citoyens auraient peur du futur ;
- 26 % des Belges se sentiraient « abandonnés ». Selon les termes du sondage, il s'agit de personnes qui se caractérisent par une peur du déclassement, une insécurité identitaire forte, un sentiment d'être dépossédées de tout, notamment de « leur propre avenir », d'être des victimes de tous : des immigrés, des musulmans, de la globalisation, de l'Etat, du marché de l'emploi, des élites, des « autres » en général. Nostalgiques d'un certain passé, préférant un retour à la communauté qui protège, elles souhaitent un pouvoir fort. Ce profil se retrouve davantage parmi celles et ceux ayant un capital culturel faible qui va souvent de pair avec des emplois peu qualifiés, voire précaires, un capital économique fragile, étant issus d'un milieu populaire, plutôt âgés (plus de 55 ans) ;
- 25 % des Belges sont qualifiés de « renaissants ». Ils sont convaincus que le changement doit d'abord se « faire par en bas », dans l'horizontalité, sans attendre de grands mouvements sociaux. C'est avant tout le combat des idées et les changements au niveau « micro ». C'est la stratégie gramscienne de l'hégémonie culturelle<sup>14</sup>. Ces individus ne craignent pas le futur. Plutôt que d'en appeler en priorité au politique, ils résistent, refusent d'être soumis à divers pouvoirs (économique, financier, politique, culturel, identitaire, médiatique...) et expérimentent des changements dans l'horizontalité : rapport à l'alimentation et à la consommation, rapport à l'énergie, à la mobilité, invention de nouveaux liens sociaux de proximité — solidarité, convivialité, etc. — invention de monnaies alternatives, rapport différent au travail, à l'activité, ouverture et accueil des réfugiés... Il y a 20 ans, ils représentaient 17 % de la population belge. Aujourd'hui, ils sont 25 %. Ce profil se retrouve davantage parmi les individus ayant un capital culturel plutôt élevé, venant de milieux sociaux moyens supérieurs (dont les enseignants, cadres moyens...) et supérieurs. Ils ont entre 20 et 45 ans.

**L'organisation syndicale doit renforcer ses liens avec les « abandonnés » et les « renaissants ». Ces deux catégories sont des actrices potentielles de changements. Il s'agit de redonner confiance aux premiers afin qu'ils ne cèdent pas aux sirènes des partis d'extrême droite. Il s'agit aussi d'établir des connexions avec les seconds, pour organiser le rapport de force. Ce raisonnement vaut également pour les publics exclus du chômage qui, de manière subite et injustifiée, perdent le lien avec leur organisation syndicale. Mais la FGTB, dans toutes ses composantes, a aussi un rôle à jouer auprès des travailleurs autonomes, parfois appelés autoentrepreneurs, qui sont en réalité subordonnés à une plateforme numérique. Rester ou devenir l'intersection possible entre tous les travailleurs est une mission syndicale prioritaire. Des liens peuvent aussi être faits avec la réalité de certains petits indépendants qui subissent la même violence économique que les salariés.**

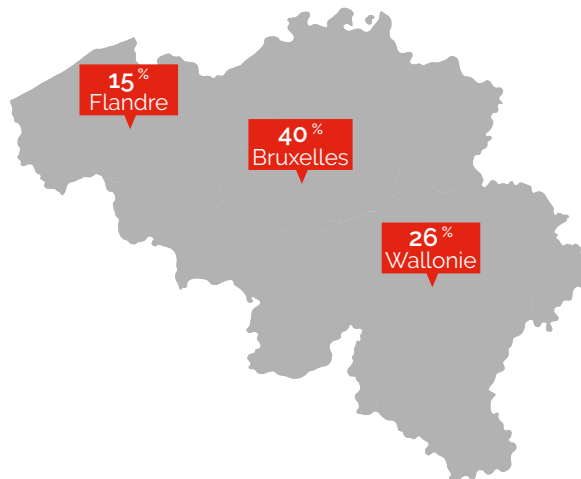
13. <http://www.cecineestpasunecrise.org/comprendre/noir-jaune-blues-2017/>

14. L'hégémonie culturelle est un concept qui décrit la domination culturelle d'un groupe ou d'une classe et le rôle que les pratiques quotidiennes et les croyances collectives jouent dans l'établissement des systèmes de domination. Le concept de l'hégémonie culturelle a été d'abord théorisé par Antonio Gramsci. (Wikipédia).

## 4.2 RISQUE DE PAUVRETÉ EN BELGIQUE

En lieu et place d'un cercle vertueux de la protection sociale — une protection sociale et des services publics comme condition et conséquence d'une répartition des richesses plus équitable — nous assistons à l'avènement d'un **cercle vicieux de la précarité** : la précarité comme condition et conséquence d'une répartition des richesses déséquilibrée.

En Belgique, plus d'une personne sur cinq vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est de 15 % en Flandre contre 26 % en Wallonie et près de 40 % à Bruxelles. Cette ventilation inégalitaire recoupe celle du taux de chômage et du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale<sup>15</sup>.



L'importance de la précarité en Wallonie a évidemment des répercussions sociales, politiques et culturelles mais elle a également des implications sur les finances régionales et communales (politiques de lutte contre la pauvreté, budgets des CPAS...).

Pour combattre ce fléau, nombre de responsables politiques (de la droite au centre mais aussi jusque dans certains rangs dits « progressistes ») se bornent à envisager la pauvreté comme un problème individuel et non un phénomène politique et socio-économique global. Selon eux, la pauvreté doit être combattue par des mesures de responsabilisation, d'autonomisation, d'activation des précaires. Considérés auparavant comme les victimes d'une situation économique, d'un système global, les précaires sont maintenant vus comme les responsables — voire les coupables — de leur situation.

**Pour la FGTB wallonne, le véritable enjeu est le combat pour la répartition équitable des richesses, en amont. La lutte contre la pauvreté n'est devenue nécessaire que parce que, ces trente dernières années, le partage des richesses a été tronqué à l'avantage du capital. Elle ne peut supplanter la lutte pour le droit à l'égalité et à une vie digne.** Il faut se montrer particulièrement vigilant à la confusion entre les deux en ces temps où le gouvernement qui appauvrit d'une main par ses politiques d'austérité n'hésite pas à signer de l'autre un chèque généreux (sous les caméras de préférence) au bénéfice d'une opération de charité qui voudrait réduire la pauvreté des enfants en Wallonie et à Bruxelles.

15. Le taux de chômage belge est en effet de 7,9 % : 4,9 % en Flandre, 10,6 % en Wallonie et 16,9 % à Bruxelles. Dans le cas du taux de bénéficiaires du RIS, voici l'écart : 1,9 % au niveau national pour 0,9 % en Flandre, 2,9 % en Wallonie et 5,3 % à Bruxelles.

## 5 DÉMOCRATIES EN DANGER

### 5.1 RÉSURGENCE OU ÉMERGENCE DE PARTIS NATIONALISTES ET D'EXTRÊME DROITE

Les partis nationalistes et d'extrême droite sont en progression partout dans le monde. Cette poussée est particulièrement visible en Europe. Les raisons en sont connues. La gestion austéritaire de la crise de 2007, la montée vertigineuse des inégalités sociales, la multiplication des conflits armés aux portes de l'Europe (Syrie, Ukraine), l'arrivée massive de réfugiés, l'absence d'une politique d'asile européenne coordonnée et la répétition des attentats terroristes sont autant de facteurs qui renforcent les populistes xénophobes. Donald Trump, arrivé au pouvoir aux Etats-Unis en 2016, en est certainement la caricature la plus dangereuse. Il symbolise cette dérive politicienne abjecte. Mensonges délibérés, propos violents, menaces et provocations à répétition, misogynie assumée, rejet de la diversité culturelle, protectionnisme nationaliste...

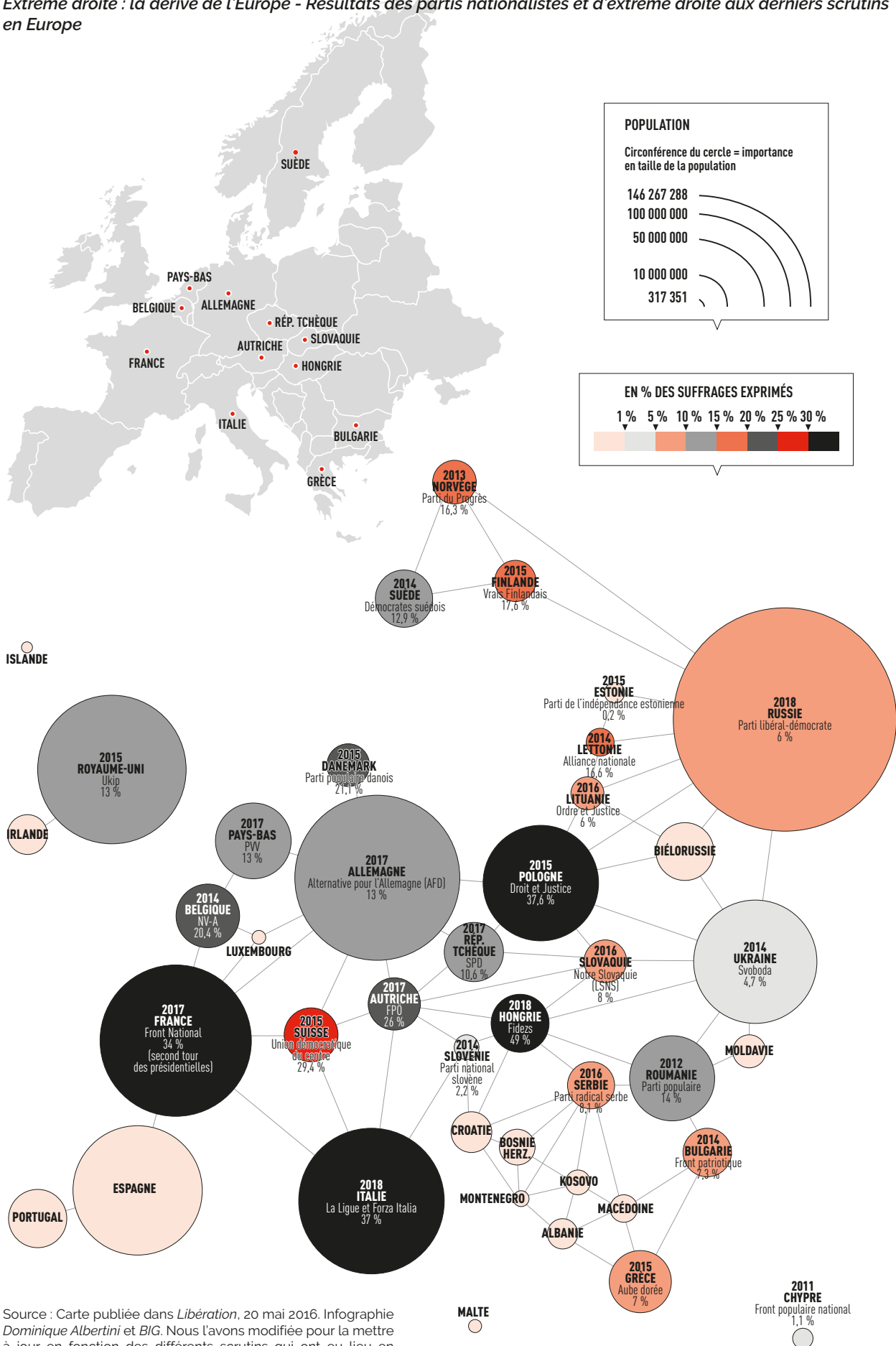
En Europe, tous les pays sont touchés par la montée des partis xénophobes. En Pologne et en Hongrie, les gouvernements mettent en œuvre des politiques ouvertement liberticides et anti-démocratiques. Ils violent allègrement la Charte européenne des droits de l'Homme. En France, le FN arrive, sans surprise, au second tour de l'élection présidentielle de 2017. En Allemagne, lors des élections fédérales de septembre 2017, le parti AfD (Alternative pour l'Allemagne) a raflé 12,6 % des suffrages et fait son entrée fracassante au Bundestag. C'est un véritable coup de tonnerre dans la démocratie allemande puisque l'AfD se dit ouvertement d'extrême droite, populiste, xénophobe, anti-européenne, anti-migration, anti-démocratique. En Autriche, l'extrême droite intègre le gouvernement en décembre 2017 en occupant les postes régaliens — et donc déterminants — de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires étrangères ainsi que celui de Vice-chancelier. Cette fois-ci, en Belgique, nous n'avons pas eu de vague d'indignation ni d'appel officiel au boycott des pistes de ski autrichiennes comme ce fut le cas en 2000 quand le FPÖ accéda au pouvoir. C'est que la donne a changé... En Belgique, la droite traditionnelle est au pouvoir avec la N-VA au niveau fédéral, un parti nationaliste et populiste qui a siphonné nombre de mandataires et d'électeurs du Vlaams Belang.

Face à la crise humanitaire qui frappe les migrants, nous assistons à des dérapages racistes et xénophobes du secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Theo Francken. Dans le même temps, le bourgmestre d'Anvers propose de créer une brigade (une milice ?) de citoyens volontaires pour renforcer les forces de l'ordre et gonfler ainsi les effectifs de police de 10 %.

Comme le dit la formule, c'est moins le bruit des bottes qu'il nous faut craindre que le silence des pantoufles. Le fascisme qui vient s'installer insidieusement, à petits pas. Il creuse son nid dans la peur du déclassement social, l'angoisse du lendemain. L'apathie des partis démocratiques **favorise l'estompement du cordon sanitaire tissé par les partis démocratiques pour tenir l'extrême droite à l'écart du pouvoir.**

*Progression des nationalistes et de l'extrême droite : voir carte ci-après.*

**Extrême droite : la dérive de l'Europe - Résultats des partis nationalistes et d'extrême droite aux derniers scrutins en Europe**



Source : Carte publiée dans *Libération*, 20 mai 2016. Infographie Dominique Albertini et BIG. Nous l'avons modifiée pour la mettre à jour en fonction des différents scrutins qui ont eu lieu en Europe depuis deux ans (infographie 2018 : RAMDAM DESIGN).

## 5.2 CRIMINALISATION DES SYNDICALISTES, DES MILITANTS, DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Sous couvert de lutte contre le terrorisme et de contrôle de l'immigration « illégale », l'intrusion dans la vie privée<sup>16</sup> et la restriction des libertés sont utilisées par le gouvernement. Les dispositifs de surveillance, d'accès aux données numériques risquent de se multiplier (fichage, déplacements, relevé d'identité, levée du secret professionnel pour les assistants sociaux...). La criminalisation des syndicats (atteintes au droit de grève, demande d'une personnalité juridique des syndicats), des militants et autres lanceurs d'alerte est en cours.

En aperçu, quelques titres de journaux :

**« Prenez le train ce jeudi (déguisé en syndicaliste, c'est moins cher !) »**

*« On croyait avoir tout vu, tout lu, tout entendu, dans notre magnifique pays qui a poussé parfois très loin les limites du surréalisme. Avec un vrai bonheur en matière de peinture. Sachez que le mouvement surréaliste touche à présent la SNCB, sans doute désireuse d'amadouer ses camarades syndiqués. Voici donc les faits qui nous font bondir. La SNCB a décidé d'offrir aux manifestants, qui marcheront sur Bruxelles, jeudi, des tickets «événements», dont le prix variera entre 12 et 14 €. Soit une réduction de l'ordre de 50 % par rapport au prix normal. »*

Francis Van de Woestyne, éditorialiste à *La Libre*, novembre 2014.

Celui-ci confond volontairement « offrir des billets événements » et « achat groupé de titres de transports » que peut pratiquer chaque groupe de voyageurs qui se déplace en train pour aller en manifestation ou ailleurs.

**« La France est soumise aujourd'hui à deux menaces qui, pour être différentes, n'en mettent pas moins en péril son intégrité : Daech et la CGT. »**

Franz-Olivier Giesbert, édito du *Point*, 1<sup>er</sup> juin 2016.

**« Le parquet veut traduire en justice 17 manifestants et leaders de la FGTB, dont le secrétaire général de la FGTB wallonne, pour les blocages et leurs conséquences lors de l'action de grève menée le 19 octobre 2015. »**

*La Libre* et *La Dernière Heure*, le 8 juillet 2017.

**« La FGTB passe son temps à dire n'importe quoi »**

*« (...) elle a décidé de défendre le chômage, moi je défends les personnes qui cherchent du travail et veulent travailler », ajoute-t-il avant de poursuivre : « La FGTB a décidé de miser sur le conservatisme absolu, la régression sociale ».*  
*« La FGTB est noyautée par le PTB, c'est-à-dire le communisme, c'est-à-dire cette idéologie du siècle passé qui a toujours signifié plus de pauvreté, plus d'écrasement aussi des libertés et des droits de l'homme. »*

Déclaration de Charles Michel, Premier Ministre, 8 janvier 2018.

**« Herstal: 17 manifestants renvoyés devant le tribunal correctionnel »**

*« Ils avaient bloqué l'autoroute E40. La chambre du conseil estime l'entrave méchante à la circulation établie. »*

*La Dernière Heure*, 14 février 2018.

Etant donné la vague d'attentats djihadistes qui touche toute la planète, il convient de traquer la « radicalisation ». Ce terme, dans le langage courant, peut tout aussi bien qualifier le terroriste que l'individu marginalisé ou encore le militant défendant des convictions radicales. La confusion des genres, engendrée par la confusion des mots, porte évidemment à conséquence pour les mouvements d'opposition au pouvoir, en ce compris les manifestants, les grévistes, les activistes... de gauche. Le terme radical aura vite fait d'éclabousser des militants qui participent à une action syndicale. *« L'équivoque est commode. Entre la menace bien réelle d'attentats, la panique morale et l'état d'urgence, l'imputation de la radicalisation offre aux dirigeants un outil de disqualification à large spectre. »*<sup>17</sup>

16. Le projet de loi autorisant les visites domiciliaires pour arrêter des migrants hébergés chez un particulier suscite l'indignation, y compris dans les rangs du MR. Des résolutions fleurissent au niveau des communes, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour demander le retrait du projet de loi.

17. Rimbart, P., « Le mot qui tue », *Manière de Voir*, février-mars 2017, p. 4.

En France, durant le mouvement social contre la Loi Travail, le journal télévisé de *France 2* parlait de « *radicalisation tous azimuts* » (23 mai 2016). La palme de l'amalgame revient au rédacteur en chef du *Point*, Franz-Olivier Giesbert, qui n'hésita pas à écrire « *La France est soumise aujourd'hui à deux menaces qui, pour être différentes, n'en mettent pas moins en péril son intégrité : Daesh et la CGT* »<sup>18</sup>. La messe est dite. C'est ainsi que nous lisons et entendons régulièrement les éditorialistes mainstream qualifier les positions et actions syndicales tour à tour d'archaïques, d'un autre âge, d'illégales, d'irresponsables, de corporatistes, de belliqueuses, de violentes, de prises d'otages...

« *La radicalité fait appel au courage des ruptures constructives et à l'imagination la plus créatrice. La confusion entre la radicalité transformatrice et les extrémismes est le pire venin que l'usage des mots inocule jour après jour dans la conscience et dans les corps* », Marie-José Mondzain<sup>19</sup>.

### 5.3 LA JUSTICE AFFAIBLIE

Le droit de saisir la justice d'un litige constitue un droit fondamental garanti, tant par la Constitution belge (article 13) que par la Convention européenne des droits de l'Homme (articles 6 et 13). **Toute personne doit donc pouvoir s'adresser au juge et il appartient à l'Etat de s'assurer de l'effectivité de ce droit.** Ces dernières années, le gouvernement fédéral a adopté une série de mesures, motivées par des raisons budgétaires, mettant à mal l'accès à la justice, spécialement pour les personnes les moins aisées. Les atteintes portées à la justice par les réformes libérales sont contestées tant par le monde associatif et les syndicats que par le barreau et la magistrature. Pour la première fois depuis très longtemps, les magistrats ont mené des actions de protestation, certaines allant jusqu'à la grève.

A épingle :

- en 2014 : l'application d'une TVA de 21 % sur les honoraires d'avocats. Ces derniers deviennent donc impayables pour bon nombre de citoyens. A contrario, les sociétés peuvent... déduire leurs frais d'avocats. Les pauvres et la classe moyenne, touchés de plein fouet par cette mesure, se trouvent donc dans une situation de faiblesse en cas de litige avec l'employeur, par exemple ;
- en 2015 : violation du principe d'égalité et d'accès à la justice par l'augmentation significative des droits de rôle et de greffe, montants dus au moment de l'introduction d'une demande en justice ;
- en 2016 : la réforme du système d'aide juridique de 2<sup>e</sup> ligne (bénéfice d'un avocat *pro deo*) a compliqué l'accès à la justice pour les catégories les plus fragiles de la population. Les travaux préparatoires de la loi ne cachent d'ailleurs pas que c'est un des objectifs de la réforme : lutter contre de prétendus abus, jamais démontrés. Depuis cette réforme, les avocats sont également de moins en moins nombreux à vouloir travailler en *pro deo* au vu de la charge administrative et de l'incertitude quant à leur rémunération pour ce travail.

**Dans les faits, le droit à la justice des citoyens et citoyennes est clairement menacé. Il s'agit donc d'un pilier de la démocratie qui est affaibli.** C'est aussi la qualité du service public de la justice qui est dégradée par les mesures d'austérité budgétaire (le travail en sous-effectif allonge inévitablement le temps de traitement des dossiers). Selon un rapport rédigé par le CEPEJ<sup>20</sup> en 2016, la Belgique est un des pays européens consacrant la part la plus réduite de son budget à la justice (0,9 %). Ce qui est un taux comparable ceux de l'Estonie ou de la Grèce.

## 6 L'ÉTAT DOIT REPREDRE SON SOUFFLE ET SON RÔLE

A qui profite la dette ? C'est le titre de la campagne lancée conjointement par la FGTB wallonne, la FGTB Bruxelles, le CEPAG et le CADTM (Comité pour l'abolition des dettes illégitimes) en 2012. Le remboursement de la dette publique, quelles qu'en soient les causes et le prix, servirait-il des intérêts privés qui prévalent sur la stabilité des Etats, l'enjeu écologique planétaire et le projet pacifiste qui avait guidé la construction de l'Europe au sortir de la Seconde Guerre mondiale ? La FGTB wallonne fait partie des organisations qui se sont vigoureusement opposées à l'adoption du Traité budgétaire européen. Aujourd'hui, elle plaide pour la réécriture de certains traités afin de desserrer le carcan budgétaire. Elle plaide également pour que l'Etat, la Région et les communes continuent à investir dans des secteurs clés du développement socio-économique et dans la nécessaire transition bas carbone.

18. *Ibidem*.

19. Philosophe française, spécialisée dans l'étude du rapport à l'image. Lire son article Penser à la racine in : *Politis*, numéro 1451, mai 2017, p.26.

20. Commission européenne pour l'efficacité de la justice.

## 6.1 LIBÉRER DES BUDGETS POUR INVESTIR À DIFFÉRENTS NIVEAUX DE POUVOIR

Une série d'investissements considérés comme fondamentaux ou stratégiques ne devraient pas être pris en compte dans le calcul de la trajectoire budgétaire et être immunisés contre la « règle d'or ».

De tous les niveaux de pouvoir, le communal est celui qui subit le plus rapidement et le plus violemment l'austérité. Or, les pouvoirs locaux sont les premiers investisseurs publics. Les communes organisent : services d'incendie, gestion de l'eau et des déchets, espaces publics et cadre de vie, activités culturelles, bibliothèques, enseignement fondamental, petite enfance, logement, état civil, voirie, police, hôpitaux, aide sociale, maisons de repos...

Suite aux attentats de Paris (janvier 2015), en l'espace de 6 jours, les gouvernements français et belge ont annoncé leur intention d'investir des centaines de millions d'EUR dans un ensemble de mesures destinées à lutter contre le terrorisme, en affirmant que ces dépenses ne devraient pas être comptabilisées dans le déficit budgétaire. Si un Pacte de sécurité peut primer sur le Pacte de stabilité, pourquoi ne pas mettre en œuvre un pacte social et économique primant également sur ce Pacte de stabilité ?

La FGTB wallonne demande que les investissements dans les secteurs qui engagent le développement et l'épanouissement des générations futures, à commencer par les secteurs de l'éducation et de la santé, ne soient pas comptabilisés dans le déficit public :

*« On ne peut attendre d'un Etat qu'il ferme ses écoles, ses universités, ses tribunaux, qu'il abandonne les services publics de telle sorte qu'il livre sa communauté au chaos simplement pour disposer de l'argent qui remboursera ses créanciers étrangers ou nationaux. Il y a des limites à ce qu'on peut attendre d'un Etat. »<sup>21</sup>*

La majorité de la population n'a pas vécu au-dessus de ses moyens. Dans la mesure où toutes les politiques d'austérité ont pour but officiel de réduire le déficit budgétaire, la FGTB wallonne continue d'exiger un audit de la dette belge, audit qui permettrait d'établir les raisons de l'endettement ces 30 dernières années et d'identifier les détenteurs des titres. Cet audit est un exercice démocratique complémentaire aux revendications suivantes :

## 6.2 DIMINUTION DE MINIMUM 50 % DES CHARGES D'INTÉRÊTS

**Via une réforme des statuts de la BCE** (Banque centrale européenne) de manière à permettre aux pouvoirs publics (des différents niveaux de pouvoir) de refinancer leur dette à des taux très réduits. Même si ce changement exige l'unanimité des Etats membres de la zone euro, la FGTB wallonne demande à ses représentants de se positionner à tous les niveaux en faveur de cette réforme le plus rapidement possible.

**Via la création d'une réelle banque publique.** Contrairement aux Etats, toute banque, qu'elle soit privée ou publique, peut emprunter à la BCE à un taux de 1 %<sup>22</sup>. L'Etat belge aurait pu décider de nationaliser la banque Belfius, dont il était actionnaire à 100 %, après l'avoir recapitalisée suite à la crise de 2008. Elle aurait pu soutenir les pouvoirs publics belges et les aider à refinancer leur dette à moindre coût tout en appliquant une politique de prêt à bas taux afin de relancer les investissements productifs. Nous déplorons la décision du gouvernement Michel qui, en 2017, a choisi de privatiser totalement Belfius, privant l'Etat d'un outil d'intérêt général. La FGTB réitère sa demande de création d'une banque publique.

**Via une réduction des taux d'intérêt imposée aux créanciers.** A plusieurs reprises dans l'histoire, les créanciers se sont vu imposer une réduction des taux d'intérêt qu'ils exigeaient aux pouvoirs publics. Il conviendra de protéger les petits épargnants qui ont placé leurs économies dans des titres publics, ainsi que les salariés et les retraités qui ont vu une partie de leurs cotisations placée par des institutions ou organismes gestionnaires dans ce même type de titres.

En raison de leur responsabilité dans la crise de 2008 et des conséquences néfastes sur la situation économique du pays, la FGTB wallonne propose d'imposer aux créanciers une réduction de 50 % des intérêts de la dette. Cela représenterait une économie annuelle d'environ 6 milliards d'EUR.

Les montants dégagés seraient dirigés en priorité vers la création d'emplois en tenant compte de la transition vers une économie bas carbone (une telle mesure permettrait de créer 120.000 emplois) et vers des investissements, notamment dans les services publics et le non marchand afin de faire face aux besoins de la population.

21. Commission de droit international de l'ONU, article 103 de la Charte, 1980.

22. Le paragraphe 2 de l'article 123 du traité de Lisbonne stipule : « Le paragraphe 1 ne s'applique pas aux établissements publics de crédit qui, dans le cadre de la mise à disposition de liquidités par les banques centrales, bénéficient, de la part des banques centrales nationales et de la Banque centrale européenne, du même traitement que les établissements privés de crédit. »

### 6.3 FOCUS SUR L'EXPÉRIENCE PORTUGAISE

Au Portugal, la politique menée par la gauche plurielle (une gauche socialiste minoritaire au gouvernement et deux partis de la gauche radicale dans l'opposition) depuis 2 ans, est un pied de nez aux chantages de l'austérité budgétaire.

Alors qu'il risquait des sanctions de la Commission européenne pour « déficit excessif », le Portugal a réussi à inverser la tendance de manière spectaculaire, en un temps record. En un an et demi, les mesures de relance par la demande intérieure ont bravé tous les interdits de l'orthodoxie budgétaire : augmentation du salaire minimum, des retraites et des allocations familiales, renforcements du droit du travail, baisses des impôts pour les salariés les plus modestes, arrêt des privatisations de services et d'infrastructures publics, programme de lutte contre la précarité. Il est aussi prévu de supprimer les coupes dans les revenus des fonctionnaires et de ramener leur temps de travail à 35 heures par semaine. Sur le plan purement économique, cette stratégie, aux antipodes des exigences de la Commission, s'avère payante.

D'après les projections, le chômage, qui était de 14 % en 2014, pourrait atteindre les 7 % en 2019. Au vu de l'amélioration des finances publiques, il est permis de penser que ce pays, encore fragile il y a trois ans, atteindra l'équilibre budgétaire en 2020.

Sans cautionner l'ensemble de la politique portugaise (qui comporte des zones critiquables, notamment sur le plan fiscal), ni préconiser une quelconque transposition, la FGTB wallonne considère que les mesures qui ont été prises et rendues possibles par une alliance des gauches, méritent l'attention de toutes les organisations qui veulent construire des alternatives à l'austérité budgétaire.

## 7 REFONDATION DE LA GAUCHE

L'offensive libérale Thatcher/Reagan du début des années 80 allait incontestablement marquer les trois décennies à suivre et affaiblir la gauche dans son ensemble. Mais il serait inexact d'imputer toute l'explication du déclin de la social-démocratie à la puissance de l'adversaire politique. Si la famille socialiste européenne est aujourd'hui « un grand corps malade à la renverse », il faut également en identifier les causes dans ses propres mutations, dans les positionnements et tournants qu'elle a opérés. Pour différentes raisons, elle s'est davantage attelée à limiter le démantèlement des droits acquis par la lutte sociale qu'à mener des combats offensifs pour tenter d'élargir le terrain de ses conquêtes. Son incapacité à proposer un contre-modèle au néolibéralisme et à l'austérité dès le lendemain de la crise de 2008 a précipité plusieurs formations sociales-démocrates vers la débâcle électorale dans les années qui ont suivi. Alors que le capital, lui, a continué à gagner du terrain tant en termes d'accumulation des richesses qu'en termes de colonisation des esprits.

*« Tout se passe comme si trente années de bataille défensive avaient privé les structures politiques de leur capacité à proposer, fût-ce dans l'adversité, une visée à long terme désirable et enthousiasmante [...] A mesure que la gauche érigeait sa modestie en stratégie, le plafond de ses espoirs s'abaissait jusqu'au seuil de la déprime [...] Vouloir tout, quand bien même on n'obtiendrait rien dans l'immédiat, c'est s'obliger à définir ce que l'on désire vraiment plutôt que ressasser ce que l'on ne supporte plus. »*

Pierre Rimbert<sup>23</sup>

Ce constat sévère à l'égard de la famille socialiste européenne ne doit pas occulter une autre réalité : la gauche n'est pas morte ! La contestation sociale et les alternatives non plus. Mais elles prennent davantage racines en marge des partis traditionnels, des piliers historiques, des syndicats et des mutuelles. Des formations de gauche radicale émergent à la faveur du déclin des partis de gauche traditionnels, enlisés dans des fonctionnements obsolètes et parfois immoraux. La résistance s'organise en mouvements éphémères (Nuit Debout), en plateformes permanentes (Acteurs des Temps Présents, Tout Autre Chose, TAM TAM, les indignés de la Plaza del sol devenus

23. Rimbert, P., « Contester sans modération », *Manière de Voir*, juin 2017, p. 50.

le parti Podemos), avec ou sans les syndicats. La militance s'exerce aussi plus volontiers dans les associations, les ONG, les mouvements citoyens. L'expérience collective de la plateforme « Stop TTIP/CETA » en 2017 est à cet égard un bel exemple de ce que peut réaliser un front commun d'un nouveau genre, réunissant société civile et organisations syndicales. Chaque acteur a renforcé l'autre dans un objectif commun.

L'enjeu pour la FGTB wallonne est de recréer du lien entre les différentes branches de la gauche et d'identifier les points de convergence. L'organisation syndicale doit rester un vivier où toutes les composantes de la gauche se sentent chez elles. Mais surtout, elle a un rôle à jouer pour que la gauche redevienne une force de proposition. A cet égard, la FGTB réaffirme sa totale indépendance par rapport aux partis politiques. Si des rapprochements peuvent s'envisager de manière ponctuelle, c'est uniquement parce qu'ils sont nécessaires à la réalisation des objectifs syndicaux et dans le respect des spécificités syndicales. La FGTB wallonne n'a de compte à rendre qu'à ses affiliés et les décisions prises doivent être le reflet de leurs positions.

Depuis septembre 2017, la FGTB wallonne appelle officiellement les partis de gauche francophones à examiner les convergences possibles de leurs programmes électoraux respectifs et les encourage à envisager la participation commune au pouvoir dans une logique de rupture si le résultat des élections le permet. Cet appel a pour but de mettre fin aux politiques libérales qui laminent les droits des travailleurs depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Michel en 2014. Afin de faire connaître aux partis de gauche nos priorités, les présentes orientations serviront de repères à toutes les interpellations politiques que la FGTB wallonne mènera dans son rôle de contre-pouvoir en vue des élections fédérales, régionales et européenne de 2019.



# 2 L'INTERPRO À LA CROISÉE DES CHEMINS

## 1 VIE OU MORT DES SYNDICATS

Nos adversaires politiques ont déjà tranché la question. « *Si nous voulons entretenir le moindre espoir d'un retour à une économie de liberté, la question de la restriction du pouvoir syndical est une des plus importantes* », Friedrich Von Hayek<sup>24</sup>, 1947.

Les notions « de vie ou de mort » peuvent sembler exagérées. C'est pourtant en ces termes que nous devons raisonner et poser le débat. Tant au niveau fédéral qu'au niveau régional, l'anéantissement des syndicats est une stratégie planifiée politiquement par les libéraux. La responsabilité juridique, la limitation du droit de grève, les astreintes, l'utilisation de la menace terroriste pour appliquer des restrictions aux manifestations (syndicales), la négation de la concertation sociale interprofessionnelle... sont autant d'attaques qui cherchent à affaiblir le cœur de notre action. Par ailleurs, la révolution numérique constitue également un tremplin pour les thèses sur la fin du travail salarié ou l'inutilité des syndicats.

La menace existentielle qui pèse sur nous vient donc en partie de facteurs exogènes comme ceux que nous venons de décrire mais aussi de notre capacité à nous adapter, dans nos structures et nos fonctionnements, à ces offensives et évolutions rapides du monde du travail.

Collectivement, nous avons la responsabilité d'éviter que les replis sur soi n'entraînent l'extinction de la dimension interprofessionnelle de la FGTB. Elle doit redevenir la plus-value commune à toutes les Centrales professionnelles, un contre-pouvoir puissant. Il s'agit du niveau auquel il faut penser et organiser la réaction syndicale puisque c'est là que s'organise le démantèlement du monde du travail. En tout état de cause, il nous faut réfléchir aux caractéristiques que doit rassembler un syndicat en phase avec les enjeux de société du XXI<sup>e</sup> siècle.

En collaboration avec les Centrales concernées, la FGTB doit utiliser sa dimension interprofessionnelle pour rétablir du lien entre l'organisation syndicale et certains publics de travailleurs (encadrement, services spécifiques). Nous devons militer et œuvrer pour que les nouveaux esclaves du numérique, les travailleurs sans papiers, les faux indépendants et les artistes soient reconnus sous le statut de salariés. Nos structures doivent s'adapter afin de coller à leurs réalités et aux mutations du monde du travail. Ceci ne modifie en rien le fait que l'affiliation syndicale s'effectue par les Centrales professionnelles.

24. Économiste autrichien (1899-1992), farouche défenseur du libéralisme économique. Adversaire de Keynes durant tout le XX<sup>e</sup> siècle, il pensait que l'intervention massive de l'Etat engendre la suppression des libertés individuelles. La citation est tirée d'un éditorial de Serge Halimi, « Eloge des syndicats » in *Le Monde diplomatique*, avril 2015.

## 2 DE L'IMPORTANCE D'UN SYNDICAT FORT

Malgré l'effritement des piliers, le syndicat peut s'appuyer sur sa légitimité et la confiance dont il jouit. Il est reconnu comme vecteur de justice sociale<sup>25</sup> et comme maintien des mécanismes de solidarité (sécurité sociale, services publics). Le syndicalisme a plus que jamais sa raison d'être puisque le salariat se développe. Sous des formes de plus en plus précaires, certes, mais le travail salarié n'est pas en voie d'extinction, comme certains l'affirment souvent. Un syndicat interprofessionnel fort, c'est donc une voix qui pèse pour représenter aussi toutes les nouvelles formes de travail face à un patronat qui a déjà accordé ses violons sur le plan interprofessionnel et qui bénéficie actuellement d'un large soutien politique et médiatique.

### 2.1 UN + POUR LES TRAVAILLEURS

La crise de 2008, la précarisation des formes d'emploi, le chômage, la modération salariale, les coupes budgétaires dans le secteur public ou les attaques contre le dialogue social ont contribué à l'érosion de la classe moyenne dans plusieurs pays d'Europe. Selon l'OIT, si la Belgique a échappé au phénomène, c'est grâce à son système de concertation sociale qui a permis de maintenir les amortisseurs sociaux et de préserver la classe moyenne notamment (35 % de la population d'après l'OIT). Il apparaît évident que le taux de syndicalisation élevé a une incidence positive sur le niveau des inégalités et sur la répartition des richesses.

### 2.2 UN + POUR LA RÉPARTITION CAPITAL/TRAVAIL

Au FMI, les économistes Florence Jaumotte et Carolina Osorio Buitron ont observé « *l'existence d'un lien entre la baisse du taux de syndicalisation et l'augmentation de la part des revenus les plus élevés dans les pays avancés durant la période 1980-2010. En réduisant l'influence des salariés sur les décisions des entreprises, l'affaiblissement des syndicats a permis d'augmenter la part des revenus constitués par les rémunérations de la haute direction et des actionnaires* »<sup>26</sup>.

### 2.3 UN + POUR L'ÉGALITÉ DANS LA SOCIÉTÉ

Une étude de l'OCDE démontre que plus le taux de syndicalisation est faible dans un pays, plus le coefficient de Gini est élevé, indiquant une distribution plus inégale des revenus<sup>27</sup>. Avec un score de 26,2, la Belgique (chiffres de 2015) affiche un « meilleur » coefficient de Gini que la moyenne européenne qui est de 31,0, ce qui fait d'elle un des pays les plus égalitaires de l'Union européenne. A titre de comparaison, les inégalités sont plus grandes au Luxembourg (28,5), en France (29,2) et en Allemagne (30,1)<sup>28</sup>.

### 2.4 PRATIQUER LE CONFLIT GAUCHE/DROITE

Le conflit entre la gauche et la droite est un moteur de démocratie et d'avancées sociales. En tant que syndicat, il nous appartient de faire vivre cette confrontation gauche/droite à tous les niveaux de la société et de faire reconnaître l'existence d'intérêts divergents, inhérents aux différentes classes sociales. C'est ce que nous faisons à travers la concertation sociale. Mais la « macronisation » de la vie politique tend à étouffer le clivage gauche/droite, la lutte des classes, et à les présenter comme dépassés, ringards, stériles. Les travailleurs ont tout à perdre s'ils se laissent convaincre par ce discours. C'est pourquoi l'éducation populaire et les formations syndicales sont un enjeu majeur dans la reconquête des esprits (voir « Agir par l'éducation populaire », partie 2, point 3.7).

Reconnaître et pratiquer le conflit idéologique entre adversaires politiques n'a jamais empêché d'aboutir à des compromis. La différence est que l'identité des parties adverses n'est pas niée dans le processus. En affirmant une position de gauche sur l'exclusion des chômeurs, le libre-échange, la fiscalité, nous faisons valoir les intérêts d'un groupe social. Le rapport de force permet ou non une victoire, c'est le jeu démocratique. L'échec n'est jamais une défaite définitive. Le contournement ou la peur du conflit, par contre, peut aboutir à des frustrations, à un rejet des institutions, à un repli identitaire (*Brexit* en Grande Bretagne, vote Front National, élection de Donald Trump aux Etats-Unis...).

25. Jaumotte FL et Osorio Buitron C., *Inequality and Labor Market Institutions*, rapport du FMI rédigé en 2015. L'étude montre que la présence syndicale participe à la promotion de politiques sociales redistributives et contribue à réduire les inégalités salariales.

26. Jaumotte FL et Osorio Buitron C., *Inequality and Labor Market Institutions*, *ibidem*.

27. Une norme souvent utilisée pour mesurer l'inégalité de revenus. La valeur du coefficient de Gini varie de 0 (égalité parfaite de revenus) à 100 (inégalité totale : tous les revenus sont aux mains d'une seule personne).

28. [http://www.luttepauvrete.be/chiffres\\_inegalite\\_riches\\_pauvres.htm](http://www.luttepauvrete.be/chiffres_inegalite_riches_pauvres.htm)

Cette analyse s'applique à la société dans son ensemble mais elle est également pertinente pour l'organisation syndicale interprofessionnelle. La recherche d'un consensus sans réel débat, l'unanimité mou<sup>29</sup>, ne peuvent qu'affaiblir l'identité et l'expression de l'organisation. La FGTB wallonne s'engage à poursuivre la confrontation d'idées en son sein et à faire exister cette confrontation partout où elle siège, où ses représentants et représentantes négocient, où elle s'exprime publiquement, à chaque fois qu'il en va de l'intérêt des travailleurs<sup>30</sup>.

## 2.5 REVENIR À LA RACINE

Que n'a-t-on fait comme concessions idéologiques à l'adversaire politique par crainte d'être taxés de bolchéviques, d'irréalistes, de doux rêveurs ou de « radicaux » ! Revenir à la racine de ce qui fonde notre identité et notre action syndicale est primordial. La gauche a un devoir d'inventaire qui concerne également les syndicats. Que de points de rupture atteints et dépassés pour conserver une crédibilité en tant qu'interlocuteur social ! Crédibilité qui, bien souvent, tient à des critères édictés par une droite décomplexée qui, elle, se durcit depuis 30 ans, au prix d'un grave recul démocratique (transfert du pouvoir des Etats vers les entreprises, criminalisation de la contestation, atteintes aux droits humains et sociaux...).

Aussi, en tant qu'acteur du conflit gauche/droite, la FGTB wallonne doit se réapproprier la terminologie, le vocabulaire qui correspond aux idées qu'elle défend. A ce titre, elle réaffirme l'existence de classes sociales aux intérêts divergents. Planification de l'économie, fiscalité sur le capital, handicap actionnarial, protectionnisme solidaire, réduction collective du temps de travail, socialisation des richesses, cotisations sociales, contributions (IPP)... sont des mots qui font renaître l'idée dès lors qu'ils sont à nouveau utilisés dans les discours, nos pratiques, nos formations syndicales. Et probablement que le combat pour l'extension de la socialisation des richesses devra se « radicaliser », au sens premier du terme, pour arriver à ses fins.

*« La résurgence radicale a au moins un double intérêt : elle influence les partis par capillarité [...] et elle renforce les batailles défensives quand ceux qui les mènent dans des conditions difficiles peuvent à nouveau s'appuyer sur une visée de longue portée. »<sup>31</sup>*

## 3 CONSTRUIRE UN « NOUS » À GAUCHE

### 3.1 UN « NOUS » FÉMINISTE

Répartition inégale des rôles dans la sphère privée, inégalité salariale, « plafond de verre » ou « plancher collant », temps partiels contraints, violences sexistes ou sexuelles sont quelques facettes d'une même réalité, celle d'une société où les femmes restent victimes d'une domination patriarcale et capitaliste. Notre projet d'avenir doit donc tenir compte de cette double domination qui est alimentée par des stéréotypes de genre.

L'année 2017 aura libéré la parole des femmes et vu naître une nouvelle génération de féministes qui inclut les #balancetonporc et #metoo mais va bien au-delà. L'actualité aura obligé plus d'un homme à chausser des lunettes « genre » sur les injustices routinières, banales, quotidiennes qui touchent les femmes. Les lignes bougent et la FGTB wallonne prend part à cette évolution en cours.

La question de l'égalité des femmes et des hommes ne peut relever des seuls Bureaux ou Commissions Femmes. Elle doit être défendue et mise en œuvre à tous les niveaux de notre organisation. Cela passe par une politique de syndicalisation des travailleuses avec ou sans emploi, une meilleure représentation à tous les niveaux de notre organisation et dans les entreprises et un respect scrupuleux des statuts de la FGTB qui instituent comme obligation l'égalité hommes-femmes dans les différentes instances décisionnelles de la FGTB et de ses Centrales.

La FGTB wallonne doit assurer au Bureau wallon des femmes les moyens humains et financiers pour développer, en synergie avec les différents services de la FGTB wallonne et du CEPAG, une approche transversale fondée sur l'égalité des genres. Et ce, dans toutes ses réflexions, positions, revendications politiques ainsi que sa communication.

29. Dumay, J.-M., « L'unanimité au prix de la dépolitisation », *Le Monde diplomatique*, juin 2017, p. 13.

30. Mouffe, Ch. et Errejón, I., *Construire un peuple, pour une radicalisation de la démocratie*, Editions du Cerf, Paris, avril 2017.

31. Sur le sujet, voir le dossier Radical de gauche in *Manière de voir*, *Le Monde diplomatique* n° 151, février-mars 2017, p. 27.

### 3.1.1 ÉGALITÉ DANS LA SPHÈRE PRIVÉE

En moyenne, les femmes consacrent deux fois plus de temps aux tâches domestiques que les hommes. Il s'agit d'un frein à l'accès à l'emploi à temps plein et à une évolution de carrière. S'engager dans la société civile ou dans une organisation syndicale est, de ce fait, généralement plus compliqué pour une femme que pour un homme. Cette répartition inégale des tâches domestiques est source d'inégalités au travail et dans la société.

Elle résulte d'une vision patriarcale du rôle des femmes. Cette vision stéréotypée continue à être véhiculée dans l'enseignement, dans la formation professionnelle, dans les médias, au travail, au sein de notre organisation, dans la vie publique et privée.

Comment faire bouger les lignes ?

La FGTB wallonne doit défendre un enseignement où l'égalité est au programme de l'éducation de nos enfants dès leur plus jeune âge. C'est la base même de la construction d'une société égalitaire.

Notre organisation a les possibilités d'inscrire, dans ses programmes de formation destinés à nos militant.e.s et délégué.e.s, la déconstruction des stéréotypes de genre et le développement des stratégies de lutte contre les discriminations dont sont victimes les femmes au travail et dans la sphère privée.

Une réforme des congés parentaux ou l'investissement dans des structures d'accueil des personnes dépendantes sont notamment des outils pour parvenir à une répartition équilibrée des responsabilités familiales.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles (36 % des femmes en Belgique sont concernées par cette violence en Belgique selon l'Institut pour l'égalité Femmes/Hommes), est un défi de taille que nous pouvons relever en collaborant davantage avec les associations féministes. La FGTB wallonne devrait développer une aide juridique et psychosociale des affiliées victimes de violence sexiste au travail ou dans la vie privée. Par ailleurs, la date du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences envers les femmes, doit devenir une journée interprofessionnelle d'actions en collaboration avec l'associatif féministe.

### 3.1.2 ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui, l'égalité professionnelle doit revenir au premier plan lors des négociations d'entreprises, sectorielles ou interprofessionnelles.

Les inégalités au travail, en termes de salaires, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail, de plafond de verre ou de plancher collant doivent être combattues et éliminées. La réduction collective du temps de travail peut aussi constituer un progrès si elle crée des emplois de qualité pour toutes et tous. La RCTT pourrait engendrer une répartition plus équitable, voire plus égalitaire, de l'emploi entre hommes et femmes **pour autant qu'elle s'accompagne de politiques volontaristes, concertées avec les interlocuteurs sociaux et les associations féministes**. En effet, la RCTT seule ne suffit pas à éradiquer les discriminations faites aux femmes dans le milieu du travail. Sans lecture genrée de la politique de l'emploi, elle pourrait même les aggraver.

Notre organisation devra aussi être attentive à l'impact de la digitalisation et de la numérisation sur les conditions de travail et d'emploi des femmes, en particulier dans les secteurs à prédominance féminine.

La FGTB wallonne aura à renforcer les liens avec les collectifs de femmes migrantes, avec ou sans papiers, qui luttent contre une discrimination systémique liée à leur genre et à leur origine sur le marché de l'emploi. Une femme issue de l'immigration a 36 % de chances en moins qu'un homme blanc d'accéder au marché de l'emploi (chiffres 2016 du Monitoring socio-économique d'Unia<sup>32</sup>). Des milliers de femmes sans papiers travaillent dans la chaîne du *care* (soins) sans statut, à la merci d'une expulsion du territoire.

### 3.1.3 ÉGAL ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Nous voulons un égal accès à la santé et aux services publics garants d'une égalité de traitement pour toutes et tous.

La FGTB wallonne défend le droit des femmes à disposer librement de leur corps. Plus particulièrement, les droits à l'avortement et à la contraception doivent être garantis. Cela suppose notamment une dépénalisation totale de l'avortement. Il convient de rendre l'accès à la contraception et à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) libre et remboursé proportionnellement aux revenus, l'accès devant être gratuit pour les plus précarisées. La FGTB wallonne doit être à l'avant-garde de ce combat en travaillant avec l'associatif féministe.

---

32. Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

### 3.1.4 ÉGALITÉ DANS LA POLITIQUE SYNDICALE

Plus de 50 % des membres de la FGTB sont des femmes. La syndicalisation des femmes, travailleuses avec ou sans emploi, doit davantage être développée.

Les candidates aux élections sociales doivent être inscrites en ordre utile sur les listes lors des élections sociales pour assurer leur réelle représentativité au sein des organes de concertation et de négociation. La FGTB wallonne doit également assurer une représentation égalitaire de ses affilié.e.s dans ses structures et donc assurer une égalité hommes-femmes dans les différentes instances décisionnelles de la FGTB et de ses Centrales, conformément à ses statuts.

Alors que la part des femmes dans l'emploi augmente ainsi que le nombre d'affiliées, de déléguées et d'élues en CE ou CPPT, la FGTB wallonne compte peu de femmes dans les postes à responsabilité politique. Il convient donc de soutenir les femmes qui veulent s'impliquer au sein de notre organisation comme représentantes du personnel ou dans des responsabilités politiques au sein de la structure.

Cette meilleure représentation des femmes, inscrite dans les Statuts, passe par des mesures volontaristes à tous les niveaux de notre organisation, de manière transversale. L'engagement syndical demande un investissement qui a des répercussions sur la vie familiale dont il faut nécessairement tenir compte dans notre fonctionnement.

L'égalité se conquiert et se défend ENSEMBLE. La résignation n'est pas inscrite dans le plan d'actions de la FGTB wallonne.

➔ RECUEIL | « La FGTB sera féministe ou ne sera pas ! »

## 3.2 UN « NOUS » AVEC LES 18-25 ANS

L'organisation syndicale, par ses modes d'actions et de communication ainsi que par la composition de ses structures, n'apparaît pas encore suffisamment comme le porte-parole naturel des 18-25 ans. Pourtant, tant la prise en compte des problèmes actuels rencontrés par les jeunes (emploi flexible et précaire, chômage de masse, nouvelles formes d'emploi, pauvreté étudiante...) que l'implication des jeunes au sein de la vie démocratique de notre organisation constituent des défis essentiels pour l'avenir de la FGTB.

La dynamique et les services instaurés depuis le dernier Congrès favorisent déjà la sensibilisation et la mobilisation des jeunes ainsi que leur implication au sein de la Centrale Jeunes et de nos structures. La FGTB wallonne doit continuer à développer cette dynamique ainsi que les Jeunes FGTB, outil privilégié pour enrichir, via le travail de terrain, son expertise des problématiques visant les 18-25 ans.

La FGTB wallonne soutient donc les initiatives des Jeunes FGTB pour sortir les étudiants, jeunes sans emploi ou travailleurs précaires de l'isolement, les organiser collectivement et assurer leur représentation démocratique au sein de ses instances. Pour rester en phase avec les étudiants, la FGTB wallonne relaye et soutient les préoccupations de la section étudiante des Jeunes FGTB : l'Union syndicale étudiante (USE).

### 3.2.1 UN « NOUS » QUI INCLUT LES JEUNES SANS EMPLOI ET « NEET »

Le chômage de masse qui touche nos sociétés occidentales depuis trois décennies s'est encore aggravé suite à la crise de 2008. Pour combattre le chômage et la crise, les gouvernements fédéraux successifs ont décidé de... s'acharner sur les sans-emploi. Les ravages des mesures de détricotage de l'assurance chômage ne se sont pas fait attendre. On a vu une explosion du nombre de jeunes exclus, en marge de l'emploi, de l'enseignement et de la sécurité sociale : ni étudiants, ni salariés, sans emploi mais pas toujours indemnisés... Une catégorie de jeunes désignée sous l'acronyme anglophone « NEET »<sup>33</sup> et qui est particulièrement exposée à la pauvreté, l'exclusion sociale, l'emploi précaire... Ce phénomène pose un réel défi sociétal qui ne pourra être relevé que par une politique de reconquête de droits sociaux dans l'assurance chômage.

Parallèlement, il importe de développer le modèle de l'accompagnement collectif des jeunes sans emploi. Basé sur une démarche volontaire, celui-ci présente des taux d'insertion supérieurs à ceux de l'accompagnement classique et prend davantage en compte l'aspect qualitatif de l'emploi ou de la formation.

En matière de formation en alternance, des opérateurs tels que l'OFFA<sup>34</sup> ont toute légitimité pour évaluer le nombre de places de stages nécessaires pour que chaque jeune ait l'opportunité d'être accueilli en entreprise. Sur cette base, les pouvoirs publics devraient pouvoir contraindre les secteurs à organiser un accueil de qualité et à dégager

33. L'acronyme NEET désigne les jeunes qui ne sont pas étudiants, travailleurs ou en formation (*Not in Education, Employment or Training*).

34. L'Office francophone de la formation en alternance.

les moyens nécessaires. En l'absence de réaction, une cotisation devrait être imposée aux employeurs concernés. Celle-ci alimenterait un fonds permettant aux jeunes privés de stage de percevoir tout de même la rétribution à laquelle ils auraient eu droit. En effet, la rétribution couvrant tant les journées en entreprise que sur les bancs d'écoles, il est injuste que des jeunes soient privés de rétribution par manque de volonté des employeurs. De plus, ce système constituerait indéniablement un incitant à la création de places de stage. Enfin, un meilleur contrôle des aides publiques à l'embauche ainsi qu'une réelle lutte contre les discriminations à l'embauche doivent faire partie intégrante d'une politique ambitieuse et efficace de lutte contre le chômage de jeunes.

➔ RECUEIL : « *Un NOUS en phase avec les 18-25 ans* » ; « *Les aides à l'emploi* » ; « *La lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi* »

### 3.2.2 UN « NOUS » QUI PARLE AUX ÉTUDIANTS

Un nombre croissant d'étudiants doivent travailler pour subvenir à leurs besoins ou financer leurs études tout au long de l'année scolaire. Ils subissent l'augmentation du coût de la vie, l'insuffisance et la rareté des aides accordées aux étudiants, mais aussi l'appauvrissement des familles. Loin de constituer la source enrichissante d'expériences professionnelles vantée par les employeurs, les jobs étudiants sont, le plus souvent, un apprentissage de la flexibilité, de la précarité et de l'arbitraire imposés par certains patrons.

De plus, la cotisation ONSS réduite appliquée aux jobs étudiants aggrave la concurrence avec les autres travailleurs de l'entreprise dans des secteurs déjà particulièrement frappés par la précarité des contrats de travail. Cette cotisation réduite n'ouvre en outre aucun droit pour le travailleur étudiant.

Le gouvernement de Charles Michel a décidé d'accentuer ces écueils en créant un nouveau statut permettant aux étudiants de pratiquer, durant leurs études, une activité indépendante. Ce nouveau statut ne fera que renforcer la précarité des jeunes, en particulier ceux travaillant pour l'économie digitale et de plateforme.

Face à cette précarisation croissante des étudiants, il est nécessaire de rappeler une évidence : **le premier job d'un étudiant est... d'étudier.**

Parallèlement à l'indispensable refinancement de l'enseignement supérieur, la FGTB wallonne revendique :

- la revalorisation des bourses d'études et l'instauration d'un système inversement proportionnel aux revenus basés sur des tranches de revenus plutôt que sur un plafond ;
- la suppression de l'obligation de conclure un contrat de travail parallèlement aux études, pratique que certains CPAS imposent aux étudiants bénéficiaires d'une aide sociale ;
- un meilleur encadrement du travail étudiant, en l'autorisant uniquement sur les mêmes critères que le recours à l'intérim, avec l'accord de la délégation syndicale ;
- le travail étudiant doit permettre de contribuer à la sécurité sociale de manière à ouvrir des droits sociaux (chômage et pension).

### 3.2.3 UN « NOUS » DANS LEQUEL SE RECONNAISSENT LES JEUNES TRAVAILLEURS

Les jeunes travailleurs sont particulièrement exposés aux contrats temporaires et à l'emploi flexible. Ces dernières années, la multiplication des sous-statuts et le développement de l'économie dite de plateforme a renforcé cette flexibilité non négociée.

La FGTB wallonne réaffirme que la priorité doit rester l'obtention d'un contrat à durée indéterminée à temps plein, un salaire et des droits égaux, quel que soit l'âge, pour des travailleurs occupés dans la même fonction. Une action coordonnée avec les Jeunes FGTB sera menée pour combattre ces processus.

La FGTB wallonne revendique :

- la fin de la dégressivité salariale liée à l'âge ;
- l'assujettissement à la sécurité sociale pour les jeunes travailleurs dès 15 ans ;
- la juste reconnaissance du diplôme en termes de barème ;
- la mise en place d'un système automatique et récurrent de validation des compétences acquises dans l'entreprise par un organisme public agréé ;

- la prise en compte de toutes les prestations de travail salarié, des périodes d'apprentissage en alternance, de formation en entreprise ou par le travail, de formation qualifiante ou d'un job étudiant pour ouvrir le droit aux allocations de chômage. La période de référence nécessite également d'être reconsidérée. Ces périodes de travail devraient également être valorisées dans le calcul de la pension ;
- l'obligation de remplacement des départs en RCC (ex-prépensions) et à la pension dans le cas des services publics.

➔ RECUEIL | « Un NOUS en phase avec les 18-25 ans »

### 3.3 UN « NOUS » QUI ENGLOBE LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Depuis son congrès statutaire de 2010, la FGTB wallonne a pris ses distances avec la notion de « développement durable » qui a largement été récupérée par un capitalisme vert (en commercialisant le droit de polluer par exemple). Nous revendiquons que **l'activité économique soit soumise aux objectifs sociaux et environnementaux décidés démocratiquement**. Les organisations qui continuent à se voiler la face par rapport à ces enjeux se figent dans une époque déjà révolue.

Des scientifiques prédisent que le prochain effondrement de l'économie viendra de l'épuisement des ressources du sous-sol. L'élite, consciente de cette finitude, déploie des politiques d'accaparement, y compris des terres arables, ce qui annonce la continuité d'un modèle de développement parfaitement inégalitaire. Il convient de réclamer urgemment un inventaire des intrants de l'industrie wallonne et de le confronter aux dates d'expiration programmée, à consommation égale. Concernant le modèle agricole, beaucoup de dérives ont eu lieu au nom de la sécurité alimentaire. Faire pousser des plantes malades (OGM) à coup de chimie, sur des sols morts, n'est pas une solution d'avenir. Le monde syndical s'est encore peu penché sur la question mais il convient de soutenir une transition agricole respectueuse de la qualité des sols, des équilibres écologiques et qui sera pourvoyeuse d'emplois.

#### 3.3.1 DE LA TRANSITION À LA PLANIFICATION BAS CARBONE

Entre COPs<sup>35</sup> « de la dernière chance » et avertissements répétés du GIEC<sup>36</sup>, les résultats concrets de la transition vers une économie bas carbone se font attendre. Si la Wallonie enregistre une baisse de ses émissions de CO<sub>2</sub> depuis 1990, c'est malheureusement dû aux fermetures qui ont touché son industrie et non grâce à une réelle politique proactive.

La transition bas carbone doit intégrer les travailleurs occupés dans les secteurs traditionnels de l'économie ainsi que les citoyens les plus fragiles économiquement. Il est crucial d'intégrer toutes les catégories de la population au processus pour éviter les clivages et les exclusions, tant dans les domaines de l'énergie, du logement, du transport et de l'économie dans son ensemble (transition juste).

L'enjeu est mondial mais les responsabilités doivent se prendre à tous les niveaux de pouvoir. Il est temps de **planifier les étapes** comme le prévoit le décret Climat adopté en 2014 pour **atteindre les 0 % d'émissions de CO<sub>2</sub> en 2050**. Au niveau wallon, à ce jour, le texte politique le plus ambitieux en la matière à ce jour est la résolution adoptée par le parlement de Wallonie le 28 septembre 2017<sup>37</sup>.

Les priorités de la FGTB wallonne pour planifier l'économie bas carbone sont :

- un **calendrier d'objectifs** à atteindre et leur évaluation, en concertation avec la société civile et les interlocuteurs sociaux ;
- la **coordination entre les différents niveaux de pouvoir** en Belgique pour assurer la cohérence des mesures ;
- le rôle d'exemple que doivent jouer les pouvoirs publics en matière d'intégration des objectifs climatiques dans tous les domaines de la vie politique ;
- l'investissement dans la **recherche et l'innovation** pour développer les technologies non polluantes et la nécessaire articulation avec les **marchés publics wallons** lors de la concrétisation de cette recherche ;

35. COP : *Conference of Parties*. Il s'agit des conférences des Etats signataires de certaines conventions internationales ayant trait au réchauffement climatique, à la biodiversité et à la désertification.

36. GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Lundi 13 novembre 2017, dans la revue *BioScience*, plus de 15.000 scientifiques de 184 pays signent une tribune pour mettre en garde contre la destruction rapide du monde naturel et le danger de voir l'humanité pousser « les écosystèmes au-delà de leurs capacités à entretenir le tissu de la vie ».

37. Proposition de résolution relative à la mise en œuvre d'une politique wallonne du climat (Doc. 886 (2016-2017) n° 1 et 2).

- le développement d'une **politique industrielle bas carbone** ;
- l'orientation des **moyens financiers qui reviennent à la Wallonie** et qui sont issus de la mise aux enchères des quotas de CO<sub>2</sub> ;
- le **soutien à toute initiative locale, publique et/ou citoyenne** en matière de diversification de la production d'énergie qui a un objectif de développement économique et social. La FGTV wallonne encourage la création de réseaux de chaleur publics, la mutualisation (voire la socialisation) des panneaux photovoltaïques sur les toits des particuliers, l'investissement citoyen dans les projets d'énergie renouvelable dont le but est également de réinvestir les bénéfices vers des actions locales d'intérêt général... ;
- la **formation des travailleurs aux nouvelles technologies** bas carbone et la reconversion des travailleurs dont les emplois sont menacés, ainsi que l'attention particulière à la santé et à la sécurité au travail compte tenu des nouveaux risques émergents liés aux technologies vertes.

**Le développement de l'économie circulaire revêt une importance essentielle pour les organisations syndicales** à plus d'un titre : renforcement de l'ancrage local des entreprises, préservation des ressources naturelles, création d'emplois nouveaux, renforcement de la compétitivité. Il doit **s'appuyer sur la concertation sociale aux différents niveaux macro et micro-économiques** de la prise de décision. Pour être pleinement cohérent avec l'organisation du travail dans l'économie circulaire, il convient d'élargir les droits syndicaux afin que la concertation sociale soit organisée par territoire (zones d'activités), par filière ou entre entreprises. De cette façon le syndicalisme de réseau pourrait se structurer sur une base légale.

Au plan européen, la FGTV wallonne soutient la proposition du **Pacte Finance-Climat**<sup>38</sup> qui repose sur trois principes :

- **orienter la création de monnaie vers l'économie réelle et pas vers la spéculation.** Chaque pays recevrait, pendant 30 ans, l'équivalent de 2 % de son PIB pour financer la transition énergétique. Ce montant pourrait être combiné à une taxe carbone et à une taxe sur les transactions financières. Selon l'ADEME<sup>39</sup>, l'investissement massif dans l'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables pourrait créer 6 millions d'emplois dans toute l'Europe<sup>40</sup> ;
- **créer un impôt de 5 %** sur les bénéfices non réinvestis des entreprises, ce qui représente 100 milliards/an pour la zone euro. Le bénéfice des entreprises reste largement moins taxé en Europe (20 %) qu'aux Etats-Unis (35 %). Cette recette fiscale permettrait d'investir massivement dans la recherche sur le stockage des énergies renouvelables, les nouveaux modes de transports ou une nouvelle génération d'ordinateurs moins énergivores ;
- **augmenter l'aide au développement des pays d'Afrique et du pourtour méditerranéen** pour mener une politique d'aide aux réfugiés climatiques. L'Afrique est un continent dont la population est jeune et victime des changements climatiques. Beaucoup de migrants peuvent être considérés comme des réfugiés climatiques.

Le transport demeure le plus gros producteur de CO<sub>2</sub>, de NO<sub>2</sub> et de particules fines en Wallonie et en Belgique. La pollution de l'air est en croissance permanente et est responsable de 12.000 décès par an en Belgique. A ce sujet, la FGTV wallonne demande qu'une cartographie des pollutions (qualité de l'air, utilisation de pesticides, ondes,...) soit réalisée afin d'objectiver le lien entre la pollution environnementale et la concentration géographique de certaines pathologies dans la population.

Les voitures au diesel représentent toujours la majorité du parc automobile belge malgré la nocivité de ce carburant reconnue depuis longtemps. Les incitants fiscaux pour l'achat d'un véhicule propre (alternatives au diesel ou à l'essence) ne règlent pas totalement la question car ils reposent avant tout sur le pouvoir d'achat des citoyens, ce qui lèse inévitablement les revenus les plus modestes. De plus, le remplacement des véhicules actuels par autant, voire davantage, de voitures électriques, répondra au problème de la pollution de l'air dans les centres urbains mais ne changera rien à la congestion du réseau routier et à l'aberration du « tout à la voiture ».

S'agissant de répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux que pose la mobilité, **l'impulsion doit venir du pouvoir public et non pas dépendre d'une option personnelle de consommation ou de la conscience écologique de chaque citoyen et citoyenne**. Dans cette optique, relevons que les avantages fiscaux accordés au système de voitures de société sont une aberration qui coûte très cher à la collectivité (l'équivalent d'un RER tous les deux ans). **Développer l'offre publique de transports en commun de tous types, modernes, pratiques et accessibles financièrement est la seule politique à la hauteur des enjeux décrits ci-dessus.**

38. Appel lancé par le climatologue Jean Jouzel et l'économiste Pierre Larrouturnou à la veille du Sommet européen sur le climat le 12 décembre 2017. L'Appel est signé par de nombreuses personnalités politiques, scientifiques, syndicales.

39. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (France).

40. A titre de comparaison : depuis 2015, la BCE a mis 2.500 milliards d'EUR à disposition des banques commerciales. L'essentiel de cette liquidité alimente la spéculation qui prépare la prochaine crise financière dont le FMI promet qu'elle sera plus grave que celle de 2008.

Au niveau de l'entreprise, des outils existent pour faciliter l'accès des travailleurs à leur lieu de travail et inciter à l'utilisation des transports en commun. La FGTB wallonne développe des revendications très concrètes pour l'amélioration de la mobilité en Wallonie à l'horizon 2030, tant dans l'intérêt des citoyens et de leur bien-être que du développement économique des entreprises.

### 3.3.2 INVESTIR DANS LA RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS

Compte tenu des perspectives démographiques et de l'état du logement wallon, 25 milliards d'EUR seraient nécessaires, sur 10 ans, pour construire 112.000 nouveaux logements et en rénover 800.000, soit 2,5 milliards d'EUR par an<sup>41</sup>. D'ici 2030, l'ensemble des logements devra répondre aux normes énergétiques européennes. Il s'agit donc, **en plus des mécanismes de prêts à taux zéro et des primes mises en place par la Région wallonne, de mobiliser l'épargne privée** (émission d'obligations d'Etat) pour atteindre ces objectifs tout **en évitant la flambée des loyers**.

A cet égard, il nous paraît indispensable de **reconduire l'Alliance Emploi-Environnement**, qui a créé entre 1.000 et 2.300 emplois, directs et indirects, pendant la législature 2010-2014 et permis une réduction d'1,5 million de tonnes de CO<sub>2</sub><sup>42</sup>.

La FGTB wallonne veillera à ce que la politique de logement menée dans le cadre d'une économie bas carbone soit inclusive à l'égard des publics les plus précarisés. Les locataires de logements sociaux, les locataires du parc immobilier privé et les propriétaires les plus vulnérables ne peuvent être exclus de cette révolution du logement wallon. Une série de mesures concrètes (montant des loyers, prêts à taux zéro, primes, accompagnements...) devront être respectées.

➔ RECUEIL | « Le logement » et « Transition économique bas carbone de la Wallonie »

### 3.3.3 BALISER LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La FGTB wallonne réaffirme que la gestion de l'énergie est un secteur stratégique qui devrait relever exclusivement de l'Etat. La marchandisation de ce secteur n'a tenu aucune de ses promesses (diminution des prix et plus grande efficacité). **En 2017, 21 % des ménages wallons étaient en situation de précarité énergétique**, c'est-à-dire qu'ils éprouaient des difficultés à disposer de l'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins à l'intérieur de leur logement.

Trois facteurs jouent un rôle déterminant dans le problème de la précarité énergétique : le niveau de revenus, la qualité du logement et le prix de l'énergie. La fin programmée des énergies fossiles doit apporter des solutions et ne pas aggraver la situation. Les acteurs du marché (fournisseurs, gestionnaires de réseau de distribution, producteurs) disposent de moyens importants pour défendre leurs points de vue et intérêts financiers dans cette transition. Les pouvoirs publics doivent donc impérativement veiller à reprendre la main et à ce que les citoyens les plus fragilisés ne soient pas les victimes d'une révolution énergétique qui se ferait au seul avantage des acteurs privés du marché de l'énergie et des consommateurs les mieux armés pour jongler avec les nouvelles technologies. Sans quoi, le risque est réel de voir se développer une vision déséquilibrée et corporatiste du marché de l'énergie dans les prochaines années.

**Plusieurs balises doivent être posées.** Elles concernent la limitation des loyers, le système des primes, la tarification de l'énergie, la facturation, la continuité du service et de l'approvisionnement et dès demain, les compteurs communicants, la fusion des gestionnaires de réseaux et de distribution.

La révolution énergétique a un coût à court terme mais l'inertie se paiera beaucoup plus cher sur le long terme. Le développement des énergies renouvelables doit être en partie financé par l'impôt sur les personnes physiques (IPP) dans le cadre de la réforme fiscale défendue par la FGTB wallonne, afin que les ménages les plus aisés y contribuent proportionnellement de manière plus importante.

41. A cet égard, le plan d'investissement wallon présenté le 18 janvier 2018 devra revoir ses ambitions à la hausse pour se hisser à la hauteur des enjeux wallons. Sur les 5 milliards du plan global, seuls 755 millions d'EUR serviront à rénover ou à construire des logements publics ou à accorder des primes à la rénovation énergétique des habitations privées. C'est largement en-deçà des plans qui l'ont précédé.

42. Source : IWEPS.

### 3.3.4 LE NUCLÉAIRE

Les centrales nucléaires émettent moins de CO<sub>2</sub> que les centrales au gaz et au charbon mais leur impact est loin d'être neutre si l'on considère les émissions de l'ensemble de la filière. Leur efficacité en termes d'approvisionnement est démontrée. Cependant, plusieurs éléments nous obligent à penser l'avenir sans le nucléaire :

- les **risques** pour l'environnement et la santé publique demeurent très élevés en cas d'accident (Tchernobyl, Fukushima). Ces risques ne peuvent être minimisés par le pouvoir politique, notamment à cause de la menace terroriste. De plus, les centrales belges ont atteint leur durée de vie maximum (40 ans) ;
- les **coûts** cachés du nucléaire sont importants : la maintenance, la gestion des déchets, les provisions nécessaires au démantèlement des centrales, la gestion des risques et les nombreux subsides publics dont a bénéficié le secteur. La rentabilité des centrales nucléaires pour la collectivité est donc à relativiser ;
- les **ressources naturelles** en uranium sont limitées et son exploitation est source de graves conflits dans les pays où il est extrait ;
- la **gestion des déchets radioactifs durant des milliers d'années** ne connaît pas de solution durable et son coût est actuellement difficilement chiffrable.

A l'instar du manque d'anticipation en termes de transition bas carbone, la FGTB wallonne dénonce l'absence d'initiative publique depuis 15 ans. En 2003, le parlement fédéral votait une loi de sortie du nucléaire. Depuis, le monde politique laisse la population belge et les travailleurs du secteur dans l'expectative.

La FGTB wallonne confirme sa volonté de **sortir de l'énergie nucléaire dans les délais fixés par l'accord de gouvernement et entend que l'échéance de 2025 soit respectée**, moyennant :

- une anticipation de l'avenir professionnel des travailleurs du secteur. Cela passe par des plans de formation aux nouvelles technologies et la reconversion dans les secteurs des énergies renouvelables. **Le démantèlement des centrales nucléaires, le traitement des déchets nucléaires et l'assainissement des sites constituent également une filière** créatrice d'emplois qui devra s'appuyer sur le savoir-faire des travailleurs et les nouvelles technologies. La transition énergétique doit être l'occasion de recréer une industrie porteuse d'emplois de qualité dans la Région ;
- des normes de sécurité maximales pour protéger les travailleurs du secteur et la population en cas d'accident majeur ou d'attentat ;
- la mise sous contrôle des piscines de stockage du combustible usé pour éviter toute pollution environnementale qui serait automatiquement synonyme de catastrophe en termes de santé publique ;
- la sécurité d'approvisionnement. Cela passe par un remplacement progressif et planifié de l'énergie nucléaire par le renouvelable et l'investissement rapide dans les technologies innovantes de stockage de l'électricité ;
- le développement des énergies renouvelables et donc l'accélération des investissements dans l'éolien, le photovoltaïque, la géothermie... ;
- le recours à des centrales au gaz performantes pour assurer la transition.

Cette transition écologique requiert une politique de planification écologique qui est au cœur de la répartition des richesses, le fil rouge des revendications de la FGTB wallonne.

### 3.4 RECONNAÎTRE LE SALARIAT

En Belgique, l'emploi salarié a continuellement augmenté. Nous comptons ainsi la création d'un million d'emplois depuis 30 ans et 500.000 depuis 15 ans.<sup>43</sup> Avec des phénomènes et des mesures comme l'augmentation des temps partiels, l'explosion des contrats journaliers, la création des flexi-jobs et le blocage des salaires, la précarité s'installe dans l'emploi. Il n'en demeure pas moins que l'emploi salarié ne fait qu'augmenter. Il est donc faux de dire qu'il se raréfie. Mais d'une part, il n'augmente pas dans une proportion suffisante pour absorber le chômage et d'autre part, la qualité des emplois créés ne permet plus d'en vivre dignement.

La classe sociale des travailleurs salariés s'étend, même si elle subit une précarisation croissante. Pour le vérifier, il suffit d'appliquer la grille de lecture suivante : Qui travaille pour qui ? Qui est subordonné à qui ? Il nous faut garder les yeux ouverts sur les nouvelles formes de domination. En restant figée dans ses modes de fonctionnement et d'affiliation traditionnels, la FGTB se couperait de la lutte des classes du XXI<sup>e</sup> siècle.

---

43. Alaluf, M., sociologue du travail, au cours des Etats généraux du Travail du Cepag, Beez, 2017.

Les travailleurs appelés « autonomes » sont **soumis à une subordination qui ne dit pas son nom**. Reconnaître les travailleurs autonomes comme des salariés **en raison de cette subordination à un donneur d'ordre, fût-il numérique, qui tire profit du travail fourni**, est un des défis majeurs pour augmenter le rapport de force des travailleurs. Le salariat pourrait donc s'étendre à **condition de ne pas créer de nouveau statut à partir de ces formes de travail**, nouveau statut par lequel s'opérerait inmanquablement le nivellement par le bas de tout le salariat.

La robotisation des tâches supprimera des heures de travail humain. Face à un capitalisme mondialisé, numérisé, « plateformisé », échappant à toute forme connue de concertation sociale, face aux flux migratoires qui ont toujours fait l'histoire des peuples, il est important que le contre-pouvoir soit également assuré au niveau interprofessionnel. En 2018, des catégories de travailleurs sont sous-représentées dans nos structures. Quantitativement et qualitativement : les femmes, les aînés, les jeunes, les sans-papiers, les travailleurs autonomes, les artistes, les exclus du chômage (qui étaient affiliés), les précaires... **Il s'agit de les reconnaître dès aujourd'hui, dans leur état d'exclus, d'invisibles, d'exploités, comme autant de semblables, d'alliés de classe.**

Elargir les modes de syndicalisation est un enjeu d'avenir et peut se faire de plusieurs manières :

- réduire à 20 travailleurs le seuil minimum nécessaire à l'organisation d'élections sociales dans les entreprises ;
- identifier les secteurs et les activités émergentes qui ont recours aux travailleurs précaires (hors contrat) ;
- mener des campagnes de syndicalisation auprès des travailleurs du numérique (travailleurs autonomes) ; créer des nouveaux lieux d'affiliation et de services mobiles pour créer de la protection sociale dans les nouvelles zones de « non-droit » ;
- revoir le champ des commissions paritaires pour coller davantage aux réalités de terrain ;
- inciter les travailleurs autonomes à se constituer en coopérative dans leur domaine d'activité<sup>44</sup> ou les encourager à des formes d'entrepreneuriat alternatives ;
- mener une campagne d'affiliation auprès des travailleurs sans papiers.

Il faut admettre que l'organisation syndicale perd chaque jour l'occasion d'être l'interlocutrice privilégiée des nouveaux travailleurs et des travailleurs exclus du marché du travail. Certains acteurs du privé se positionnent déjà sur le terrain syndical pour les encadrer, faire respecter leurs droits et en créer de nouveaux. La FGTB, avec les Centrales concernées, doit approcher, encadrer, représenter et défendre ces travailleurs sans tarder. Dans ce cadre, le rôle de l'Interprofessionnelle est inévitablement appelé à évoluer. La FGTB wallonne, avec toutes ses articulations, demande une réflexion et un débat sur la définition des rôles et des missions de chacune des composantes de l'organisation syndicale ainsi que sur le financement de ces nouvelles missions.

### 3.5 CHANGER LE RAPPORT AU POSSIBLE. DIRE NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ

A gauche, nous avons acquis une longue expertise dans la démonstration des dégâts causés par le néolibéralisme. Les analyses foisonnent et nos argumentaires paraissent imparables. Malheureusement, l'hégémonie libérale s'accommode parfaitement de « best-sellers de gauche » parce que l'horizon qu'elle a défini est toujours perçu comme indépassable. Dénoncer n'est plus suffisant, il faut avancer un autre projet qui donne envie d'y adhérer. Éliminer le discours TINA<sup>45</sup> (*There is no alternative*) ne sera possible que par l'émergence d'alternatives dans l'imaginaire collectif et dans la politique sur le terrain. Cette étape implique de bousculer l'ordre social, de changer la perception de ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, ce qui peut déstabiliser des travailleurs insécurisés. L'accueil des migrants, la réduction de la durée légale du travail, la transition écologique, la féminisation des lieux de décision, la fiscalité... ne sont pas des sujets faciles à aborder. Ils nécessitent un travail de fond avec les militants, les délégués et l'opinion publique.

44. La coopérative « Dioxyde de gambettes » à Bruxelles a été créée par d'anciens travailleurs subordonnés à une plateforme de livraison à vélo.

45. Bonfond, O., *Il faut tuer TINA. 200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde*, Editions du Cerisier, février 2017, 528 pages.  
TINA pour « *There is no alternative* » : ce slogan signifie que le marché, le capitalisme et la mondialisation sont des phénomènes nécessaires et bénéfiques et que tout régime qui prend une autre voie court à l'échec. Cette expression est attribuée à Margaret Thatcher, qui fut Premier ministre du Royaume Uni de 1979 à 1990.

### 3.6 FORMER DE NOUVELLES ALLIANCES POUR CHANGER D'HÉGÉMONIE

De l'assiette au cerveau, en passant par la gestion du temps, l'éducation des enfants, la consommation, le langage, la représentation du bonheur, le propre de l'hégémonie est d'installer ses principes dans les moindres replis de l'existence. Les victimes elles-mêmes en ont parfois totalement intégré le credo : « *il faut bien travailler plus longtemps puisqu'on vit plus longtemps* », « *nous avons vécu au-dessus de nos moyens donc il faut se serrer la ceinture* ». Pourtant, cet ordre du monde n'a rien de naturel. Il s'agit d'une construction politique, basée sur l'utopie de quelques idéologues qui voulaient transformer la terre en grande surface commerciale. 40 ans, c'est le temps qu'il a fallu pour imposer cette utopie à l'échelle planétaire et en faire un projet politique au service de 1 % de la population mondiale. 40 ans, ce n'est rien au regard de l'Histoire. Le renversement de cette hégémonie est donc non seulement possible mais vital pour les 99 autres % de la population mondiale.

La contestation et les propositions arrivent en ordre dispersé pour mener la bataille. Le poids de tous les mouvements de gauche, à n'en pas douter, pèserait nettement plus lourd si l'on parvenait à établir des alliances objectives sur des objectifs précis. Des philosophes et sociologues<sup>46</sup> ont analysé ce processus comme la définition de socles de valeurs communes. Valeurs communes qui constitueraient la base du renversement de l'hégémonie.

Derrière ce descriptif qui peut paraître simpliste se trouve **un renouvellement des pratiques de la FGTB interprofessionnelle. Elargir les bases de la contestation** ne se fait pas du jour au lendemain. Des tentatives de plateformes associatives et syndicales ont été menées ces dernières années. Elles se sont heurtées, et se heurtent encore, au décalage en termes de moyens humains et financiers, de modes de fonctionnement et de processus de décision (Acteurs des Temps présents, Tout Autre Chose, TAM TAM...). La FGTB fut parfois considérée comme la tirelire de l'initiative et, de leur point de vue, certaines associations se sont senties dépossédées d'une idée ou d'un projet. La construction de projets communs et leur organisation pratique comportent des difficultés. Celles-ci doivent être reconnues en tant que telles et incluses dans le processus de mise en œuvre plutôt que de constituer un obstacle infranchissable.

Il conviendrait donc de désamorcer les discordes potentielles en amont, en s'assurant que les différences entre alliés ne sont pas un frein ou une menace pour l'action qu'il convient de mener ensemble. Les identités et spécificités des uns et des autres doivent être respectées. Les expertises d'une association de terrain et la marge d'action d'une organisation syndicale peuvent utilement se renforcer. La plateforme Stop CETA/TTIP fut une réussite à cet égard.

Notre époque offre à la gauche des opportunités à saisir. Nous sommes dans ce clair-obscur qui peut voir surgir les monstres comme le disait Antonio Gramsci. Mais ce clair-obscur peut également **donner lieu à des alliances insoupçonnées ou oubliées.**

« *Les mouvements d'émancipation entretiennent un lien étroit avec la radicalité. Il a d'abord fallu analyser à la racine les causes de l'oppression, puis inventer les formes de la guerre sociale. [...]*  
*Dans la plupart des cas s'est posée la question de l'alliance entre paysans, ouvriers et classes moyennes.* »<sup>47</sup>

La FGTB wallonne s'engage à entreprendre cet élargissement des fronts de la contestation en menant un travail de consultations, de rencontres, et de convergences des priorités avec d'autres acteurs de la société civile en Wallonie. Il s'agit d'un processus à long terme qui n'évince en rien le rapport de force que nous devons (r)établir sur le terrain strictement syndical, en faisant vivre le débat contradictoire au sein de la structure, en offrant des formations syndicales et politiques, en réinvestissant davantage dans l'éducation permanente, en incluant les nouveaux publics de travailleurs et travailleuses.

46. Mouffe, Ch. et Laclau, E., *Hégémonie et stratégie socialiste*, Editions Les Solitaires intempestifs, février 2009, 336 pages.

47. *Manière de Voir* sur les radicalités n°151, p. 27, *Monde diplomatique*, mars 2017.

### 3.7 AGIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE

Construire et défendre un projet de société collectif et ancré à gauche passe par le renforcement de l'éducation populaire, émanation historique du mouvement ouvrier et outil essentiel de l'émancipation du monde du travail.

Il nous apparaît donc indispensable de revaloriser l'éducation populaire comme outil de développement de la conscience critique, de la militance, de l'expression politique de l'Interprofessionnelle et de la réaffirmation du syndicat comme contre-pouvoir.

D'abord, il est nécessaire de réaffirmer le concept de publics populaires, composés de tous les travailleurs, avec ou sans emploi, et des militants. L'éducation populaire que nous défendons doit se construire pour et avec ces publics, en mettant l'accent sur ce qui les unit (la résistance à l'exploitation du capital) plutôt que sur ce qui les divise (emploi/sans emploi, avec/sans papiers, affiliés/non affiliés...).

L'éducation populaire permet aussi de remettre du collectif dans les cursus de formation syndicale. Il faut favoriser les débats contradictoires car c'est dans la confrontation des idées que se crée et se vit la démocratie. Il est important de maintenir une grille d'analyse politique dans tous les volets de la formation, y compris les plus techniques.

Les travailleurs doivent être impliqués dans l'éducation populaire, outil essentiel dans l'émancipation du monde du travail. Pour cela, les Centrales professionnelles ont un rôle important à jouer :

- en soutenant et en développant les formations interprofessionnelles, en relayant systématiquement les activités et productions de l'éducation populaire ;
- en renforçant les différentes Commissions (Pensionnés & Prépensionnés, Travailleurs sans emploi, Travailleurs immigrés) et le Bureau wallon des Femmes dans leurs activités et leurs combats.
- en organisant une meilleure articulation entre les différents groupes sociaux fragilisés. La FGTB doit mener une réflexion sur le renforcement de son lien avec les travailleurs sans emploi, la manière de les organiser et d'améliorer leur représentation dans l'organisation ainsi que leur moyen d'action. L'affiliation d'un travailleur sans emploi à une Centrale de la FGTB ne devrait pas être liée au fait qu'il touche une allocation de chômage. Une réflexion devra être menée sur la création d'une affiliation à prix réduit pour les travailleurs sans emploi qui n'ont pas ou plus droit à une allocation de chômage ;
- en libérant au maximum (notamment via le congé-éducation payé) les militants pour qu'ils participent aux activités et, dès lors, contribuent directement à la réflexion mais aussi à la construction de l'émancipation et du « nous » à gauche ;
- en réintroduisant la culture populaire (lecture, cinéma, théâtre, expositions...) auprès des militants.

Un des écueils à éviter est le glissement vers un syndicalisme exclusivement « de services ». La FGTB wallonne s'inscrit dans une approche cohérente de la formation ; cela inclut les formations organisées par les Régionales interprofessionnelles. Elle s'engage à organiser la complémentarité dans l'offre globale de formation. Plus le délégué est outillé, plus il renforce les travailleurs qu'il représente. Il convient de prendre en considération l'agenda des Centrales professionnelles et leurs besoins spécifiques dans des matières qui leur sont propres. Aujourd'hui, certains « doublons » entre les formations organisées par les Centrales et celles organisées par l'Interprofessionnelle. Ces doublons permettent de rencontrer toutes les demandes. Il faudra en tenir compte dans l'offre de formation à venir.

➔ RECUEIL | « Congé-éducation payé »

### LE MONDE ASSOCIATIF ET ARTISTIQUE POUR L'ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEURS

L'éducation populaire se construit et se développe avec le monde associatif, créatif dans sa manière de recevoir et relayer les nouvelles demandes des citoyens. Forts de ces relais, la FGTB wallonne enrichit ses activités, ses formations et développe un front collectif élargi indispensable au projet syndical. Le syndicat doit également apporter son soutien à toutes les associations qui défendent les droits économiques et sociaux, mais aussi culturels et politiques.

Réfléchir à une « autre société » passe également par un rapprochement avec, entre autres, le monde artistique.

Aujourd'hui, les artistes subissent de plein fouet les décisions politiques et économiques libérales. Les budgets dédiés à la culture sont revus à la baisse au détriment d'une expression libre, décalée, sans tabou, indispensable à l'émancipation populaire et à la démocratie. Tout s'uniformise. Tout se lisse et la pensée dominante... domine !

Les synergies entre les sphères associatives, artistiques et de l'éducation populaire ne peuvent qu'accélérer l'émancipation des travailleurs. La FGTB wallonne doit œuvrer à ce rapprochement.

**Par rapport au pouvoir subsidiant, la FGTB wallonne revendique :**

- la revalorisation du financement à 100 % des activités agréées par l'éducation permanente ;
- le développement et la stabilité de l'emploi dans le secteur, l'augmentation de moyens dédiés à l'éducation populaire et un soutien effectif à la vie associative ;
- la possibilité de développer, en plus du plan quinquennal, des projets ponctuels sur des thématiques précises en lien avec l'actualité, la situation socio-économique et les combats des travailleurs ;
- l'élaboration d'un vade-mecum établissant des critères précis d'évaluation des activités et productions, laissant moins de place à l'interprétation subjective des services du gouvernement dans le cadre de l'éducation permanente ;
- les inspecteurs doivent faciliter le travail des associations en établissant des évaluations formatives plutôt que des sanctions ;
- la révision de l'approche strictement quantitative des groupes en formation, mais aussi des différentes productions ;
- la suppression des mécanismes qui engendrent la concurrence entre les différents acteurs de l'éducation permanente ;
- la réaffirmation de l'importance des publics populaires ;
- un renforcement du rôle d'initiative des mouvements et associations d'éducation permanente au sein du Conseil supérieur de l'éducation permanente (sur la politique d'éducation permanente, le mode d'évaluation des activités et production, l'état de santé du secteur...).

## 4 NOS MODES DE COMMUNICATION ET D'ACTION

### 4.1 COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Nous vivons dans une société où la maîtrise de l'image et de la communication sont déterminants dans l'influence qu'exerce une organisation. Une communication planifiée, maîtrisée est un atout majeur pour convaincre et étendre la base des militants syndicaux. Cela fait partie intégrante de la nécessaire sensibilisation de la population et des travailleurs aux enjeux qui nous mobilisent et qui souvent les concernent. Cette sensibilisation doit se mener de front dans les entreprises et dans la société.

A l'heure où les écrans envahissent les espaces publics et privés, la FGTB wallonne doit développer le champ de la vidéo de manière plus systématique et professionnelle pour produire et diffuser ses propres contenus. La création d'un média syndical, interprofessionnel, ayant pour mission de traiter les enjeux socio-économiques des travailleurs en Wallonie, est un outil de mobilisation et de construction d'un « nous » à gauche. La question des modes d'action est intimement liée à la politique d'information et de communication interne et externe.

Le smartphone est en train de supplanter le tract. C'est dans ce cadre qu'il faut repenser nos outils et nos canaux de diffusion de l'info, sans négliger la frange de nos affiliés qui conservent une habitude de lecture sur papier. Il convient également de redéployer une présence sur le terrain, un contact direct avec la population.

Nous devons privilégier une communication simple qui développe un message à la fois, tout en veillant à ne pas tomber dans la caricature.

La FGTB wallonne s'engage à établir un état des lieux des forces et faiblesses de sa communication interne et externe.

Former les travailleurs aux outils de l'audiovisuel est un enjeu de communication majeur en termes de démocratie. La FGTB wallonne s'engage à initier les travailleurs aux techniques audiovisuelles afin que leur parole existe sur la place publique et constitue un autre point de vue sur le travail que celui des experts extérieurs.

Homogénéiser notre présence sur les réseaux sociaux et coordonner la diffusion des supports (lancement de campagnes, reprise de communiqués de presse, cohérence sur les réseaux sociaux) est également une étape

à franchir rapidement. La constitution d'un listing syndical interprofessionnel (comprenant les coordonnées de délégués, de permanents, de responsables de Régionales, de Centrales et de services interprofessionnels) demeure un outil indispensable pour donner la force nécessaire à notre communication. Il faudra cependant tenir compte des contraintes liées au règlement sur la gestion des fichiers de données à caractère personnel dit GDPR (*General Data Protection Regulation*).

## 4.2 LA MANIF

La manifestation de masse dans la rue demeure une des principales formes d'action des syndicats. Ils sont capables, comme aucun autre mouvement en Belgique, de rassembler des dizaines de milliers de personnes autour d'un mot d'ordre. Cette capacité à faire affluer des foules à un même point de rendez-vous pour battre le pavé demeure une force extraordinaire qui peut susciter un enthousiasme, une ferveur populaire, le sentiment de faire société.

Les manifs restent un moyen d'établir un rapport de force ; mais qui n'a jamais entendu « *on en a marre des marches de moutons Nord-Midi !* » ?

La FGTB wallonne s'engage à mener une réflexion sur les moyens de redynamiser les manifestations et sur les moyens de renforcer leur message politique.

La FGTB wallonne s'engage à inclure dans cette réflexion les nouveaux modes d'action syndicaux, complémentaires et supplémentaires aux manifs et aux actions de grèves. Avec moins de moyens humains et financiers, de nouvelles formes d'action doivent participer pleinement à la diffusion du message syndical et viser un impact positif dans l'opinion publique et un retour médiatique significatif<sup>48</sup>.

## 4.3 LE PLAN D'ACTION ET LA GRÈVE

Sur le plan interprofessionnel, la grève s'inscrit le plus souvent comme la dernière étape d'un rapport de force construit en amont dans un plan d'actions allant « crescendo ». Chaque étape du plan doit être connue avant que la première action n'ait lieu, de manière à ce que la mobilisation de nos militants soit perçue comme une démarche cohérente et progressive, par eux-mêmes et par l'opinion publique.

Tout doit être mis en œuvre pour consolider l'action de grève quand elle est menée car une grève dont nos affiliés et la population ne comprennent pas les enjeux est une journée de perdue. Cela requiert une discipline, une méthode et une stratégie qui renforceront le mouvement syndical à terme. Un effort de pédagogie doit être fourni. L'opinion publique doit être préparée pendant des semaines avant la grève, à l'aide d'exemples simples martelés durant la phase du plan d'action qui précède et qui parlent aux citoyens travailleurs.

La grève générale est l'arme syndicale qui pénalise le plus durement le fonctionnement de l'économie. Se déclarer en grève engendre une perte de salaire et représente un acte éminemment politique pour un travailleur ou une travailleuse. Par conséquent, la FGTB wallonne assume le caractère politique de la grève.

Afin de renforcer l'arme de la grève, et plus largement les actions syndicales, il est important que le plan d'action puisse être évalué au regard d'objectifs fixés préalablement et connus de tous.

---

48. Boyd, A. et Mitchell, D.-O, Joyeux Bordel, Tactiques, Principes et Théories pour faire la Révolution, Ed. Les liens qui libèrent, 2015.



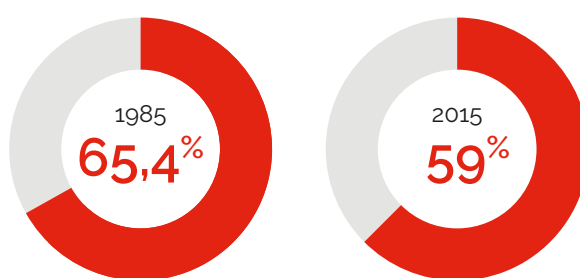
# 3 RÉPARTITION TRAVAIL/CAPITAL

L'enjeu du contrat social entre patrons et syndicats doit redevenir la répartition des richesses et non plus la sauvegarde de la compétitivité des entreprises qui entraîne un nivellement social par le bas. Les symboles de la répartition travail/capital sont notre cheval de bataille permanent. Un impératif dans la reconquête des idées mais aussi des victoires en monnaie sonnante et trébuchante. La revendication d'un salaire minimum à 14 €/h, la semaine de 32 h, la globalisation des revenus nous plaçaient hier du côté des utopistes. Aujourd'hui, nous devons en faire des objectifs prioritaires. Et demain, des victoires qui changent la vie au quotidien.

## 1 SALAIRES

L'OCDE et la Commission européenne ont reconnu, dans des études récentes, qu'un décrochage s'était opéré depuis 1995 entre la productivité des travailleurs et leur salaire. En Belgique, entre 1995 et 2014, la part des salaires a diminué de 4 % dans le secteur privé, ce qui entraîne un recul de l'économie puisque les salaires en sont le moteur. Nous faisons de l'augmentation salariale une revendication de premier ordre.

*La part salariale dans la valeur ajoutée brute en Belgique*



L'augmentation salariale est, pour les travailleurs, un des moyens les plus directs pour agrandir leur part dans la répartition travail/capital.

La revendication d'un salaire minimum interprofessionnel à 14 € brut de l'heure (2.300 € brut/ mois), représente plus de 40 % d'augmentation par rapport à la norme en vigueur (cette revendication est fondée sur des critères objectifs qui charpentent une étude menée par la Centrale générale). Il s'agit du salaire brut horaire nécessaire pour faire face aux besoins de base d'un ménage sans devoir emprunter de l'argent ou entamer son épargne (quand elle existe). La FGTB wallonne considère donc l'augmentation du salaire brut comme un des piliers de la reconquête du travail sur le capital.

La FGTB wallonne a donc lancé, en octobre 2017, une campagne de sensibilisation « Pour le salaire minimum à 14 €/h » visant le public le plus large possible. Cette campagne a pris la forme d'une capsule vidéo de moins de 2 minutes, accompagnée d'un dossier pédagogique. Ce thème fera partie des points d'interpellation majeurs des partis politiques de gauche lors de la prochaine campagne électorale de 2019.

Cette revendication s'ajoute à notre exigence d'une liberté de négocier les augmentations salariales dans tous les secteurs.

Convaincue que l'accumulation individuelle et illimitée de richesses est la source de nombreux déséquilibres socio-économiques, la FGTB wallonne demande qu'une tension salariale maximum soit instaurée entre les salaires les plus hauts et les bas de l'échelle salariale dans l'entreprise.

## 2 SÉCURITÉ SOCIALE

Avec les services publics, la sécurité sociale constitue l'autre part de richesses socialisées qui échappent aux firmes privées. Ce système d'assurance mobilise 75 milliards d'EUR pour assurer à toutes et tous une couverture de qualité défiant toute concurrence. Cette socialisation des richesses constitue une frustration pour les compagnies d'assurances qui y voient un marché juteux... mais pour l'instant inaccessible. Beaucoup de patrons fustigent le « *poids insoutenable* » des cotisations sociales (qu'ils rebaptisent « *charges* ») et parviennent, sous couvert de compétitivité, à s'y soustraire avec le consentement des gouvernements. En Belgique, les réductions de cotisations s'élèvent à 14 milliards d'EUR/an, ce qui ampute d'autant le financement de la sécurité sociale. La sécurité sociale n'aurait jamais dû être instrumentalisée pour financer des politiques de l'emploi (activation) ! Fragiliser le système permet de nourrir un discours sur le « trou » de la sécurité sociale et sur les dépenses excessives qu'il conviendrait de cadencer. En réalité, les équilibres seraient assurés si les cotisations étaient payées au taux normal.

75 milliards de budget pour la sécurité sociale, c'est à la fois considérable et insuffisant. Les besoins de la population continuent de croître. L'objectif doit être de dresser un rempart contre la pauvreté et aucun contrôle budgétaire ne devrait nuire à cette mission supérieure. Les libéraux veulent privatiser la sécurité sociale. **Notre objectif est d'abord de restaurer, dans toutes les branches existantes, le principe d'assurance solidaire intergénérationnelle de la sécurité sociale. Ensuite, nous voulons en élargir l'assiette de financement et étendre ses champs d'intervention à de nouveaux domaines.**

Sans la sécurité sociale telle qu'elle a été construite en Belgique, le risque de pauvreté passerait de 14,9 % à 40 % ! En matière de soins de santé, la FGTB wallonne réfute la vision anglo-saxonne qui repose sur la responsabilité individuelle des risques encourus. Depuis 2014, la politique budgétaire du gouvernement fédéral belge en prend pourtant la direction, tant par la diminution de l'accès aux soins que par des critères de réintégration des malades au travail.

**L'existence d'un système de protection sociale fort est à la fois la conséquence d'une répartition des richesses (une partie des profits est versée sous forme de salaire socialisé dans une caisse de solidarité) mais également une de ses conditions** (un système de protection sociale élevé renforce la capacité de négociation des travailleurs pour une meilleure répartition des richesses via des revalorisations salariales, des améliorations des conditions de travail, des avantages sociaux, une réduction collective du temps de travail...). **On peut donc parler du cercle vertueux de la protection sociale.**

### 2.1 PENSIONS

Les pensions dans le service public ne sont pas trop élevées. La défense de ce modèle de pension est un enjeu interprofessionnel et constitue un objectif à atteindre pour tous les travailleurs. Il sera en effet très compliqué de continuer à défendre les revendications ci-dessous en termes de montants si les pensions de la fonction publique sont démantelées.

Nous demandons :

- le rétablissement de l'âge légal de la pension à 65 ans ;
- l'annulation des mesures prises sur les périodes assimilées pour le calcul de la pension et des RCC (ex-prépensions) par le gouvernement Michel ;
- la pension légale par répartition comme priorité absolue ;
- une pension de minimum à 1.500 € brut/mois (pour une carrière complète de 45 années en tant que salarié) pour chaque pensionné de ce pays ;

- 75 % de la moyenne des 5 années les mieux rémunérées de la carrière professionnelle pour tous les pensionnés ;
- la prise en compte de la pénibilité pour accéder plus rapidement à une pension complète ;
- la suppression des avantages fiscaux des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers de pension par capitalisation pour les futurs contrats. Les montants ainsi récupérés doivent être intégralement attribués au renforcement de la pension légale par répartition. De la même manière, nous demandons la fin progressive des réductions ONSS patronales sur les deuxièmes piliers de pension.

➔ RECUEIL | « Les personnes âgées »

## 2.2 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE

Nous optons pour une réforme totale du système de l'assurance chômage qui réhabilite l'allocation en tant que droit à un réel revenu de remplacement :

- la suppression du contrôle de la disponibilité<sup>49</sup> et des contrôles domiciliaires surprises ;
- l'alignement du régime des allocations d'insertion sur celui des anciennes allocations d'attente (suppression des restrictions d'accès et de la limitation dans le temps) ;
- la fin de la dégressivité accrue des allocations de chômage, des restrictions d'admissibilité au chômage temporaire et aux RCC (ex-prépensions) ;
- le rétablissement des pleines assimilations pension, des compléments d'ancienneté et de reprise de travail, des anciens taux d'indemnisation du chômage temporaire, des dispenses supprimées<sup>50</sup> ainsi que du mode de calcul de l'AGR<sup>51</sup> de 2008 (tout en supprimant les abus résiduels de la réforme de 2005) ;
- le retour à une notion d'emploi convenable protégeant réellement de l'emploi précaire ;
- l'obtention des droits assimilés complets pour la pension des temps partiels avec maintien des droits ;
- l'individualisation des droits pour lever le niveau d'allocation via la suppression du statut de cohabitant et la revalorisation de celui d'isolé. Cela devra se faire en préservant les droits acquis et en prévoyant des périodes transitoires évitant toute pénalité aux personnes concernées aujourd'hui.

Un renforcement de l'assurance chômage consolide la sécurité sociale, permet un meilleur rapport de force pour négocier des salaires à la hausse et évite aux travailleurs licenciés de subir une chute brutale de revenus. C'est pourquoi nous voulons :

- un alignement des allocations minimales sur le seuil de pauvreté SILC (1.115 €) ;
- le relèvement des plafonds de calcul sur la base d'un plafond salarial supérieur équivalent au salaire moyen belge (actuellement, 3.414 €<sup>52</sup>) ;
- l'allongement des périodes de référence servant de base à l'admissibilité aux allocations de chômage. Cette mesure permettrait de contrecarrer, en partie, la limitation dans le temps des allocations d'insertion et d'adapter le système aux travailleurs précaires enchaînant périodes d'inactivité et de travail.

Dans un contexte où l'emploi à temps partiel se généralise, il est indispensable de renforcer la protection des travailleurs concernés (parmi lesquels 80 % de femmes). Leur protection actuelle au niveau de l'assurance chômage est clairement insuffisante. Une réflexion sur l'admissibilité au chômage complet des travailleurs à temps partiel ayant une longue durée de carrière (et donc de cotisations contributives à la sécurité sociale) devrait donc être entamée. Des balises devront néanmoins être posées afin d'éviter de favoriser le développement de ces contrats, se préserver de toute logique assurantielle individualiste et éviter le nivellement par le bas du système d'allocations de chômage actuel.

La FGTB wallonne est particulièrement attentive au sort qui est réservé aux artistes. Le durcissement des conditions d'accès au statut d'artiste pourrait faire d'eux les cobayes d'un nouveau statut : ni salarié, ni indépendant.

49. Et réorientation de son budget à la création d'emplois dans des secteurs sociaux comme l'accueil de l'enfance ou l'accompagnement des personnes âgées.

50. « Chômeurs âgés » et « raisons sociales et familiales ».

51. Allocation de garantie de revenus (complément chômage).

52. Les salaires belges sous la loupe, communiqué SPF Économie, PME, Classes moyennes et Energies, DG Statistique, 17 septembre 2015. [http://statbel.fgov.be/fr/binaries/COMMUNIQUE%3 %89 %20DE %20PRESSE\\_SES\\_2014\\_tcm326-279618.pdf](http://statbel.fgov.be/fr/binaries/COMMUNIQUE%3 %89 %20DE %20PRESSE_SES_2014_tcm326-279618.pdf)

L'expérience, dans une vision libérale des choses, pourrait alors s'étendre à d'autres types de travailleurs qui verraient leurs revenus et conditions de vie considérablement dégradées. **C'est pourquoi la FGTB wallonne refuse catégoriquement la création d'un troisième statut pour les travailleurs.**

Le combat pour une assurance chômage de qualité doit s'accompagner du combat pour le plein emploi et des salaires justes. A ce titre, la réduction collective du temps de travail — mais il ne s'agit pas de la seule mesure — doit redevenir l'objet de négociation au plus haut niveau de concertation.

➔ RECUEIL | « *Le contrôle de la disponibilité* »

### 3 LA PROTECTION SOCIALE EN WALLONIE

La FGTB wallonne réaffirme son attachement au caractère fédéral de la sécurité sociale. Le principe assurantiel et solidaire de ce système constitue un des piliers de la cohésion sociale puisqu'il prémunit une partie importante de la population contre le risque de pauvreté. Les principes qui l'encadrent restent les garants de la stabilité du système et de l'adhésion du plus grand nombre : principe assurantiel, système fondé sur le statut professionnel, financement des différentes branches via les cotisations sur les revenus du travail, gestion paritaire...

La 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat a transféré du Fédéral vers les entités fédérées un certain nombre de matières qui relevaient de la sécurité sociale, dont les allocations familiales et le financement des structures d'hébergement pour personnes âgées (maisons de repos, maisons de repos et de soins...). La sécurité sociale se voit donc amputée d'une partie de son budget pour financer le transfert des compétences. En janvier 2017, la ministre de la Santé Maggie De Block a décidé d'une réforme hospitalière qui porte en elle les germes de la 7<sup>e</sup> réforme de l'Etat, avec la régionalisation du financement des hôpitaux.

➔ RECUEIL | « *La réforme hospitalière* »

La FGTB wallonne réproouve cette évolution et maintient que tout transfert de compétences liées à la sécurité sociale vers une entité fédérée représente une brèche importante dans la solidarité collective et sera, à terme, défavorable aux travailleurs et à la majorité des citoyens. Cependant, nous ne pouvons nous permettre un aveuglement sur les réelles intentions d'un parti influent et puissant comme la N-VA.

La Wallonie dispose de mécanismes de protection sociale complémentaires à la sécurité sociale mais leur mode de financement par les moyens généraux (dotation ou impôt) ne permet pas à la Région de répondre actuellement à l'ensemble des besoins sociaux de la population. Avec le transfert des compétences, cette situation s'aggrave car la Wallonie devra dégager des moyens régionaux additionnels importants pour rencontrer les besoins auparavant pris en charge par la sécurité sociale fédérale.

Ainsi, dans la foulée du transfert de nouvelles compétences (6<sup>e</sup> réforme de l'Etat), cette protection sociale wallonne s'est étoffée et un nouvel organisme d'intérêt public a vu le jour : l'Agence pour une qualité de vie (AViQ). Elle gère la quasi-totalité des compétences en matière d'allocations familiales, de santé, de personnes âgées et de personnes handicapées en Wallonie. C'est pourquoi nous veillerons à ce que le point de vue des travailleurs soit pris en compte dans les décisions de cet organisme, via la présence des organisations syndicales.

➔ RECUEIL | « *La structure de l'AViQ* »

La fracture sociale est très marquée chez les personnes de 65 ans et plus. On déplore l'apparition de nouveaux pauvres dans cette tranche d'âge. La Wallonie doit tenir compte des politiques fédérales qui font régresser le système de sécurité sociale et qui affaiblissent le niveau de vie des personnes âgées (réformes des soins de santé, réforme des pensions) tout en organisant, à son niveau, une politique sociale adaptée. Pour ce faire, elle doit augmenter l'offre des maisons de repos, développer les services qui permettent un maintien à domicile ou les alternatives d'autres types, tout en garantissant leur accessibilité financière et leur qualité.

➔ RECUEIL | « *Les personnes âgées* »

Le gouvernement wallon a souhaité mettre en place une assurance autonomie pour faire face au vieillissement de la population. Ce mécanisme recouvre beaucoup d'enjeux en termes budgétaires et de bénéficiaires. Les positions précises de la FGTB wallonne sur ce point sont décrites dans la note du recueil « Une assurance autonomie en Wallonie ».

➔ RECUEIL | « Une assurance autonomie en Wallonie »

La sécurité sociale octroie des droits sociaux fondamentaux aux personnes handicapées mais les récentes mesures d'austérité affaiblissent considérablement ces droits et plongent bon nombre de personnes handicapées sous le seuil de pauvreté. La FGTB wallonne émet une série de recommandations au gouvernement wallon concernant les besoins non couverts et exige que les organisations syndicales soient concertées sur le contenu des politiques en faveur de la personne en situation de handicap.

➔ RECUEIL | « La politique en faveur des personnes handicapées »

La FGTB wallonne considère que les structures collectives d'accueil pour les enfants recouvrent un enjeu socio-économique majeur et un outil d'égalité entre les hommes et les femmes. Elles sont aussi un lieu stratégique pour lutter contre les inégalités sociales dès les premières années de la vie. Par conséquent, nous développons une série de revendications spécifiques au secteur et aux conditions de travail de ses acteurs.

➔ RECUEIL | « La politique de l'enfance »

Suite à la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, la Wallonie est devenue compétente pour gérer les allocations familiales sur l'ensemble de son territoire, excepté en Communauté germanophone. La FGTB wallonne souhaite profiter de ce transfert pour maintenir, voire renforcer la fonction redistributive de ces allocations et leur rôle social envers les familles les plus fragilisées.

➔ RECUEIL | « Les allocations familiales »

## 4 FISCALITÉ

*« Le déficit public, le trou de la sécu, la dette, le chômage n'existeraient pas... si les riches payaient leurs impôts. »*

Monique Pinçon-Charlot, sociologue, dans une interview à *l'Humanité* le 27 août 2011.

« Le déficit public, le trou de la sécu, la dette, le chômage n'existeraient pas... si les riches payaient leurs impôts. », Monique Pinçon-Charlot, sociologue, dans une interview à *l'humanité* le 27 août 2011.

La fiscalité demeure l'un des outils majeurs de la répartition des richesses. Les travailleurs et de nombreuses PME sont soumis à un taux d'impôt plein et entier. Par contre, les mécanismes d'optimisation fiscale pour les grosses fortunes et les multinationales organisent légalement la fuite de capitaux précieux pour la gestion de l'Etat. LuxLeaks, Panama Papers, Malta files, Paradise Papers... Les scandales d'évasion fiscale se succèdent depuis 4 ans. En 2016, 853 sociétés ont indiqué avoir opéré des versements vers des paradis fiscaux, pour un montant total de 221,3 milliards d'EUR, soit une moyenne de 260 millions par société ! Nous pouvons estimer que cette évasion coûte à l'Etat belge (absence de rentrées fiscales) environ 45 milliards d'EUR.

Dans le même temps, sans s'émouvoir de cette grande évasion, le gouvernement belge continue d'exécuter des coupes budgétaires dans les politiques sociales et les investissements publics (Starve the beast !). La Belgique s'illustre également par son refus de signer un accord européen sur la taxation des transactions financières. Les puissants lobbies continuent d'obtenir l'opacité fiscale des multinationales, pays par pays. Pendant que l'incivilité des grosses fortunes se pratique en toute impunité, le gouvernement réduit les moyens de l'inspection des finances. A contrario, le dispositif de contrôle des chômeurs ne relâche pas la pression. **La FGTB wallonne demande que les effectifs des administrations fiscales soient renforcés afin d'être en mesure d'accomplir leur mission de contrôle et de sanction de la fraude fiscale. La FGTB wallonne demande la suppression des mécanismes légaux d'optimisation fiscale et d'ingénierie fiscale qui sont des dispositifs au service des grosses fortunes, qui opèrent au détriment des finances publiques.**

#### 4.1 RÉFORME DE L'IMPÔT SUR LES PERSONNES PHYSIQUES (IPP)

La FGTB wallonne a construit des revendications très précises en matière de fiscalité sur les personnes physiques :

- la globalisation des revenus dans le calcul de l'impôt, avec la suppression du précompte libératoire lié aux revenus mobiliers ;
- une augmentation de la quotité exemptée d'impôt sur les bas et moyens revenus afin d'améliorer le caractère progressif de l'impôt et le pouvoir d'achat des citoyens ;
- le rétablissement des tranches d'imposition à 52,5 % (à partir de 6.500 € brut/mois) et 55 % (à partir de 8.000 € brut/mois) et l'instauration d'une tranche à 65 % (à partir de 14.000 €/mois). ;
- une réflexion sur un mécanisme de plafonnement des revenus (salaires et autres revenus confondus). Cette réflexion est complémentaire à la demande d'une tension salariale maximum dans l'entreprise (voir point 1) ;
- la suppression des avantages fiscaux sur les deuxième et troisième piliers de pension pour les nouveaux contrats, au profit d'une revalorisation de la pension légale par répartition ;
- la suppression du mécanisme qui permet à un indépendant de « passer en société » pour éluder l'impôt. Le nombre de déductions fiscales doit se limiter à ses réels frais professionnels ;
- la suppression du système de salary split qui consiste à diviser sa base taxable entre plusieurs juridictions et payer l'impôt dans plusieurs pays ;
- la correction du régime fiscal qui s'applique aux avantages de toutes natures et autres rémunérations qui ne soient pas du salaire brut ;
- l'instauration d'une taxe sur le patrimoine qui dépasse le million d'EUR, soustraction faite de la maison d'habitation.

#### 4.2 LIMITER LA RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES

La FGTB wallonne réaffirme sa position de Congrès de 2010 sur une formule fiscale qui permette de **limiter la rémunération des actionnaires avec une « marge actionnariale limitée autorisée**<sup>53</sup> (en anglais « SLAM » ou *Shareholder limited authorized margin*).

Pour chaque entreprise cotée en bourse, le SLAM définit un seuil maximal de rémunération de ses actionnaires. Le but de la manœuvre, c'est de cisailler à la base toutes les incitations en provenance du capital actionnarial à pressurer indéfiniment les entreprises pour leur faire dégager une rentabilité plus grande. L'EVA<sup>54</sup>, selon les termes de la finance, calcule le coût du capital comme somme du taux d'intérêt de l'actif sans risque (généralement les bons du Trésor à 3 mois) et d'une prime de risque spécifique. Mais là où la finance actionnariale le considère comme un taux plancher, il s'agirait d'en faire une norme impérative maximale bornant la rémunération actionnariale effective à appliquer au « TSR »<sup>55</sup>. Tout dépassement de cette norme de rémunération actionnariale serait sanctionné par un couperet fiscal à déterminer.

La FGTB wallonne demande l'instauration d'une taxe touchant les plus-values réalisées sur la revente d'actions en bourses.

#### 4.3 AUTONOMIE FISCALE DES RÉGIONS

La Wallonie dispose de ses propres leviers fiscaux pour réduire les inégalités sociales. En menant une politique qui tienne compte des niveaux de revenus, la Région peut donc agir par :

- l'utilisation des additionnels différenciés à l'IPP pour augmenter le pouvoir d'achat des bas et moyens revenus ;
- l'instauration d'un crédit d'impôt sur les investissements « économiseurs d'énergie » ;

53. Concept développé par l'économiste français Frédéric Lordon, directeur de recherche au FNRS, après la crise financière et économique de 2008.

54. EVA : *Economic Value Added* ou valeur économique ajoutée par l'apport des capitaux propres des actionnaires.

55. TSR : *Total Shareholder Return*. Rémunération actionnariale effective globale rapportée au capital-actions investi. Selon F. Lordon, c'est celui-ci qu'il faut réduire. Une fois un certain seuil atteint, il serait interdit d'assécher davantage l'entreprise.

- une réduction des droits d'enregistrement lors de l'achat d'une maison, calculée en fonction du revenu, et un précompte calculé sur base de la valeur vénale du bien (quel que soit le niveau de revenu du contribuable).

D'autres leviers fiscaux peuvent être utilisés pour favoriser la mobilité ou la sécurité d'un logement et figurent dans la note de position complète.

**La FGTB demande des moyens supplémentaires, tant humains que financiers, pour renforcer l'administration fiscale wallonne. Nous voulons un code fiscal wallon qui permettra de clarifier la manière d'utiliser les leviers fiscaux disponibles.**

**Enfin, il est nécessaire que la fiscalité wallonne, quelle que soit la matière concernée, soit gérée par une seule ou un seul ministre. Il est également temps que la gestion de tous les impôts régionaux soit assurée par la Région elle-même.**

#### 4.4 RÉFORME DE L'ISOC (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Pour nombre de grandes entreprises dotées d'ingénieurs fiscaux, le taux effectivement payé est très éloigné du taux facial de 33,99 % dénoncé par les fédérations patronales. Ce qui implique également une inégalité révoltante entre les PME qui sont les plus nombreuses à s'approcher de ce taux facial... et les grandes entreprises qui profitent de « l'optimisation » fiscale.

La FGTB wallonne demande :

- la création d'un impôt minimum sur les sociétés (hors exonération des dividendes de filiales) ;
- un abaissement du taux nominal d'imposition moyennant la suppression des « niches fiscales » ;
- la suppression des intérêts notionnels ;
- un conditionnement strict de tous les subsides fiscaux aux entreprises ;
- une harmonisation fiscale au niveau européen.

➔ RECUEIL | « La fiscalité »

## 5 SERVICES PUBLICS

Le service public est au cœur de la redistribution des richesses et symbolise à lui seul un modèle cohérent et efficace, aux antipodes du capitalisme. Son mode de financement et les principes qui le régissent constituent, à l'instar de la sécurité sociale, une poche de résistance à l'invasion du marché dans tous les domaines. Les services publics parviennent à soustraire 27 %<sup>56</sup> du PIB à la sphère marchande. Leur fonction redistributrice bénéficie à toutes les catégories de revenus au sein de la population. Ils sont la preuve que TINA<sup>57</sup> est un mensonge. Les alternatives sont nombreuses mais le service public en est la colonne vertébrale.

Ce n'est donc pas un hasard si le service public est la cible des discours et des politiques néolibérales depuis les années 1980. « *L'Etat n'aurait pas vocation à...* », « *L'Etat ne serait pas habilité à...* », « *ce ne serait pas le rôle de l'Etat de...* », etc.

Pour les libéraux, l'Etat doit être réduit à ses fonctions régaliennes, voire à moins que cela. Et pour le reste, il doit se contenter de soutenir l'acteur privé quand il échoue (sauvetage des banques privées, par exemple) ou assumer les tâches qui ne sont pas rentables financièrement. La déclaration de politique régionale wallonne de 2017 est éloquent à ce sujet.

L'introduction du service minimum dans les transports publics remplit un double objectif : affaiblir le droit de grève dans les transports en commun et compliquer la réussite de prochaines grèves générales interprofessionnelles (quand les trains et les bus du service public ne roulent pas, l'économie est fortement perturbée). Les ballons d'essai du gouvernement Michel sur la privatisation de grandes entreprises publiques servent également à préparer les esprits.

56. [https://www.fgtb-liege.be/downloads/congres2012/les\\_services\\_publics.pdf](https://www.fgtb-liege.be/downloads/congres2012/les_services_publics.pdf)

57. TINA : « *There is no alternative* » : ce slogan signifie que le marché, le capitalisme et la mondialisation sont des phénomènes nécessaires et bénéfiques et que tout régime qui prend une autre voie court à l'échec. Cette expression est attribuée à Margaret Thatcher, Premier ministre du Royaume Uni de 1979 à 1990.

La FGTB wallonne réaffirme que **parallèlement à la sphère d'activité privée et commerciale, dans toute démocratie, il doit exister un domaine d'intervention publique**. Pour permettre à chaque homme et à chaque femme d'exercer pleinement sa citoyenneté, l'Etat a l'obligation d'assurer l'égal accès de toutes et tous à des droits fondamentaux comme la santé, la justice, les moyens de communication, le logement, la culture, l'instruction, l'accès à l'énergie et l'eau, le travail, la sécurité sociale...

L'accès à ces droits nécessite des moyens humains et matériels à la hauteur de la tâche.

Il est évident que **l'intervention d'intérêts privés** dans ces domaines **entrave** considérablement l'égal accès de tous les citoyens à ces droits.

La politique de marchandisation des services publics à l'œuvre depuis vingt ans a dégradé la qualité du service et augmenté la facture du citoyen dans la majorité des cas. Par conséquent, **la FGTB wallonne demande l'arrêt des processus de libéralisation en cours, l'affranchissement des services publics des règles de la concurrence et l'exclusion de la « règle d'or » des investissements nécessaires à leur développement**.

La FGTB wallonne réfute l'idée largement répandue, parfois même à gauche, qu'un peu d'initiative « privée » améliorerait l'efficacité du service rendu. **Le concept de partenariat public-privé (PPP) est une entrave aux principes des services publics**.

En outre, dans le cadre des négociations internationales sur la commercialisation des services, l'Union européenne se doit **d'exclure des négociations l'ensemble des services publics**.

**Les mots sont importants. Notre attachement à la notion de « service public » a un sens précis.** Elle se distingue des concepts de services d'intérêt général, de service universel, de services d'intérêt économique général et autres services sociaux d'intérêt général... La différence est qu'elle englobe l'ensemble des services qui permettent d'exercer notre citoyenneté. Elle implique un modèle à part entière, un choix délibéré de société et pas seulement une option secondaire, sorte de palliatif en cas de déficience du marché.

Le caractère « public » du service renvoie à la **souveraineté économique d'une autorité publique**, à son **indépendance par rapport à des intérêts privés**. Ce qui est **fondamentalement différent de la notion de « service au public »**. Seules des politiques publiques ambitieuses peuvent assurer à la population un développement social, culturel et économique en harmonie avec la dignité humaine. De la même manière, les enjeux cruciaux liés à l'environnement, au réchauffement climatique, aux pollutions et leurs impacts sur la santé publique doivent être pris en charge par l'Etat. L'avènement de l'économie numérique nécessite également un cadre réglementaire qui protège le citoyen des effets néfastes inhérents à cette nouvelle source de profits privés.

Il est nécessaire de faire reculer l'influence et l'emprise du capital privé dans nos sociétés pour que la puissance publique retrouve la maîtrise de l'économie.

Les offensives libérales tentent de « remarchandiser » nombre de biens et services dont l'offre est aujourd'hui socialisée ou mutualisée. **Nous devons viser l'élargissement du champ des services publics pour répondre aux besoins sociaux actuels**. Par ailleurs, il nous revient d'affirmer que la propriété privée n'est pas la seule forme de propriété possible. **La FGTB wallonne s'engage à promouvoir et soutenir les formes de propriétés collectives**, dont les services publics sont certainement la plus emblématique.

**La réduction des inégalités insoutenables qui frappent notre société passe par un renforcement des services publics existants et leur expansion à de nouveaux domaines. C'est pourquoi la FGTB wallonne se positionne pour :**

- la préservation des 4 principes qui fondent la notion de services publics : l'égalité, la continuité, l'universalité ainsi que la mutabilité et de la statutarisation des agents (qui doit rester la règle afin de garantir leur indépendance) ;
- la renationalisation de certains secteurs stratégiques comme l'énergie, les transports, la Poste, les télécommunications, une partie du secteur bancaire... ;
- l'accroissement de l'investissement dans des secteurs clés comme l'enseignement, la santé, l'accueil de l'enfance et des personnes dépendantes, l'accompagnement du vieillissement de la population, les transports publics, la transition écologique...

➔ RECUEIL | « Les marchés publics »

## 6 LE SECTEUR NON MARCHAND

En Belgique comme en Wallonie, la société civile a toujours joué un rôle important dans le développement socio-économique et, singulièrement, dans la prise en charge de problématiques sociales. Aujourd'hui, des institutions telles que les mutuelles font tellement partie du quotidien qu'on a oublié leur origine au point, parfois, de les assimiler aux pouvoirs publics. Le non marchand est un des socles de base pour plus de solidarité, de justice sociale et d'émancipation des travailleurs et allocataires sociaux.

L'initiative citoyenne ou associative occupe une place prépondérante dans notre société : aide aux personnes en situation de handicap, secteurs de la santé, aide aux personnes âgées, écoles de devoirs, accueil extra-scolaire, aides familiales, crèches, services de médiation de dettes, secteur de l'éducation permanente, clubs sportifs, etc. La plupart de ces initiatives, lorsqu'elles ne sont pas proposées ou organisées par les pouvoirs publics, ont pris la forme d'ASBL car il s'agit du véhicule juridique qui permet, le plus facilement, de mettre en place des activités « à but non lucratif ».

Mais aujourd'hui, le secteur dit non marchand est extrêmement varié et peut recouvrir des réalités et activités très diverses qui ne vont pas nécessairement de pair avec une finalité sociale ou la poursuite du bien commun. Par exemple, les maisons de repos, les entreprises de travail adapté (ETA) ou le tourisme peuvent relever de la sphère publique, non marchande ou du secteur marchand, selon les critères observés.

Afin de définir le contour du secteur non marchand comme une réelle alternative au capitalisme de marché, nous retiendrons les critères suivants :

- les activités à finalité sociale ou sociétale ;
- organisées principalement par des ASBL ;
- régulées par les pouvoirs publics ;
- dont les activités sont « hors marché » ;
- financées, au moins partiellement, par les pouvoirs publics.

Le non marchand occupe une place importante dans la prise en charge des problématiques sociales, en complémentarité des services publics. Il représente des centaines de structures occupant des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs qui, eux-mêmes, améliorent la qualité de vie de centaines de milliers de bénéficiaires de plus en plus précarisés. Ce qui rend le filet de sécurité non marchand essentiel. Cette « plus-value sociale », qui caractérise le secteur, s'opère à contre-pied du profit du capital par son mode de financement et l'absence de rendement financier comme objectif.

Les enjeux auxquels il est confronté sont comparables à ceux qui touchent les services publics :

- les moyens financiers du secteur non marchand ne suffisent pas à assurer les missions que les politiques publiques lui confient ou ont délaissées. La fragilisation de la sécurité sociale affecte directement les conditions de travail et la qualité des services rendus aux bénéficiaires. Il est urgent de dégager les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de travail du personnel ;
- dans les ASBL, le capital doit être exclusivement tourné vers l'objet social. En outre, le non marchand doit être en capacité de suivre les évolutions des questions sociales et d'assurer un développement des initiatives innovantes pour y répondre. A défaut de s'octroyer les moyens financiers et humains permettant d'assumer elle-même ces missions, l'autorité publique devra considérer comme une priorité le financement plus soutenu du secteur non marchand ;
- les activités et les services que propose le non marchand, comme ceux assurés par les services publics, doivent être clairement protégés administrativement, budgétairement et juridiquement de toute logique de marché. Puisque le non marchand prend en charge des problématiques sociales, ce secteur devrait être exempté de toute logique de compétitivité économique ;
- la structure juridique des organisations du non marchand doit nécessairement stipuler l'absence de but lucratif. Les organisations dont la forme juridique n'inclut pas ce critère ne relèvent donc pas du secteur non marchand. La structure juridique sous la forme d'ASBL ne protège toutefois pas totalement de la mise en place de montages financiers (p.ex : constitution d'une société immobilière parallèle qui perçoit les loyers de l'ASBL). Il est donc indispensable que l'autorité publique légifère pour garantir, pour le moins, que la totalité des financements publics soit consacrée à la mission sociale pour laquelle ils ont été accordés.

Dès lors, nous dénonçons la volonté du gouvernement wallon (2018) de modifier les clés de répartition entre lits marchands, non marchands et publics dans le domaine des maisons de repos et maisons de repos et de soins. De même, la FGTB wallonne estime inconcevable d'appliquer au secteur non marchand les règles légales et fiscales applicables au secteur commercial comme c'est le cas dans le projet de réforme du Code des sociétés porté par le ministre fédéral de la Justice Koen Geens (CD&V).

Par ailleurs, les entreprises en économie sociale constituent également un modèle économique alternatif au capitalisme. Un des critères qui définit l'économie sociale est limpide à ce propos puisqu'il donne la « primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ». La coopérative de travailleurs est, à cet égard, la forme la plus aboutie de démocratie en entreprise. S'il se développe dans plusieurs pays d'Europe, ce type d'entrepreneuriat alternatif reste trop peu mis en œuvre en Belgique et en Wallonie. La FGTB wallonne s'engage à le soutenir et à le promouvoir.

## 7 DÉMASQUER L'ALLOCATION UNIVERSELLE

La question de l'allocation universelle (sous ses multiples formes) a ceci de déroutant qu'elle semble rallier des personnalités de gauche comme de droite, pour des raisons différentes. Or, nous pensons qu'il s'agirait d'un leurre et que sous ses dehors « sympathiques », ce type de revenu signifierait l'extinction de droits et de protections constitués par les travailleurs. Ce serait aussi la négation de la lutte entre le capital et le travail qui les a constitués pendant un siècle. Cette allocation serait distribuée dès la naissance ou à un âge déterminé (cela dépend des formules). Fruit de la fiscalité, sa gestion serait par définition totalement déconnectée de la concertation sociale, donc aux seules mains des gouvernements. Si sa création devait être liée à l'apparition d'une taxe sur les robots, comme cela semble être le cas dans les débats menés au niveau européen, il faut se montrer particulièrement prudent (voir le point 9.2 ci-après).

Encore une fois, la gauche ne peut plus pratiquer le chèvrechoutisme dans cette matière hautement symbolique pour le monde du travail. L'allocation de chômage est une forme de salaire socialisé qui maintient, dans le circuit du salariat, le lien entre le travailleur sans emploi et les droits qu'il s'est constitué par l'emploi. L'allocation universelle gommerait ce lien et serait le prétexte à toutes les diminutions de revenus de remplacement et de salaires. C'est évident ! L'allocation universelle serait une capitulation devant le chômage de masse et un renoncement à l'objectif du plein emploi. L'allocation universelle, ce serait l'acceptation de la pauvreté comme une donnée immuable et la déresponsabilisation du système socio-économique par rapport au sous-emploi<sup>58</sup>.

De plus, les mouvements féministes pointent, à juste titre, le risque de voir l'allocation universelle devenir une **allocation « femme au foyer »**, octroyant aux femmes un — maigre — revenu tout en leur « permettant » d'éduquer les enfants et assumer les tâches ménagères.

Néanmoins, nous considérons que le succès de l'idée de **l'allocation universelle met en lumière des enjeux auxquels nous devons apporter une réponse, notamment :**

- quel est le rôle de l'Etat dans la garantie d'un revenu décent à l'ensemble des citoyennes ?
- quelle forme doit prendre la sécurité sociale du **XXI<sup>e</sup> siècle**, adaptée à l'évolution des modes de vie ?

Nous considérons que **la priorité doit être de trouver les réponses à ces enjeux dans le cadre collectif et solidaire de la sécurité sociale**. Il nous paraît cependant essentiel de répondre aux défenseurs de l'allocation universelle de manière positive, en mettant en avant une série de mesures cohérentes, en opposition à une certaine « pensée magique » selon laquelle une solution purement monétaire et individuelle permettrait à l'ensemble des citoyens de s'épanouir dans la société. Ces mesures cohérentes sont en grande partie l'objet de la partie 3 de ces orientations de Congrès : la répartition capital/travail par l'augmentation des salaires, le renforcement et le développement de la sécurité sociale, la réduction collective du temps de travail comme outil de lutte contre le chômage et la précarité, une réforme fiscale qui tienne compte de tous les revenus pour financer les services publics.

---

58. Lire Alaluf, M., Daniel, Z. (dir), *Contre l'allocation universelle*, Lux Editeur, Montréal, 2017.

## 8 RÉDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL<sup>59</sup>

Dans une certaine mesure, ces 20 dernières années, la réduction collective du temps de travail (RCTT) a fait l'objet d'une autocensure de la gauche. Mais le débat sur la semaine des 32 h a été remis sur la table des négociations du Groupe des 10 par la FGTB. Depuis, les partis politiques de gauche francophones, ainsi que DéFI, l'ont tous remise en avant dans leur programme et déclarations. Les positions sont donc en train d'évoluer mais les fédérations patronales refusent le débat, prétextant que le sujet est hors propos dans la conjoncture économique actuelle. Cependant, certains grands patrons wallons, de manière individuelle, acceptent d'ouvrir le débat. Il faut dire que la robotisation des tâches offre à la revendication une pertinence toute neuve. La RCTT est la réponse syndicale et négociée collectivement à la réduction individuelle du temps de travail, qu'elle soit subie ou choisie.

Les temps partiels et autres emplois atypiques sont en augmentation constante et, la plupart du temps, subis par les travailleurs. Les contrats à temps partiel sont surtout l'apanage des femmes puisqu'elles constituent 80 % des personnes concernées. Le temps de travail moyen diminue inexorablement mais sans que le phénomène ne soit négocié, pensé, organisé pour le plus grand nombre. C'est le marché qui déchiquette les contrats de travail. Cette nouvelle configuration vide de son sens l'emploi et même le travail.

D'un autre côté, les formules individuelles de réduction du temps de travail, financées par la sécurité sociale, connaissent un succès croissant (surtout le 4/5<sup>e</sup> temps). De plus en plus de travailleurs et de travailleuses souhaitent réduire la cadence ou ont simplement besoin de temps pour vivre autre chose que le travail. Certains n'ont d'autre choix que de réduire leurs horaires par manque de places d'accueil dans le secteur de la petite enfance ou parce qu'ils — surtout elles — se retrouvent obligés de prendre soin d'une personne dépendante.

Mais gardons à l'esprit que ce droit individuel parfaitement légitime, fruit de luttes syndicales, entraîne un coût collectif sur lequel on peut aujourd'hui s'interroger. Car dans les faits, ces formules profitent le plus souvent à celles et ceux qui peuvent se le permettre financièrement...

La RCTT est aussi la réponse syndicale dans le débat sur l'allocation universelle car historiquement, c'est un moyen de gagner du terrain dans le partage des richesses entre le capital et le travail. Sans perte de salaire, la réduction de la durée du travail est donc une augmentation de salaire. Afin que la réduction du temps de travail représente une part de richesses récupérée, elle devra être financée par le capital. Plusieurs modèles de financement existent, reposant ou non sur des réductions de cotisations patronales. Ces schémas sont économiquement viables. Rappelons que la lutte contre la fraude fiscale (20 milliards d'EUR en Belgique) ou les réductions de cotisations patronales accordées actuellement sans conditions (14 milliards d'EUR) sont une source de financement potentielle pour la réduction collective du temps de travail. L'instauration d'une **cotisation sur la valeur ajoutée** brute est, dans le contexte de la numérisation de l'économie, une autre piste de financement pertinente (voir ci-dessous dans le titre 9 : réguler l'économie numérique).

L'embauche compensatoire est inhérente à la mesure. Par conséquent, il s'agit bien d'un instrument d'extension du salariat et donc d'accroissement du rapport de force des travailleurs. En période de croissance molle, la réduction du temps de travail demeure un moyen de créer des emplois en masse et de faire reculer le chômage : les études récentes sur le sujet<sup>60</sup> font état d'une création potentielle d'équivalents temps plein qui s'élève à environ 300.000 postes.

La réduction collective du temps de travail améliore le bien-être au travail, génère des salaires et potentiellement des augmentations salariales, de la cohésion sociale et un équilibre hommes/femmes qui peut dépasser la sphère professionnelle. Même s'il ne s'agit pas de notre première motivation en tant que syndicat, il est pertinent de rappeler dans ce débat qui nous oppose à la droite, que chaque travailleur qui retrouve un emploi, c'est une allocation de chômage que la sécurité sociale ne paie pas et ce sont des cotisations sociales et des recettes fiscales supplémentaires pour la collectivité. Le « gain » pour la collectivité peut être évalué à 15.000 €/personne/an.

Economistes, mandataires politiques, syndicats sont de plus en plus nombreux à :

- considérer qu'on ne peut plus tout miser sur le retour à la croissance<sup>61</sup> pour créer de l'emploi à moyen terme ;
- constater l'échec et le coût exponentiel des politiques de subsides salariaux (14 milliards en 2017) ;
- vouloir remédier au déséquilibre qui consiste à maintenir 2,8 millions de temps pleins, 1 million de personnes dans des temps partiels qui ne permettent pas de s'en sortir (ou des petits boulots) et 774.000 personnes sans emploi ;

59. Lire la brochure d'éducation permanente du CEPAG #4/1 *la semaine de 4 jours en 32 heures. Le partage ou la barbarie*, novembre 2016.

60. Defeyt, Ph., *Temps de travail : Évolutions historiques et enjeux de court et moyen termes*, Institut pour un développement durable, janvier 2016.

61. La transition vers une économie bas carbone constituant probablement une opportunité de création d'emplois complémentaires à la réduction du temps de travail.

- observer que le nombre de personnes travaillant sous contrat journalier, sans savoir s'ils auront du boulot le lendemain, a triplé en 12 ans, passant de 5.000 personnes par jour à 15.000 ;
- constater que 40 % des emplois créés sont des temps partiels. Ce qui devait être l'exception devient la règle... Il est donc temps d'adapter la législation à la réalité et diminuer la référence du temps plein !
- considérer que l'augmentation du nombre de burn out et d'absences de longue durée pour maladie n'est pas un projet d'avenir pour le monde du travail... et qu'il serait temps de convertir les heures supplémentaires en véritables emplois pour celles et ceux qui n'en ont pas. 76 % des travailleurs prestent des heures supplémentaires et, dans 90 % des cas, cela ne relève pas de leur choix (demande de la direction ou trop de travail).

Dès lors, la FGTB wallonne estime que **la revendication de la semaine de 32 h, sans perte de salaire, avec embauche compensatoire, doit retrouver une place prioritaire dans le cahier des revendications syndicales.** Le modèle doit être construit à l'intérieur d'un cadre interprofessionnel solide, qui permette des déclinaisons sectorielles et d'entreprises. La FGTB wallonne défend le processus de réduction collective du temps de travail en tant que libération du temps de vie soumis à la subordination d'un employeur mais aussi en tant que vecteur d'un retour au plein emploi. En 1930, John Maynard Keynes<sup>62</sup> prédisait qu'en 2030 une semaine de travail serait composée de 15 h (comme salarié) de manière à ce que chacun ait sa part d'emploi...

## 9 RÉGULER L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

L'économie de plateforme, l'uberisation et la numérisation sonnent-elles le glas de nos emplois, de nos systèmes fiscaux et sociaux? Les études et les propositions pleuvent pour étayer diverses thèses et leur contraire. Il est à craindre que la destruction créatrice d'emplois (principe de Schumpeter<sup>63</sup>) ne se vérifie pas cette fois-ci mais rien ne permet d'affirmer le contraire non plus. Une chose est certaine : jusqu'à présent, les chiffres démontrent que l'emploi salarié continue de croître mais sous une forme plus précaire qu'auparavant. Et c'est le seul véritable enjeu qui doit nous préoccuper.

Nous abordons la « révolution » numérique telle qu'elle est, c'est-à-dire tout sauf neutre. Elle est traversée par des intérêts contradictoires et des rapports de force. Elle comporte un enjeu financier colossal pour les entreprises mais également des enjeux démocratique, politique, économique, social, sanitaire, environnemental... et donc syndical.

Si le rapport de force est laissé aux multinationales, voici ce qui nous attend :

- une polarisation du marché du travail avec d'un côté, des emplois hautement qualifiés et de l'autre, l'explosion du nombre de précaires, faiblement rémunérés, payés à la tâche, sans contrat de travail, sans protection sociale ;
- une délocalisation accélérée de certaines activités économiques jusqu'ici ancrées localement (comme le commerce de proximité remplacé par l'e-commerce) ;
- la promotion du revenu universel comme supplétif aux revenus des travailleurs précaires (il s'agirait donc d'un revenu universel insuffisant pour vivre, permettant juste de boucher les trous entre une multitude de contrats précaires) = prime aux bas salaires ;
- un accroissement des gains de productivité par la numérisation : ces « dividendes numériques » iront enrichir davantage les investisseurs et les actionnaires au détriment des travailleurs, des finances publiques et de la sécurité sociale ;

Pour qu'elle ne s'opère pas au seul profit du capital, nous faisons de la transition numérique un objet de négociation collective à part entière.

62. Economiste, haut fonctionnaire et essayiste britannique (1883-1946). Sa notoriété est mondiale. Il est le fondateur de la macroéconomie keynésienne.

63. Joseph Schumpeter (1883-1950), économiste autrichien. On lui doit la théorie de la « destruction créatrice » qui désigne le processus continuellement à l'œuvre dans les économies de disparition de secteurs d'activité économique conjointement à la création de nouvelles activités économiques.

## 9.1 UN CONTRAT SOCIAL NUMÉRIQUE WALLON

### 9.1.1 CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ DES DONNÉES

La propriété et l'usage des algorithmes et des données seront demain au cœur des enjeux de pouvoir, de contrôle et de domination. On ne peut pas laisser le marché décider seul de l'utilisation de ces données. Une réglementation publique doit poser des balises. Parce que les enjeux financiers sont colossaux pour les multinationales qui veulent marchandiser les données (souvent appelées « l'or noir » du XXI<sup>e</sup> siècle), mais aussi parce que l'affaire Edward Snowden nous a appris que les Etats eux-mêmes pouvaient outrepasser la loi.

### 9.1.2 DROIT À LA DÉCONNEXION

Le numérique peut engendrer un accroissement des rythmes de production, avoir un impact sur la santé mentale et physique et mettre à mal la protection de la vie privée. La technologie donne aux employeurs un pouvoir de contrôle inédit (flicage des salariés par la connexion et la géolocalisation permanentes), l'estompement de la notion de temps de travail et de la frontière entre la vie professionnelle et la vie privée. Le respect de la législation sur le temps de travail et l'instauration d'un droit à la déconnexion, comme en France et Allemagne, permettront aux salariés, tout en luttant contre les risques de burn out, de concilier vie personnelle et vie professionnelle. Avoir la possibilité de ne pas se connecter aux outils numériques, de ne pas être contactés par leur employeur en dehors de leur temps de travail seront certainement des points phares dans les cahiers de négociations santé/bien-être au travail.

#### Un contre-exemple vaut mieux qu'un long discours

Mars 2017. L'entreprise New Fusion de Malines procède au placement d'une puce électronique dans la main de huit travailleurs « volontaires ». La puce leur permet d'ouvrir les portiques de la société mais également d'activer leur ordinateur. L'employé « volontaire » est localisable en permanence et voit ses moindres faits et gestes analysés. L'implantation de puces met en danger l'intégrité physique, le respect de la vie privée, ainsi que la santé publique.

### 9.1.3 UN PLAN DE TRANSITION VERS LE NUMÉRIQUE

Nous devons disposer d'outils d'analyse et de statistiques qui permettent de suivre les tendances sectorielles et d'identifier dans quels domaines l'utilisation des robots crée ou détruit des emplois (dans les secteurs public, privé marchand et non marchand). Sur le plan de la formation, nous devons identifier les métiers existants ou émergents qui nécessitent des compétences numériques de base. Enfin, la Wallonie doit s'outiller d'un plan d'accompagnement et de formation professionnelle continue des travailleurs, avec ou sans emploi, vers et dans l'économie numérique et ce, en lien avec la reconversion industrielle de la Région. Par ailleurs, étant donné les impacts possibles sur la santé publique, les services publics devraient également tenir des statistiques sur l'éventuelle montée de maladies liées à l'utilisation des outils numériques (exposition aux ondes, par exemple...).

### 9.1.4 UNE INFORMATION SPÉCIFIQUE AU CONSEIL D'ENTREPRISE

La structure financière de l'entreprise sera également modifiée par l'arrivée du numérique. Pour les employeurs et les actionnaires, le passage au numérique se justifie, dans un climat concurrentiel, comme une opportunité pour diminuer les salaires et augmenter la productivité. Afin de construire une réponse syndicale à ce nouveau défi, une information spécifique devra être fournie au conseil d'entreprise et permettre d'évaluer :

- le nombre de « robots intelligents » utilisés ;
- l'impact spécifique de la robotique et de l'intelligence artificielle sur les résultats financiers des entreprises (à des fins de fiscalité et de calcul des cotisations de sécurité sociale) ;
- les économies réalisées en salaires et en cotisations de sécurité sociale grâce à l'utilisation de la robotique en lieu et place du personnel humain.

Sur le plan syndical, la CCT 39<sup>64</sup> de décembre 1983 constitue un outil adéquat qui devra être plus souvent utilisé pour garantir aux travailleurs une information préalable sur les conséquences de la robotisation ou de la digitalisation dans l'entreprise. A défaut de l'existence d'un conseil d'entreprise, le CPPT ou la délégation doivent être compétents.

### 9.1.5 CONDITIONNEMENT DES AIDES PUBLIQUES AU NUMÉRIQUE

L'investissement de deniers publics (équipement du territoire en infrastructures et matériels, formations des travailleurs) consenti pour répondre au plan numérique européen ne doit pas se faire au seul bénéfice des entreprises. Les subsides publics à la transition numérique wallonne ne peuvent en aucun cas engendrer des pertes d'emplois. Des conditions doivent donc être posées avant leur octroi pour garantir une transition numérique qui se fasse également au bénéfice des travailleurs.

## 9.2 UNE COTISATION ÉCONOMIQUE PLUTÔT QU'UNE TAXE ROBOT

Il faut se montrer très prudent par rapport à la fiscalité sur les robots et réfléchir à la meilleure manière de faire contribuer les gains de productivité engrangés. Le discours sur la disparition du salariat s'accompagne de celui sur la taxation des robots et sur l'allocation universelle. Cette trinité, nous la contestons avec la plus grande énergie car chacune de ses composantes est le pilier d'un projet capitaliste très cohérent. A terme, il sera facile de présenter le robot comme créateur de richesses : il fournit un travail, il génère des gains de productivité, il paie ses impôts, il finance même l'allocation universelle. Magique. De là à en déduire que c'est désormais le capital qui crée la richesse, il n'y aura qu'un pas qui sera assurément franchi. En matière de fiscalité, un calcul de l'ISOC tenant compte de l'intensité « laboristique » devrait être appliqué<sup>65</sup>.

La FGTB wallonne défend l'instauration d'une cotisation économique sur la valeur ajoutée brute. La recette engendrée alimenterait un fonds d'investissement qui pourrait, par exemple, intervenir dans le financement de la réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire et maintien du salaire. Ce procédé évite le piège qui consiste à faire contribuer les machines (propriété du capital) au financement de la sécurité sociale mais il génère des cotisations via de nouveaux emplois créés dans un contexte où la numérisation va en détruire.

## 9.3 DÉFIS SYNDICAUX

**La syndicalisation des travailleurs du numérique est un véritable enjeu interprofessionnel pour la FGTB.** Par la nature du travail presté et la nature du contrat, il est difficile de relier leur réalité à une seule Centrale professionnelle (aujourd'hui, par exemple, un livreur Deliveroo pourrait relever de chacune des Centrales selon le critère retenu). Actuellement, souvent en marge des organisations syndicales représentatives, des mobilisations de livreurs à vélo, par exemple, se mettent en place en Belgique et en Europe. Des collectifs de défense des travailleurs s'organisent et portent des revendications communes. Ils obtiennent des avancées sur les questions salariales et de sécurité. Des mouvements de grève et des stratégies de blocage touchent les grandes entreprises du numérique. Cependant, il serait désastreux de louper le tournant historique de la transition numérique car **les organisations syndicales sont les plus à même de défendre et représenter ces travailleurs et de créer des droits là où ne règne que l'arbitraire du donneur d'ordre.**

Pour la FGTB wallonne, il conviendra de :

- promouvoir des modèles économiques du numérique plus respectueux des travailleurs, comme la création de coopératives sociales regroupant des travailleurs de plateformes ;
- **développer un plan de formation syndicale** (DS, CPPT, CE) sur ces enjeux car toutes les entreprises seront touchées par l'économie numérique. Elle va transformer, déplacer, créer et supprimer des métiers. Il est important d'informer les délégués afin qu'ils enclenchent une convention collective de travail au bon moment et qu'ils puissent obliger l'employeur à l'appliquer.

➔ RECUEIL | « Réguler l'économie numérique »

64. Article 2, § 1 : « l'employeur est tenu, au plus tard trois mois avant le début de l'implantation de la nouvelle technologie, d'une part de fournir une information écrite sur la nature de la nouvelle technologie, sur les facteurs qui justifient son introduction ainsi que sur la nature des conséquences sociales qu'elle entraîne et, d'autre part, de procéder à une concertation avec les représentants des travailleurs sur ces conséquences. »

65. Intensité laboristique : ratio entre le *cash-flow* (flux de liquidités) et le nombre de travailleurs dans l'entreprise.

## 10 RENDRE SON SENS AU TRAVAIL

Aujourd'hui, avoir un travail salarié ne nous met plus à l'abri de la pauvreté et ne nous assure plus une protection sociale. La contrepartie de la « force de travail » fournie (salaire et droits sociaux) s'est fortement dégradée, ce qui engendre une perte de sens pour l'emploi salarié. Mais la dégradation des contrats et des protections collectives ne sont pas les seules explications à cette perte de sens.

### 10.1 LA PÉNIBILITÉ MULTIFORME

Les dispositifs propres aux formes d'organisation du travail génèrent une pénibilité accrue. Il s'agit de la généralisation du travail en sous-effectif, de la redéfinition permanente des procédures qui heurtent souvent les principes de déontologie et d'éthique professionnelle, des entretiens individuels d'évaluation des compétences et des performances, des injonctions paradoxales et d'une flexibilité qui vient sans arrêt mettre à mal la vie des salariés.

Cette pénibilité accrue se marque également par une précarisation des statuts. Aux bien connus contrats à durée déterminée, contrats intérimaires et relations de sous-traitance s'ajoutent les logiques portées par la numérisation et l'uberisation. Dans le capitalisme de plateforme, c'est l'évaluation des utilisateurs qui autorise le salarié « uberisé » à rester connecté à l'application.

### 10.2 IMPACTS SUR LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Les maladies d'origine professionnelle augmentent mais leur reconnaissance juridique fait cruellement défaut. Le monde politique semble indifférent à ce fléau. D'après les données de l'INAMI (2016), les troubles psychiques (dépression, burn out, stress) ont doublé en dix ans. Fin 2016, le pays comptait 133.760 personnes en congé de maladie de longue durée (plus d'un an) pour problèmes psychiques. On estimait aussi qu'en Europe, 100.000 travailleurs décédaient chaque année d'un cancer d'origine professionnelle.

Il en va de même pour les travailleurs en recherche d'emploi. Les méthodes d'activation sont une source de stress permanent.

Le burn out pour les uns et le stress permanent pour les autres. Le travailleur (dans et hors emploi) est devenu seul responsable de son parcours alors que le contexte socio-économique lui est totalement défavorable. La dégradation du « contrat de travail » (emplois précaires, flexi-jobs, travailleurs autonomes, contrats d'apprentissage, intérim...) dégrade aussi le rapport au travail.

Il s'agit avant tout de poser des choix politiques qui redonnent de la dignité et du sens au travail en :

- renforçant la présence syndicale dans les petites et moyennes entreprises (abaissement des seuils) ;
- renforçant les organes syndicaux en entreprises (élargissement de leurs compétences aux choix stratégiques, à l'embauche ou encore à l'organisation du travail) ;
- établissant une cartographie des « boulots de merde<sup>66</sup> » pour contrer le discours de création d'emplois du gouvernement ;
- œuvrant à la reconnaissance et l'affirmation de l'intelligence collective des travailleurs, tant pour développer des connaissances sur le travail et ses impacts sur la santé que pour transformer le travail et les règles qui le régissent : « *Aucune connaissance experte externe au collectif de travail ne peut décréter quels seraient les risques acceptables<sup>67</sup>* ». Des outils tels que le baromètre socio-économique de la FGTB, l'étude<sup>68</sup> de la Cellule de lutte contre les discriminations sur les métiers en pénurie, les enquêtes de terrain sur le dumping social (livret de l'UBT), la publication de témoignages de travailleurs, les émissions *Regards FGTB...* sont autant d'exemples où l'organisation syndicale remet en question des normes actuelles, produit une analyse critique et apporte une contre-expertise issue du travail ;

66. *Bullshit jobs* est une expression qui désigne des tâches inutiles, superficielles et vides de sens parfois effectuées dans le monde du travail. Cette réalité a été théorisée en 2013 par l'anthropologue américain David Graeber. Les psychologues du travail ont repris le concept pour décrire la pathologie du travailleur affecté par la démission intérieure.

67. Vogel, L., « L'actualité du modèle ouvrier italien dans les luttes pour la santé au travail » in Goussard, L. et Tiffon, G. (s.l.d.), *Syndicalisme et santé au travail*, Editions du Croquant, 2017, p. 204.

68. Analyse des offres d'emploi dans 10 métiers (fonctions) critiques. Relevé d'éléments discriminants, Cellule de lutte contre les discriminations de la FGTB wallonne et du CEPAG, mars 2017.

- constituant des alliances entre les mouvements sociaux et des scientifiques (chercheurs, acteurs de la santé au travail...). Les apports scientifiques sont indispensables pour connaître et transformer le travail, son organisation, ses conditions, ses implications physiques, psychiques, sociales, environnementales ;
- rendant visible l'invisible afin d'établir les liens qui existent entre le travail et les « problèmes de santé publique », que l'on nous présente comme des phénomènes des temps modernes. Notre santé n'est ni à vendre, ni négociable. Il s'agit d'obliger le politique à légiférer pour que les véritables causes et responsables de ces maux cessent d'affecter les travailleurs et la société dans son ensemble (dégradation de l'environnement, maladies). ;
- créant des outils détecteurs de nocivité. Dans de nombreuses entreprises, des enquêtes ouvrières ont permis de récolter des données dans des assemblées syndicales, avec l'aide de militants professionnels de la santé. « *Le développement de ces outils passait par une rupture avec la tradition d'une médecine du travail subordonnée au patronat et centrée sur la notion d'aptitude individuelle en vue d'une sélection de la main d'œuvre.* »<sup>69</sup> ;
- déployant une formation syndicale interprofessionnelle complète. Parallèlement à la production d'une expertise issue du travail, il faut se réapproprier la connaissance et l'usage à travers la formation syndicale. Relativiser, voire contredire, l'analyse des « experts indépendants » est un apprentissage dans lequel la FGTB wallonne doit prendre sa place. A travers ses liens avec des organismes d'éducation permanente, l'organisation syndicale doit amplifier la parole des salariés et diffuser leurs outils.

➔ RECUEIL | « *Rendre son sens au travail* »

## 11 LA CONCERTATION SOCIALE EN QUESTION

Le modèle de concertation « à la belge » a longtemps servi d'exemple dans l'art du consensus. Il permettait aux patrons et aux représentants des travailleurs de confronter leurs intérêts respectifs et de négocier des accords jugés équilibrés sur la répartition des richesses entre le capital et le travail. Depuis 20 ans, en lieu et place, les gouvernements au pouvoir et le banc patronal ont réussi à imposer la sauvegarde de la compétitivité des entreprises comme premier objectif de la concertation interprofessionnelle, ce qui a amené la FGTB à ne pas valider certains accords.

Plus globalement, l'immixtion du politique dans la concertation sociale a changé les règles du jeu. Aujourd'hui, le gouvernement Michel (en fonction depuis 2014) fait fi d'accords conclus entre interlocuteurs sociaux pour mener sa propre politique de régression en matière salariale, de pensions, de sécurité sociale, de politiques de l'emploi. Cette concertation de façade concorde avec les autres attaques en règle contre les corps intermédiaires (syndicats et mutuelles). L'affaiblissement de la concertation sociale interprofessionnelle appauvrit considérablement les travailleurs. Les femmes, surreprésentées dans les emplois précaires ou à temps partiel, sont les premières victimes de ces offensives.

### 11.1 CONCERTATION SOCIALE EN WALLONIE

Depuis la création de l'Interrégionale wallonne de la FGTB il y a 40 ans, la place du syndicat dans les lieux de négociation interprofessionnelle n'a fait que s'étendre et s'affirmer. L'évolution institutionnelle du pays a participé au modelage de la concertation sociale wallonne. La FGTB wallonne s'est fortement impliquée dans la mise en place de la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat afin qu'elle ne se fasse pas au détriment des travailleurs et citoyens wallons.

Lors de sa rentrée politique de 2012, **la FGTB wallonne, seule, a demandé la mise en place de l'équivalent d'un « Groupe des 10 » au niveau de la Région**, afin que les matières régionalisées n'échappent pas à la concertation sociale en quittant le giron fédéral. C'est comme cela qu'à vu le jour, sous un gouvernement PS-cdH, le groupe des partenaires sociaux wallons (GPSW). Ce modèle dit « modèle mosan »<sup>70</sup> s'engageait à entériner les accords conclus entre patrons et syndicats.

De grands chantiers se sont ouverts sur cette nouvelle approche de la concertation. Toutes les propositions soutenues de commun accord par les partenaires sociaux ont été entérinées par le pouvoir politique. L'ensemble des accords engrangés s'est concrétisé par le Pacte pour l'emploi et la formation, signé par les partenaires sociaux et le gouvernement wallon le 30 juin 2016. Ce Pacte aborde 6 thématiques prioritaires :

69. Latteur, N., *Travailler aujourd'hui*, Editions du Cerisier, 2017, p. 419.

70. « Mosan » (vallée de la Meuse) en référence au nom donné en Allemagne à la concertation : le modèle « rhénan » (vallée du Rhin).

- la réorganisation des aides à l'emploi ;
- la création de places de stage pour les apprenants de la formation professionnelle en alternance ;
- le renforcement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie ;
- les principes fondamentaux et la méthode de création d'un contrat d'insertion pour les jeunes ;
- les principes fondamentaux et la méthode de réorganisation des incitants financiers à la formation continue des travailleurs ;
- le renforcement des outils à disposition du dialogue social en Wallonie.

La nouvelle majorité MR-cdH permet aux fédérations patronales de présenter leurs desiderata en ligne directe auprès du politique... sans passer par la concertation sociale.

Ainsi, le nouveau dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE), qui aurait dû être implémenté le 1<sup>er</sup> janvier 2018, se voit reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Attendra également la création de nouvelles places de stage pour l'alternance. Attendra également la mise en œuvre du contrat d'insertion, mesure qui peut procurer un emploi d'une durée de 1 an aux jeunes sortis des études sans expérience professionnelle depuis 18 mois. D'autres mesures « plus rentables » aux yeux des employeurs prenant le pas sur ces dispositifs.

La discussion sur la réorganisation des incitants financiers aux employeurs pour la formation continue des travailleurs sera également mise en suspens. La FGTB wallonne propose un système complet de subvention, en lien avec une cellule de veille à créer et des critères pour aider les employeurs qui veulent réellement construire une politique de formation continue, soutenue par les pouvoirs publics.

## 11.2 INSTRUMENT DE LA DÉMOCRATIE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le changement de majorité survenu à l'été 2017 annonce un copier-coller de la méthode observée au Fédéral : faire de la concertation sociale une coquille vide. L'exigence d'un réel dialogue et d'une concertation sociale devra être réaffirmée et portée à bout de bras par les organisations syndicales.

Un point de friction important apparaît entre les objectifs de la déclaration de politique régionale et les décisions des partenaires sociaux concernant la rationalisation de la fonction consultative. Il concerne le droit de cité qui serait donné aux organisations représentatives de la société civile. Dans la déclaration de politique régionale, on peut lire : « *la participation de chacun au projet de société et l'initiative appartient aux citoyens, qu'elle soit notamment économique, sociale, culturelle, environnementale ou éducative* ». On reconnaît bien ici, d'une part, la conception très limitée du rôle de l'Etat (appui à l'initiative privée) et d'autre part, le fantasme de construire une démocratie sur la plus large participation de la société civile aux délibérations de choix de société.

## 11.3 CONCERTATION VERSUS LOBBYING ?

Dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, les interlocuteurs sociaux se sont accordés pour donner davantage de place aux représentants de la société civile, notamment en proposant la création de « pôles ». Mais il est très vite devenu primordial de s'assurer de la représentativité des personnes appelées à siéger au sein de ces pôles. Il s'agit en effet de répondre à la question : « *au nom de qui parlez-vous ?* »

En ce qui concerne les partenaires sociaux, les instances sont composées de représentants, tant du banc patronal que du banc syndical, eux-mêmes constitués des organisations représentatives, tant des travailleurs que des employeurs. Ces représentants ont pour mission de se concerter sur des sujets socio-économiques dans le but de dégager un consensus qui fait sens. Consensus qui, au-delà des différences idéologiques, exprime un socle commun d'accord.

A contrario, les représentants de mouvements de la société civile risquent de se trouver dans une situation où leur objectif serait de donner le plus de visibilité possible à leur problématique spécifique. Ce qui peut impliquer, au sein de ces organisations citoyennes, un déséquilibre au niveau de l'expression, et donc de l'importance accordée à leurs sujets de prédilection, au profit de celles qui disposent de davantage de réseaux, de relais politiques... ou tout simplement de force d'éloquence !

On ne peut donc pas affirmer qu'ouvrir la porte de la concertation au plus grand nombre de représentants de la société civile produit davantage de démocratie, cette dernière requérant avant tout une représentation légitimée et symbolisant les forces sociales en présence.

## 12 NOTRE VISION DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Durant les jours de grève, les syndicalistes sont systématiquement interpellés sur le respect du droit que chacun a, individuellement, à se rendre au travail. En réalité, ce droit n'existe que dans la bouche des détracteurs de la grève. Il ne peut donc être opposé au droit de grève qui, lui, est garanti par différents traités internationaux ratifiés par la Belgique tels que la Charte sociale européenne (article 6, § 4).

La FGTB wallonne est fondamentalement attachée **au droit au travail qui est reconnu dans l'article 23 de la Constitution et qui vise l'obligation de l'Etat d'assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible dans le cadre d'une politique de l'emploi**. Politique de l'emploi qui, selon nous, repose sur la répartition des richesses et le partage équitable du temps de travail.

Or, partout en Europe, les politiques de l'emploi organisent le contraire d'un niveau stable et élevé d'emploi. Elles diminuent la qualité des contrats, organisent la concurrence entre les travailleurs, détruisent les mécanismes de solidarité et donc, affaiblissent les travailleurs.

### 12.1 INÉGALITÉS SUR LE MARCHÉ DE LA SUBSIDIATION

La FGTB wallonne a depuis toujours cadré l'utilisation de fonds publics qui sont consacrés aux aides à l'emploi et à la formation continue. Les subsides doivent intervenir là où l'emploi ne pourrait pas être créé sans l'apport public et là où la formation ne pourrait pas voir le jour sans cet apport. Dans ce domaine, la FGTB wallonne est rejointe par la définition— pourtant très libérale — de la déclaration de politique régionale : « *L'Etat vient en appui. Il impulse. Il encadre. Il propose des stratégies. Il ne se substitue pas aux initiatives privées, associatives et citoyennes et n'est l'opérateur qu'à défaut de solution satisfaisante offerte par le riche tissu d'entreprises et d'associations de nos régions.* »<sup>71</sup>

Les fédérations patronales qui dans tous les autres domaines, se réjouissent de voir le rôle de l'Etat cantonné à ces fonctions d'appui, d'impulsion et d'encadrement, estiment qu'en matière de subsides à l'emploi et à la formation, il peut intervenir sans modération. Avec l'aval du gouvernement, le système d'aide n'est évalué que sur base quantitative. En d'autres termes, si les employeurs épuisent l'enveloppe, c'est que cela fonctionne ! Il semblerait donc que certains employeurs se sentent autorisés à confondre aides publiques et distributeur automatique de billets. Certains dossiers mentionnent jusqu'à 900 heures de formation subsidiées pour le seul dirigeant de l'entreprise.

Sans réel contrôle de la nécessité et du déroulement effectif de ces formations, nous pouvons affirmer que la fraude et les effets d'aubaine auront encore de beaux jours devant eux. Ainsi, le budget global de l'aide à l'emploi et à la formation des travailleurs s'élevait à 1.732.085.000 € en 2017.

Par la concertation sociale, la FGTB wallonne a déjà obtenu certaines avancées dans un pacte pour l'emploi qui permet une meilleure lisibilité et efficacité des systèmes d'aides. Mais les objectifs restent nombreux en la matière. Dès lors, la FGTB exige que les aides publiques soient dirigées exclusivement vers les entreprises qui en ont réellement besoin et qu'elles soient soumises à des critères d'octroi qui garantissent des résultats tangibles et vérifiables en matière de création d'emplois ou de formation. Le non-respect de ces critères doit engendrer un remboursement des aides perçues, voire une amende dans les cas de fraude grave. Les pratiques d'ingénierie fiscale doivent être un motif d'exclusion du système d'aide publique. A propos des aides « impulsion », il convient d'instaurer une obligation en termes de durée de contrat et d'embauche à l'issue du contrat. Les agences intérim doivent en être exclues. Il reste à interdire les cumuls excessifs des aides et à en limiter le montant. Il est également nécessaire d'évaluer annuellement l'ensemble du dispositif afin de garantir l'efficacité des mesures.

➔ RECUEIL | « Les aides à l'emploi »

### 12.2 MÉTIERS EN PÉNURIE ET FONCTIONS CRITIQUES : L'ÉTERNELLE EXCUSE

**Les métiers en pénurie sont régulièrement évoqués** pour appuyer la thèse selon laquelle le chômage est le fait des demandeurs d'emploi peu motivés ou insuffisamment formés. Le sujet récurrent des métiers en pénurie est un cache-sexe qui permet d'éviter de parler des vraies causes du chômage. Toutefois, nous avons voulu observer de plus près les dessous du phénomène.

---

71. Déclaration de politique régionale, p. 4, point 2.2 « La participation ».

Le gouvernement wallon fait état de 40.000 offres d'emplois non pourvues. Il faut relativiser ce chiffre puisque, dans les faits, 34.000 d'entre elles sont rencontrées dans les 40 jours. **Il serait donc plus approprié de parler d'un « stock » de 6.000 offres d'emplois non pourvues après 5 semaines qui, même si elles étaient toutes pourvues, ne règleraient pas le fléau du sous-emploi structurel en Wallonie** (226.000 demandeurs d'emploi).

En 2017, la Cellule de lutte contre les discriminations (CLCD) de la FGTB wallonne et du CEPAG a réalisé une étude qui passe au scanner plus de 1.500 offres d'emploi du FOREM dans 10 fonctions dites « critiques ». La totalité des offres comprenait un ou plusieurs critères discriminants (avoir un permis de conduire et une voiture, critères de genre et d'âge, être éligible à une aide à l'emploi, plusieurs années d'expérience exigées...). Ces observations nous permettent d'affirmer que **le comportement de certains patrons alimente l'existence de fonctions critiques et de métiers en pénurie**. On s'étonne également de trouver des offres d'emploi précaires dans des secteurs qui se disent en manque de main d'œuvre. En conséquence, la FGTB wallonne demande que :

- la manière de décréter la pénurie ou la fonction critique fasse l'objet d'une concertation sociale au GPSW afin que des critères objectifs soient établis en tenant compte des réalités décrites ci-dessous (voir conclusions de l'étude de la CLCD) ;
- les employeurs précisent leurs besoins de manière détaillée concernant les fonctions qu'ils n'arrivent pas à satisfaire ;
- le gouvernement wallon et le FOREM communiquent les données circonstanciées sur les pénuries : volume des postes à pourvoir, niveau de qualification requis, types et durée de contrats... ;
- un recensement officiel des offres d'emploi discriminatoires soit mené et qu'en cas de récidive d'un employeur, des pénalités lui soient applicables ;
- une communication soit pensée et organisée à l'attention des établissements scolaires et des demandeurs d'emploi sur les pénuries structurelles et objectives.

➔ RECUEIL : « Le marché de l'emploi » ; « Services et emplois de proximité » ; « Lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi »

## 13 NOTRE VISION DE L'ENSEIGNEMENT

### 13.1 LES INÉGALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT : L'ENSEIGNEMENT N'EST TOUJOURS PAS ÉMANCIPATEUR

Le constat est unanime : l'école produit et reproduit les inégalités sociales. Ces inégalités génèrent des souffrances et des violences qui continuent à marquer les enfants et les (jeunes) adultes durablement. Les inégalités scolaires se répercutent dans l'emploi, nonobstant le choix des filières/options/professions : les personnes non ou peu qualifiées accèdent plus difficilement à l'emploi, avec des contrats de moindre qualité et, souvent, de courte durée. Elles rencontrent des difficultés plus grandes à se repositionner durant la carrière.

### 13.2 LES LOGIQUES INÉGALITAIRES À L'ŒUVRE

Depuis 2000, les études PISA<sup>72</sup> montrent que le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles génère des inégalités sociales à un niveau élevé. L'équité du système est une des plus faibles des pays industrialisés et démocratiques.

Les enquêtes PISA testent essentiellement la maîtrise de compétences estimées utiles au marché. L'APED<sup>73</sup> a, quant à elle, testé d'autres compétences relevant aussi des missions de l'école. Cette étude montre que les élèves sont peu informés des grands enjeux sociaux et historiques ; ils le sont encore beaucoup moins dans le qualifiant que dans le général. Sur ces questions-là aussi, les performances des élèves sont déterminées par leur origine sociale.

72. PISA est un programme de recherche et d'analyse, dirigé par l'OCDE, qui vise à mesurer les performances des systèmes éducatifs de nombreux pays.

73. L'Appel pour une école démocratique est un mouvement regroupant des acteurs de l'enseignement.

Une part grandissante d'enfants est orientée vers l'enseignement spécialisé alors qu'ils rencontrent des difficultés d'apprentissage liées à leur environnement social, difficultés qui devraient pouvoir être prises en charge dans l'enseignement ordinaire. Les enfants des quartiers pauvres y sont 4 fois plus représentés que ceux des quartiers riches<sup>74</sup>. Or, les pratiques pédagogiques des enseignants peuvent, selon leur nature, contribuer ou non à réduire les inégalités.

La gratuité scolaire n'est pas encore atteinte. Les activités scolaires dites « obligatoires et complémentaires » restent à charge des familles. Elles stigmatisent les enfants dont les parents manquent de moyens pour payer les excursions, les voyages scolaires, l'équipement requis...

96 % des jeunes issus du secondaire général accèdent à l'enseignement supérieur - principalement universitaire - contre seulement 9 % des garçons et 13 % des filles issus des filières professionnelles qui se dirigent, eux, massivement vers le non-universitaire. Le taux de réussite reste très faible en première année de l'enseignement supérieur (35 %) et est souvent lié aux caractéristiques socio-économiques des étudiants et à leur parcours dans le secondaire. Dans l'enseignement de promotion sociale, plus de 43 % des formations suivies le sont par des détenteurs (tout au plus) d'un diplôme du secondaire supérieur et plus de 36 % du secondaire inférieur ; à 60 %, les étudiants de l'Enseignement de promotion sociale sont des femmes<sup>75</sup>.

Le niveau de diplôme donne de meilleures chances d'être à l'emploi, même si ça ne le garantit pas : les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 18 % des sans emploi wallons âgés de 25 à 49 ans et 25 % des chômeurs de plus de 50 ans.<sup>76</sup>

Les inégalités scolaires ont d'autres impacts. Le taux de risque de pauvreté en Belgique est estimé à 15 %<sup>77</sup>, mais atteint 23,8 % pour les personnes avec un niveau d'éducation bas. L'espérance de vie d'un homme diplômé de l'enseignement supérieur est de 81 ans, contre 73 ans pour un homme non diplômé du secondaire. La différence est moins marquée pour les femmes. Sont aussi liés aux inégalités scolaires, les écarts de revenus et l'accès au logement...

Avec le développement de l'économie numérique et de l'intelligence artificielle, de nombreuses tâches « peu qualifiées » seront assumées par des robots et/ou des algorithmes. Ce changement aura des conséquences dans tous les secteurs. L'enseignement doit y être impérativement préparé.

### 13.3 PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE... VRAIMENT ?

Cette législature a vu la genèse d'un travail d'envergure, le Pacte pour un enseignement d'excellence. Le Pacte reconnaît que c'est le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles lui-même qui est dysfonctionnel, entraîne les inégalités et qu'il faut le changer. A un modèle de séparation, la volonté affichée est d'opposer un modèle d'école inclusive fondé sur un ensemble d'éléments. La FGTB wallonne estime que, pour y parvenir, il faut notamment :

- atteindre progressivement la gratuité par niveau d'études et type de frais ;
- réduire de 50 % le redoublement d'ici 2030 tout en augmentant les résultats moyens des élèves dans les savoirs de base ;
- refonder et clarifier les finalités et les contenus des programmes et viser à ce que tous maîtrisent des acquis fondamentaux à l'issue de ce tronc commun « à inventer » et se recentrer sur la maîtrise de savoirs et compétences de base ;
- pratiquer la remédiation immédiate de la 3<sup>e</sup> maternelle aux études supérieures ;
- promouvoir la mixité sociale et lutter contre les stéréotypes sexuels dans les établissements scolaires, y compris dans la formation initiale des enseignants.

---

74. Observatoire des inégalités/Etnic : <http://inegalites.be/Le-specialise-en-Communaute>

75. Chiffres clés Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année 2014.

76. Source : IWEPS

77. 2012.

### 13.4 VERS UN VÉRITABLE SYSTÈME SCOLAIRE ÉMANCIPATEUR

La FGTB wallonne est convaincue que pour aboutir à un système scolaire émancipateur, trois changements clés liés doivent aboutir :

- le tronc commun ;
- le réseau unique public ;
- la révision de la formation initiale des enseignants.

Or, sur ces changements clés, le Pacte est bien en-deçà de nos attentes.

#### 13.4.1 UN TRONC COMMUN VÉRITABLEMENT POLYTECHNIQUE ET PLURIDISCIPLINAIRE !

La FGTB wallonne revendique un tronc commun polytechnique véritablement pluridisciplinaire jusqu'à la 4<sup>e</sup> secondaire. Le tronc commun est un moyen de répondre à la volonté de former chacun à comprendre le monde, à le transformer et s'y émanciper individuellement et socialement. Il n'y a pas à ce sujet de différence entre le citoyen critique et le travailleur critique.

Les acteurs du Pacte s'engagent à concrétiser le passage à un tronc commun polytechnique mais seulement jusqu'à la 3<sup>e</sup> secondaire et sa véritable pluridisciplinarité ne semble pas acquise. Les travaux pour définir le contenu sont en cours. Toutefois, il existe des raisons d'avoir des craintes quant à sa réalisation car les réticences sont nombreuses et les premières mesures envisagées pour la rentrée 2017 apparaissent décalées et peu ambitieuses.

Un véritable tronc commun implique une refonte du cursus :

- la suppression des options, instrumentalisées pour trier les élèves ;
- la construction d'une pluridisciplinarité qui intègre les composantes culturelle et artistique ;
- le développement d'une approche orientante afin que tout élève puisse réfléchir à son orientation future de manière constructive et puisse découvrir l'ensemble des métiers durant tout le tronc commun, c'est-à-dire de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire.

Ajouter une 3<sup>e</sup> année au tronc commun actuel n'est pas recevable.

#### 13.4.2 POUR UN RÉSEAU UNIQUE

Le Pacte ne change rien aux réseaux, ce qui revient à les confirmer. Or, la structure en réseaux explique à elle seule une grande partie de la ségrégation scolaire, problème fondamental du système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis des décennies.

#### 13.4.3 RÉFORMER LA FORMATION INITIALE

La réforme de la formation initiale est en train d'aboutir. La FGTB wallonne réclame cette réforme fondamentale depuis 20 ans et estime que la refonte va dans le bon sens puisqu'elle prévoit :

- une revalorisation du métier d'enseignant (le grade est désormais classé au niveau 7 du CFC<sup>78</sup>) ;
- un cursus entièrement refondé sur les exigences du métier d'enseignant et ses évolutions actuelles afin d'en faire un outil de lutte contre le décrochage et l'échec scolaire ;
- une suppression de la hiérarchisation entre catégories d'enseignants : le métier d'institutrice maternelle revêt autant d'importance qu'un master... lesquels sont tout autant cruciaux dans le processus de formation des enfants et des jeunes.

---

78. Cadre francophone des certifications.

### 13.5 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cette législature a vu un refinancement et une simplification du modèle de financement de l'enseignement supérieur. Exercice délicat, la simplification apporte une meilleure compréhension et contribue à établir des prévisions budgétaires plus précises, sans que cela ne se fasse au détriment d'établissements.

Profitant à toutes les institutions, le refinancement amorcé jusqu'en 2019 est salué. Toutefois, il n'est pas encore à la hauteur des besoins en encadrement et en recherche et, surtout, le système d'enveloppe fermée demeure. Or, ce système favorise une concurrence entre établissements.

L'enseignement supérieur doit être intégré dans une dynamique de développement économique (même s'il importe qu'il en reste indépendant !), culturel et social. Le paysage institutionnel de l'enseignement supérieur a connu des modifications importantes. Il importe de réfléchir de manière globale et systémique à son devenir, tant dans un souci de cohérence et d'égalité entre institutions que dans le respect de leurs spécificités.

L'enseignement supérieur doit pouvoir développer les parcours et les cursus correspondant aux besoins des étudiants et des travailleurs soucieux de se spécialiser et/ou de se reconvertir, concrétisant en cela le principe de l'apprentissage tout au long de la vie : faciliter les passerelles, développer la valorisation des acquis d'apprentissage, investir dans les filières de demain, alléger et raccourcir les procédures d'organisation de formations (habilitations) afin de permettre une plus grande réactivité à l'évolution des métiers...

### 13.6 RÉGIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE<sup>79</sup>

La Wallonie a des spécificités qui requièrent de développer des politiques wallonnes différenciées :

- enseignement des langues : néerlandais, anglais mais aussi allemand à la frontière de l'Est ;
- dynamique des pôles de compétitivité ;
- secteurs en développement (sciences du vivant, biotechnologie...) ;
- secteurs industriels (verre, métallurgie, sidérurgie, (éco)construction...) ;
- différences de niveaux de performance scolaire liées à la situation socio-économique de certaines régions et/ou à l'immigration...

L'avenir institutionnel conditionnera également la capacité du système éducatif à répondre aux défis futurs. La FGTB wallonne plaide pour concilier au mieux les missions d'éducation et de formation citoyenne et d'émancipation individuelle avec les besoins en compétences/qualifications engendrés par le redéploiement économique wallon. Pour ce faire, la FGTB wallonne appelle, depuis des années, à une cohérence institutionnelle consistant en la régionalisation de l'enseignement obligatoire, avec une structure garantissant l'unicité et la mobilité des enseignants et des élèves entre les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale.

➡ RECUEIL : « *L'enseignement – Vue globale* » ; « *La formation professionnelle initiale – Le qualifiant* » ; « *La formation en alternance* » ; « *Les métiers et les certifications dans la formation professionnelle initiale et continue* »

## 14 L'EUROPE DES PEUPLES VS L'EUROPE DES LOBBIES

Nous inscrivons l'avenir de l'Europe et la question des migrations dans le rapport entre le capital et le travail. En effet, l'analyse des dysfonctionnements européens nous montre que c'est en grande partie le poids des lobbies commerciaux, du libre-échange et du tout-au-marché qui freine la constitution d'un projet européen social et démocratique.

Construite après la Seconde Guerre mondiale pour garantir la paix et l'émancipation des peuples, l'Europe peine à faire l'unanimité auprès de ses membres. « Sortir de l'Europe » devient un thème de campagne pour certaines forces politiques. Galvanisées par le Brexit, les thèses eurosceptiques prospèrent. Mais le sentiment anti-européen est largement dû à l'incapacité de l'Union à construire une Europe politique et sociale, un progrès pour les travailleurs des Etats membres. Concrètement, l'Europe s'illustre beaucoup trop par ses avancées dans le domaine de la concurrence économique. Mais une grande partie des travailleurs sont minés par le chômage,

---

79. Cette position est une résolution votée lors des congrès statutaires de la FGTB wallonne de 2010 et de 2014.

la pauvreté, le dumping social et fiscal. Les institutions européennes sont perçues comme éloignées du terrain et peu légitimes (la toute puissante Commission n'est élue par personne). Des exemples de « pantouflages » comme celui de l'ex-président de la Commission Manuel Barroso ou celui de Nelly Kroes, ancienne commissaire à la concurrence des plateformes numériques, discréditent la probité des institutions européennes. Le premier s'est mis au service de la banque d'affaires Goldman Sachs alors que la seconde fait aujourd'hui fortune en consultant Uber. Et récemment, l'incapacité de l'Europe à mener une politique coordonnée des mouvements migratoires offre malheureusement la preuve qu'elle n'excelle que dans la facilitation du commerce.

## 14.1 SORTIR DU LIBRE-ÉCHANGE

Le renforcement du syndicalisme européen et la recherche de nouvelles alliances stratégiques avec les mouvements sociaux (forums sociaux mondiaux, Altersummit,...) sont indispensables. Les victoires sont possibles lorsque toutes les forces sociales convergent vers un même objectif. Nous avons été, avec le CEPAG, à la pointe de la contestation des projets de traités avec le Canada (CETA<sup>80</sup>) et les Etats-Unis (TTIP<sup>81</sup>). Les principales raisons de notre opposition aux traités de libre-échange sont :

- le shopping législatif auquel peuvent se livrer les firmes à la recherche de ce que nous nommons les tyrannies économiques (pays aux normes *low cost*, sans droits sociaux, régulations du travail ou de la sécurité sociale, ne permettant l'existence d'aucune forme de syndicalisation ni de droit de grève) ;
- la coopération réglementaire qui confère un pouvoir politique croissant à des instances technocratiques supranationales très éloignées des populations et des préoccupations démocratiques ou sociales. Ces instances sont la plupart du temps sous l'influence de lobbies privés. Elles visent, à l'instar de la suppression des quotas d'importation et des barrières douanières, l'abolition des règles et lois qui encadrent le commerce dans les différents pays ;
- les tribunaux d'arbitrage internationaux qui ont pour but de rendre contraignantes, via des sanctions financières parfois très lourdes pour les finances publiques, les normes juridiques incluses dans les accords de libre-échange. Ces tribunaux d'arbitrage fonctionnent à sens unique : les multinationales peuvent poursuivre les Etats pour infraction au libre-échange, mais les Etats ne peuvent jamais traîner les entreprises devant ces mêmes tribunaux (par exemple, pour dumping social ou fiscal).

Après avoir examiné de près les rouages des traités de libre-échange et les entraves à la démocratie qu'ils comportent, la FGTB wallonne propose de :

- soutenir les initiatives telles que la « Déclaration de Namur »<sup>82</sup> du 5 décembre 2016 qui préconise des « analyses contradictoires et publiques des effets potentiels d'un nouveau traité avant d'établir un mandat de négociation », « inclure des taux minimum d'imposition des profits des sociétés et des cibles vérifiables de réduction des gaz à effet de serre », « exclure intégralement les services publics et les services d'intérêt général », « exclure la méthode des "listes négatives" qui ouvre à la concurrence toutes les activités que les gouvernements n'explicitent pas formellement dans les annexes du Traité au moment de sa signature » ;
- harmoniser au maximum tous les critères de démocratie économique (régulation du travail, fiscalité des entreprises, financement de la sécurité sociale et des services publics, droits sociaux des travailleurs, normes environnementales et sanitaires) à l'intérieur d'une zone d'échange commerciale. C'est la seule manière concrète d'éviter le shopping législatif, mais cela suppose une volonté et une majorité politique des pays participant à l'accord en vue d'adopter des législations progressistes prenant comme références les meilleurs standards (sociaux, fiscaux, environnementaux) ;
- organiser un protectionnisme « social, écologique et solidaire » qui se distingue radicalement du protectionnisme « ma nation d'abord » revendiqué par certains mouvements nationalistes. Au niveau mondial, les pays riches pourraient, par exemple, adopter des mesures de protection contre certaines marchandises produites dans des conditions violant les conventions fondamentales de l'OIT (par exemple, via une taxe perçue à la frontière).

L'argent récolté devrait être placé dans un fonds international visant, par exemple, à soutenir des Etats pauvres qui accepteraient de mettre en place des droits sociaux ou des législations sociales au profit de leur population. Ce fonds pourrait être géré par des organisations déjà existantes (comme l'OIT) ou en partenariat avec des organisations encore inexistantes, qui constitueraient la référence mondiale en

80. L'accord économique et commercial global (AECG), ou *Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA)*, est le traité établi entre le Canada d'une part, et l'Union européenne d'autre part.

81. Accord commercial en cours de négociation entre l'Union européenne et les Etats-Unis prévoyant la création d'une zone de libre-échange transatlantique souvent appelée grand marché transatlantique.

82. <http://declarationdenamur.eu/>

matière d'environnement par exemple (création d'une OIE, Organisation mondiale de l'environnement). Ce protectionnisme « social, écologique et solidaire » est possible en instrumentalisant des mesures politiques déjà existantes dans le cadre du libre-échange :

- breveter la démocratie économique (normes sociales, fiscales, environnementales) en lui appliquant les mêmes dispositions que celles employées pour défendre la propriété intellectuelle au sein des traités de libre-échange. Tout comme avec les produits de contrefaçon, les biens issus d'un dumping social, fiscal et écologique pourraient alors être saisis, et l'auteur de l'infraction encourir des poursuites judiciaires ! Il s'agirait, en quelque sorte, de « breveter la sécurité sociale »... ;
- promouvoir l'existence de tribunaux d'arbitrage publics afin de punir les infractions aux normes sociales, fiscales et écologiques les plus progressistes. Aujourd'hui, les normes de l'OIT sont facultatives et ne peuvent pas donner lieu à des sanctions juridiques ; celles de l'OMC sont impératives et peuvent donner lieu, en cas d'infraction, à des arbitrages judiciaires pouvant sanctionner financièrement les Etats.

## 14.2 LUTTER CONTRE LE DUMPING

Le dumping social européen, notamment via le détachement, est un puissant mécanisme de mise en concurrence déloyale des Etats, des salaires, des conditions de travail et de la sécurité de tous les travailleurs. Il touche tous les secteurs : construction, nettoyage, gardiennage, transport, horeca... Au troisième trimestre 2017, 78.956 travailleurs détachés étaient actifs dans le seul secteur de la construction en Belgique. On le retrouve également au cœur des marchés publics.

L'Europe a fait le choix de la concurrence salariale pour renforcer la libéralisation du marché unique. Le dumping social minera le financement de la sécurité sociale tant qu'il sera permis de ne pas payer les cotisations sociales qui correspondent au pays où la prestation a lieu (pays de détachement).

La responsabilité incombe directement aux employeurs, qui en toute légalité et donc impunité, exploitent les travailleurs les plus vulnérables et les utilisent comme une simple variable d'ajustement à la concurrence. C'est également celle des décideurs politiques qui ont mis en place le cadre légal du dumping et du détachement. La FGTB wallonne est guidée par un principe simple : à travail égal, salaire égal.

La riposte syndicale devra être portée à tous les niveaux de pouvoir. Nous reprenons ici les grandes pistes d'action proposées par la Centrale générale et l'UBT :

- au niveau européen :
  - la révision en profondeur de la directive « Détachement » est incontournable. Les modifications doivent porter prioritairement sur la limitation de la durée légale du détachement (6 mois) et l'exclusion de l'intérim du champ d'application de la directive. Au niveau du contrôle et des sanctions, une agence européenne d'inspection sociale devra être mise en place ;
  - l'harmonisation des législations sociales et fiscales en Europe, avec un seuil minimum pour l'impôt des sociétés ;
  - la mise en place d'un protectionnisme social et solidaire (voir le point 14.1) ;
- au niveau national :
  - renforcer la responsabilité solidaire des donneurs d'ordre et disposer de sanctions dissuasives et directs contre le dumping frauduleux ;
- au niveau régional :
  - il faut protéger les marchés publics par des appels d'offre qui respectent des normes sociales et environnementales contraignantes. Concrètement, la Région doit se doter d'un observatoire wallon des marchés publics. Les entreprises qui ont pratiqué le dumping social seront black-listées et interdites de soumissionner sur les marchés publics. Enfin, les normes sociales, environnementales et éthiques, adaptées aux réalités sectorielles, seront renforcées et contraignantes. Tout doit être mis en œuvre pour favoriser légalement la captation des marchés publics par les entreprises wallonnes.

➔ RECUEIL | « Les marchés publics »

## 15 LES MIGRATIONS ET L'ASILE

### 15.1 NON AUX AMALGAMES

Nous ne traversons pas une crise « des migrants ». Nous ne sommes pas confrontés à des « hordes de migrants » hors de contrôle. L'Europe, et singulièrement la Belgique, a les moyens d'accueillir dignement bien plus de personnes que ce qu'elle n'accueille aujourd'hui. Si crise il y a, elle est provoquée par une gestion politique calamiteuse de l'accueil et de l'asile. La stratégie est simple : laisser pourrir la situation des migrants présents sur le territoire pour justifier ensuite l'urgence et la nécessité de prendre des mesures d'éloignement « dures mais nécessaires ».

La situation des travailleurs sans papiers est très préoccupante. Il y aurait actuellement en Belgique entre 100.000 et 150.000 sans papiers, principalement des adultes en âge de travailler, mais aussi des mineurs d'âge. L'augmentation des mesures administratives discriminatoires et la volonté de créer une police spéciale au sein de l'Office des étrangers accentuant leur criminalisation. Travaillant dans l'ombre pour construire des bâtiments, soigner des malades, des personnes âgées, garder des enfants, faire la vaisselle ou du nettoyage, ils sont exploités par des employeurs fraudeurs. Se développe ainsi une économie informelle, exerçant une pression à la baisse sur les salaires, les conditions de travail et les droits sociaux de toutes et tous.

Les personnes d'origine étrangère, pour beaucoup devenues citoyennes belges, sont largement discriminées sur le marché de l'emploi et sur de nombreuses dimensions qui fondent notre dignité (logement, culture, participation citoyenne...). Les populations issues de l'immigration rejoignent les populations précarisées dans les quartiers populaires abandonnés par les pouvoirs publics. Que fera la Wallonie pour assurer au fil des ans une intégration égalitaire ? Actuellement, le parcours d'intégration ne va pas dans ce sens. Il est un prétexte idéologique à un contrôle des migrants stigmatisés dans leur différence. La FGTB wallonne exige que ce parcours se mue en des politiques plurielles d'insertion dans les multiples dimensions de la citoyenneté.

### 15.2 PROPOSITIONS

Nous devons mener ce combat syndical pour l'égalité et la justice sociale avec les mouvements associatifs et citoyens.

Il faut mettre en œuvre l'affiliation à l'organisation syndicale pour les sans papiers ainsi que toutes les prérogatives qui l'accompagnent (service juridique, défense en justice, comité, présence dans les instances...).

Nous voulons amplifier le travail que nous menons au sein de l'Ecole des solidarités<sup>83</sup>. Cet espace fonctionne comme une structure de formation politique et d'accompagnement socio-économique des travailleurs sans papiers.

Nous voulons renforcer les services syndicaux ciblés sur les réalités des travailleurs migrants. Cela passera par le renforcement de la Commission wallonne des travailleurs immigrés et du « help desk » de la FGTB wallonne (Interface Juridique « Droit des étrangers/droit social »).

Sur le plan économique, l'accès à l'emploi sans discrimination et avec égalité de traitement est une priorité absolue. Pour cela, nous plaçons pour la mise en place d'une cellule au sein du FOREM, apte à valider correctement les compétences des travailleurs migrants. Il ne s'agit pas de mettre ici en œuvre une énième politique de contrôle.

Nous exigeons la transposition complète de la Directive « Sanctions » et nous demandons qu'un permis de séjour soit accordé dans le cadre de la protection des travailleurs sans papiers employés de façon irrégulière par des patrons.

La Belgique doit autoriser la régularisation sur base du travail et du séjour. Pour cela, la mise en place d'une commission de régularisation impartiale, indépendante et permanente est indispensable.

Nous dénonçons le fait que 13.000 travailleurs européens ont reçu l'ordre de quitter le territoire. Il s'agit notamment de pensionnés qu'on estime être des charges déraisonnables pour notre pays.

---

83. Synergie entre les organisations associatives et syndicales pour la régularisation des travailleurs sans-papiers et pour leur créer des droits, voir <http://www.possibles.org/ecole-des-solidarites>

Enfin, nous dénonçons l'existence des centres fermés, clé de voûte d'un système qui criminalise les migrants. La FGTB wallonne s'oppose vigoureusement au projet du gouvernement Michel qui prévoit de permettre à nouveau l'enfermement de familles entières— et donc d'enfants mineurs — en centres fermés. La FGTB wallonne suivra attentivement ce dossier dans les mois et années à venir et continuera à soutenir la plateforme « On n'enferme pas un enfant »<sup>84</sup>.

Nous continuerons à exiger le démantèlement des centres fermés et nous nous opposons à la construction du nouveau centre de Jumet.

### **#Francken buiten**

La politique du secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Theo Francken (N-VA), dépasse régulièrement ce que l'on croyait impensable il y a encore quelques années. Pourtant, malgré ses dérapages répétés, le secrétaire d'Etat est soutenu par le Premier ministre. Les propos et dérives xénophobes sont en train de se banaliser sous nos yeux, stigmatisant les migrants et exacerbant les peurs.

La Belgique viole les droits de l'Homme. Avec la collaboration des services de renseignements et d'identification soudanais (une des dictatures les plus dures au monde), le secrétaire d'Etat Theo Francken n'a pas hésité à renvoyer « chez eux », malgré les risques de tortures encourus, des personnes venues chercher refuge en Belgique. Hervé Hasquin (MR) n'a pas hésité à comparer le comportement du gouvernement Michel aux pratiques collaborationnistes du régime de Vichy. En 2018, chaque mois, plus de 6.500 personnes sont descendues dans la rue pour réaffirmer l'attachement aux valeurs démocratiques et demander tant la démission immédiate du secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration qu'un changement radical de politique migratoire. Pour la FGTB wallonne, la solidarité avec les sans-papiers est indissociable des luttes syndicales menées contre la précarisation de l'ensemble du monde du travail.

➔ RECUEIL | « Les migrations »

---

84. [www.onnenfermepasunenfant.be](http://www.onnenfermepasunenfant.be)



